

# Assemblée des États parties

Distr.: Générale 08 novembre 2021\*

FRANCAIS Original: Anglais

Vingtième session

La Haye, 6-11 décembre 2021

Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa trente-septième session

<sup>\*</sup> Ré-émis pour des raisons techniques.

# Table des matières

		ables	
Exp	osé a	le synthèse	5
<i>I</i> .	Intr	oduction	6
	A.	Ouverture de la trente-septième session	6
		Participation à la trente-septième session et services	6
	B.	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	6
	C.	Participation d'observateurs	8
II.	Exa	umen des points à l'ordre du jour de la trente-septième session du Comité	8
	A.	Projet de budget-programme 2022	8
		Examen du projet de budget-programme 2022	8
	B.	Grand programme I : Branche judiciaire	
		1. Observations générales et analyse	
		2. Émoluments et indemnités des juges au 1 <sup>er</sup> septembre 2021	
		3. Émoluments et indemnités des juges pour 2022	
		4. Frais de personnel	
		a) Postes permanents	
		b) Personnel temporaire	
		5. Dépenses hors personnel	
		a) Frais de voyages	
		6. Budget recommandé pour le Grand programme I	
	C.	Grand programme II : Bureau du Procureur	
	C.	1. Observations générales et analyse	
		2. Dépenses de personnel	
		a) Postes redéfinis	
		b) Nouveaux postes permanents	
		c) Nouveau personnel temporaire	
		3. Dépenses hors personnel	
		4. Budget recommandé pour le Grand programme II	
	D		
	D.	Grand programme III : Greffe	
		1. Observations générales et analyse	
		2. Dépenses de personnel	
		a) Nouveaux postes permanents et conversion de postes temporaires en postes perman	
		1) D 1,	
		b) Personnel temporaire	
		c) Réduire la taille du bureau national de Kinshasa	
		d) Personnel temporaire pour les réunions	
		e) Heures supplémentaires	
		3. Dépenses hors personnel	
		a) Frais de voyages	
		b) Consultants	
		c) Aide judiciaire	
		d) Frais généraux de fonctionnement	
		e) Mobilier et matériel	
		4. Services du médiateur	22
		5. Rapport annuel de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie quinquennale sur les	
		technologies de l'information et la gestion de l'information	
		6. Dépenses de TI	
		7. Budget recommandé pour le Grand programme III	
	E.	Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	
		1. Observations générales et analyse	24
		2. Dépenses de personnel	24

		3. Dépenses hors personnel	. 24
		a) Dépenses liées aux voyages	. 24
		b) Services contractuels	. 24
		4. Budget recommandé pour le Grand programme IV	. 25
	F.	Grand programme V : Locaux	25
		Budget recommandé pour le Grand programme V	. 25
	G.	Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes	26
		1. Observations générales et analyse	. 26
		2. Dépenses de personnel	. 26
		a) Postes permanents	. 26
		b) Personnel temporaire	. 26
		3. Dépenses hors personnel	. 27
		Dépenses liées aux voyages	
		4. Questions de politique concernant le Fonds au profit des victimes	
		5. Informations récentes concernant l'utilisation des fonds des donateurs pour les dépenses	
		accessoires de programme	
		7. Proposition de contributions volontaires et de collecte de fonds auprès de donateurs	
		privés	. 28
		8. Budget recommandé pour le Grand programme VI	
	H.	Grand programme VII-2 : Locaux permanents – Prêt de l' hôte	
		1. Observations générales et analyse	
		2. Budget recommandé pour le Grand programme VII-2	
	I.	Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant	
		1. Observations générales	
		2. Dépenses de personnel	
		a) Nouveaux besoins de ressources en personnel temporaire	
		3. Dépenses hors personnel	
		a) Services contractuels	
		b) Consultants	
		c) Dépenses liées aux voyages	
		d) Mobilier et matériel	
		4. Budget recommandé pour le Grand programme VII-5	
	J.	Grand programme VII-6 : Bureau de l'audit interne	
		1. Observations générales et analyse	
		2. Budget recommandé pour le Grand programme VII-6	
	K.	Annexes du projet de budget-programme 2022	
	L.	Maquette du Grand programme I	
	M.	Rapport d'évaluation du plan stratégique 2019-2021	
III.	Aut	res questions financières et budgétaires	
	A.	Situations financières (État des contributions, États en retard dans le paiement de leur	
	con	tribution, liquidités)	33
	В.	Exécution des programmes du budget 2020	
	C.	Exécution du budget de la Cour au 30 juin 2021	
	D.	Réserves de précaution	
	E.	Plan des projections de la Cour dans la perspective du retour au bureau	
	F.	Ratios des coûts couvrant 2019 et 2020	
IV.	Que	estions liées aux ressources humaines	
	Ã.	Répartition géographique et équilibre entre les genres	
		1. Répartition géographique	
		2. Équilibre entre les genres	
	B.	L'utilisation de contrats de personnel temporaire non approuvés	
	C	Rannort de la Cour sur le Programme d'administrateurs auxiliaires	37

# ICC-ASP/20/15

	D.	Nouveaux éléments relatifs à la réaffectation d'un poste en République démocratique du C	_
		Siège	
<b>T</b> 7	E.	Nouveaux éléments sur la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national	
V.	~	estions d'audit	
	A.	Rapports du Comité d'audit en 2021	
	B.	Rapport intérimaire sur les résultats du Bureau de l'audit interne	
	C.	États financiers de la Cour pour 2020 États financiers du Fonds au profit des victimes pour 2020	
	D. E.	Rapport de l'auditeur externe sur l'évaluation des piliers	
	E. F.	Nouveaux éléments sur l'état des recommandations de l'auditeur externe	
	г. G.	Procédures de contrôle	
VI.		estions diverses	
VI.	Qui A.	Évaluation du risque de litige lié aux affaires pendantes devant le Tribunal administratif d	
		rganisation internationale du travail et de la Commission de recours interne	
	10	1. Affaires devant le TAOIT	
		2. Affaires devant la Commission de recours interne	
		3. Dispositions liées aux affaires du TAOIT	
	B.	Prochaines sessions du Comité	
Ann		Etat des contributions au 31 août 2021 (en euros)	
		I: Dépenses au titre de l'aide judiciaire pour la Défense et les victimes, y compris Fonds en	
		rus (en euros) (2015-2021)	
	-	II: Répartition géographique	
		7: Représentation équitable des hommes et des femmes	
		V : Incidences budgétaires des recommandations du Comité (en milliers d'euros)	
		I: Liste de documents	
<b>.</b>			
Lis	st o	f Tables	
		1 : Hypothèse budgétaire et nombre d'emplois temporaires approuvés et de postes permanent	
		2 : Hypothèse budgétaire et postes temporaires à plein temps approuvés	
		3 : Effectifs du Programme 3800 : Division des opérations extérieures (2016 -2021)	
		4 : Utilisation des salles d'audience	
		5 : Besoins en interprétation (judiciaire et autre)	
		6 : Plan quinquennal de remplacement des équipements 2022 – 2026 (y compris l'allocation réels pour 2021)	
Tab	leau	7 : Analyse des tendances de l'ensemble des contributions non acquittées de 2010 à 20 le prêt de l'État hôte et à l'exclusion du Fonds en cas d'imprévus (en milliers d'euros)	021, y
	т	r (en millers de cuitos)	

# Exposé de synthèse

- 1. Le Comité du budget et des finances (« le Comité ») a tenu sa trente-septième session entre le 6 et le 17 puis les 28 et 29 septembre 2021. Le Comité a examiné diverses questions et notamment : le budget-programme pour 2022 ; les projections de l'incidence d'un nombre croissant de procès sir chacun des Grands Programmes ; les liquidités de la Cour et le nouvel environnement de travail en raison de la pandémie ; la nouvelle vision du Bureau du Procureur ; la mise en œuvre des plans stratégiques, les besoins de maintenance de l'immeuble ainsi que d'autres questions.
- 2. La Cour a présenté un projet de budget annuel de 162.395.000 euros, soit une augmentation de 9,5 pour cent pour 2022. La Cour a indiqué que l'augmentation prévue du nombre de procès, de deux à quatre était le principal inducteur de coût et ajouté que l'on était parti de l'hypothèse que la situation de la COVID-19 va s'améliorer graduellement l'année prochaine.
- 3. Le Comité a réitéré son inquiétude auprès du Groupe de travail de La Haye et de la Cour à propos des problèmes de liquidités auxquels la Cour est confrontée et dont le niveau actuel de risque constitue une préoccupation stratégique pour la Cour. En 2020 la Cour a trouvé des solutions temporaires et ponctuelles à son problème de liquidités comme l'utilisation de contribution anticipée et le report de recrutements et de certains achats. A moyen terme ces solutions vont exacerber et accélérer le problème de liquidités à chaque année suivante. Le Comité a d'abord et avant tout recommandé à la Cour et aux États-Parties de s'employer à réduire le montant des contributions non acquittées avant la fin de 2021.
- 4. En 2020, la Cour a résorbé une augmentation importante de sa base de coûts fixes tels que les dépenses de personnel en réduisant des dépenses discrétionnaires comme les voyages et la formation mais a également introduit des processus novateurs et allégés dans l'ensemble des procédures judiciaires. La Cour espère sortir des restrictions dues à la pandémie de la COVID-19 en 2022 et en raison d'un accroissement de la charge de travail, elle s'attend à une augmentation rapide des coûts. En 2020, le Comité a demandé à la Cour comment elle prévoyait d'absorber l'augmentation des coûts fixes à moyen terme en la priant de l'informer de ses intentions. Au fil des années, le Comité a demandé à la Cour d'accroître systématiquement et radicalement l'efficience des procédures de la Cour afin de gérer les augmentations inévitables et prévisibles de la charge de travail. Le projet de budget programme de 2022 a démontré clairement que l'on aurait pu faire plus. Le Comité a réitéré sa demande à la Cour afin qu'elle fasse savoir comment elle pourrait gérer un accroissement de sa charge de travail dans les limites de son enveloppe budgétaire actuelle en réalisant notamment des économies par suite de la restructuration, des résultats de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen réalisé par des experts indépendants et de la cristallisation TI/GI et des méthodes pour travailler efficacement.
- 5. Le Procureur nouvellement élu a exposé sa vision dans la perspective d'une réussite à moyen et long terme. Le Comité a pris note que le Procureur a l'intention de mettre en œuvre une nouvelle méthode de travail et une culture destinée à promouvoir le travail du Bureau et de collaborer avec les autorités et les organisations concernées. Tout en étant favorable en principe le Comité a également attiré l'attention sur des risques budgétaires potentiels à l'avenir.
- 6. Le Comité a reconnu qu'il faudra faire face à l'accroissement du nombre de procès, à la mise en œuvre des recommandations de l'Examen par des experts indépendants et de la restructuration du Bureau du Procureur au moyen de l'augmentation des ressources, de la réalisation d'économies et d'efficiences. Cependant en attendant que les États en retard dans le paiement de leurs contributions démontrent leur volonté de réduire sensiblement le montant des contributions non acquittées, les augmentations du budget se limiteront à l'essentiel uniquement et, en premier lieu, les économies internes, les efficiences et la définition de priorités serviront à faire face aux exigences essentielles.
- 7. A l'issue de l'examen du projet de budget-programme pour 2022 et des justifications fournies, le Comité a conclu que le montant total des réductions pourrait atteindre 6.829.700 euros sur un total de 162.395.000€ pour le projet de budget programme y compris le prêt de l'État hôte. Cela représente une augmentation totale de 7.305.900 euros (4,9 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 y compris le prêt de l'État hôte. De ce fait, le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver un budget de 155.564.900 euros y compris les remboursements du prêt de l'État hôte.

#### I. Introduction

#### Α. Ouverture de la trente-septième session

- La trente-septième session du Comité du budget et des finances (« le Comité »), comprenant 22 1. réunions, s'est tenue à La Haye du 6 au 17 septembre 2021 puis virtuellement les 28 et 29 septembre 2021.
- Le Président de la Cour pénale internationale («la Cour »), le Juge Piotr Hofmański a prononcé l'allocution de bienvenue à l'ouverture de la session.

# Participation à la trente-septième session et services

- Les membres suivants ont participé à la trente-septième session du Comité :
  - Werner Druml (Autriche);
  - Carolina María Fernández Opazo (Mexique); (2)
  - (3) Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie);
  - (4) Yukiko Harimoto (Japon);
  - (5) Urmet Lee (Estonie);
  - (6) Loudon Overson Mattiya (Malawi);
  - (7) Daniel McDonnell (Royaume-Uni);
  - Mónica Sánchez Izquierdo (Equateur); (8)
  - (9) Margaret Wambui Ngugi Shava (Kenya);
  - (10)Elena Sopková (Slovaquie);
  - (11)Klaus Stein (Allemagne); et
  - (12)Richard Veneau (France).
- Le Secrétaire exécutif du Comité du budget et des finances, M. Fakhri Dajani a rempli la fonction de secrétaire du Comité et son équipe apporté le soutien logistique de fond du Comité.

#### B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

- 5. Lors de sa première réunion, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant pour la trente-septième session :
  - 1) Ouverture de la session
    - a) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
    - b) Participation d'observateurs
    - c) Discussion interne
    - d) Allocution de bienvenue du Président de la Cour
  - 2) Projet de budget-programme pour 2022
    - a) Examen du projet de budget-programme de 2022
      - i. Maquette d'un Grand programme utilisant la nouvelle structure du projet de budget
    - b) Base de référence pour le projet de budget-programme 2022
    - c) Annexes du projet de budget-programme 2022
      - i. Économies et efficiences à prendre en considération
      - ii. Tableau des réductions et ressources transférées pour compenser les augmentations
    - d) Rapport d'évaluation du plan stratégique 2019-2021
  - 3) Autres questions financières et budgétaires
    - a) État des contributions
    - b) États en retard dans le paiement de leur contribution
    - c) Exécution des programmes du budget 2020
    - d) Rapport sur l'exécution du budget de la Cour au 30 juin 2021

6 15R1-F-081121

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, Dix-neuvième session, La Haye, 14-16 décembre 2020 (ICC-ASP/19/20), vol. I, partie I, section B, par. 40 ; ICC-ASP/19/Rés.6, Annexe I, par. 19(a).

- e) Réserves de précaution
- f) Problème de liquidités
- g) Plan des projections de la Cour concernant le retour au bureau
- h) Ratios des coûts pour 2019 et 2020
- i) Éléments nouveaux relatifs aux engagements non acquittés
- j) Information les plus récentes concernant le coût de l'aide judiciaire

### 4) Réforme institutionnelle et administrative

- a) Rapport annuel de situation concernant la mise en œuvre de la Stratégie quinquennale concernant les technologies de l'information et la gestion de l'information (TI/GI)
  - Plans de développement de la Cour en matière de TI à l'issue de la Stratégie quinquennale sur les TI/GI
- 5) Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes
  - a) Projets et activités du Conseil de direction du FPV (du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021)
  - b) Propositions concernant les réparations
  - c) Propositions concernant les contributions volontaires et la collecte de fonds de donateurs privés
  - d) Informations les plus récentes sur les approches relatives à l'utilisation des fonds des donateurs pour les coûts des programmes accessoires
  - e) Auditeurs externes pour les partenaires de mise en œuvre
- 6) Questions de ressources humaines
  - a) Répartition géographique et représentation équitable des hommes et des femmes
  - b) L'utilisation de contrats de personnel temporaire non approuvés
  - c) Rapport de la Cour sur le Programme d'administrateurs auxiliaires
  - d) Informations les plus récentes concernant la réaffectation d'un poste en République démocratique du Congo au Siège
  - e) Informations les plus récentes sur la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national

### 7) Questions d'audit

- a) Rapports du Comité d'audit en 2021
- b) Rapport de situation sur les résultats du Bureau de l'audit interne
- c) États financiers 2020 de la Cour
- d) États financiers 2020 du FPV
- e) Rapport de l'auditeur externe sur l'évaluation des piliers
- f) Informations les plus récentes sur l'état des recommandations de l'auditeur externe
- g) Informations les plus récentes sur l'état de l'Examen par les experts indépendants
- h) Examen par l'auditeur externe des organes de supervision

### 8) Locaux

a) Actualisation du Plan quinquennal de remplacement des équipements garantissant que les risques opérationnels pour la Cour sont limités autant que possible

### 9) Questions diverses

- a) Dernières informations sur toutes les affaires pendantes devant le Tribunal administratif de l'OIT et la Commission de recours internes
- b) Dernières informations concernant la mise en place du mécanisme de règlement des différends
- 6. Le Comité a décidé de réorganiser les points de l'ordre du jour du présent apport et certains d'entre eux ont été fusionnés sous un titre différent.

# C. Participation d'observateurs

7. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblé,² les haut responsables de la Cour et les représentants de la Présidence, le Bureau du Procureur (« le BP ») et le Greffe ont été invités à participer aux réunions du Comité. En outre, le Facilitateur pour le budget, l'Ambassadeur Frances Lanitou (Chypre) a fait une intervention devant le Comité. Il en a été de même de la Présidence du Conseil de direction du Fonds spécial au profit des victimes, Mme Mama Koité Doumbia. Le Comité a accédé à la demande d'intervention de la Coalition pour la Cour pénale internationale.

# II. Examen des points à l'ordre du jour de la trente-septième session du Comité

# A. Projet de budget-programme 2022

### Examen du projet de budget-programme 2022

- 8. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Comité examine le projet de budget-programme de la Cour et fait part à l'Assemblée de ses recommandations. Le Comité a examiné minutieusement le projet de budget-programme pour 2022 de la Cour pénale internationale,<sup>3</sup> ses deux corrigenda,<sup>4</sup> et son exposé de synthèse. Le Comité a procédé à l'examen des ressources budgétaires requises sur la base du principe général d'intégrité budgétaire.
- 9. Le Comité a fait observer que le projet de budget-programme 2022 s'élevait à 162.394.600 euros, soit une augmentation de 14.135.600 euros (9,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 y compris le prêt de l'État hôte de 3.585.100 euros.
- 10. Le principal inducteur de coût présenté est l'accroissement du nombre de procès ce qui se traduit par l'augmentation des frais de personnel, de fortes augmentations des frais d'aide judiciaire (2,1 millions d'euros), des besoins plus importants de soutien au niveau des activités liées aux victimes et des frais supplémentaires pour la protection des témoins (2,4 millions d'euros).
- 11. Le Comité a pris note des frais non récurrents, de 3.028.300 euros, inclus dans le budget approuvé pour 2021 mais qui ne seront pas nécessaires en 2022. La Cour a estimé un montant de 1.551.400 euros pour les réductions de la base de référence pour le projet de budget-programme 2022. En tenant compte de tous les frais non récurrents et l'augmentation du budget pour 2022, le budget supplémentaire total demandé par la Cour pour 2022 s'élève à 17.163.900 euros (11,6 pour cent) de plus que le budget approuvé pour 2021. Il s'agit là de l'une des plus fortes augmentations de dépenses dans l'histoire de la Cour. Ce montant n'est certainement pas proportionnel par comparaison avec l'augmentation des indicateurs de la charge de travail.

### RECOMMANDATION

12. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve pour 2022 un montant de 155.564.900 euros y compris le prêt de l'État hôte de 3.585.100 euros.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les règles 42, 92 et 93 du Règlement intérieur de l'Assemblée concernant les observateurs et autres participants sont applicables à la session. À l'invitation du Président et sous réserve de l'approbation du Comité, des observateurs peuvent participer aux réunions du Comité.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> ICC-ASP/20/10.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> ICC-ASP/20/10/Corr.1 et ICC-ASP/20/10/Corr.2.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Montant total des frais non récurrents calculés par le Comité : 3.028.300 euros = frais non récurrents pour la stratégie des TI en 2021 d'un montant 1.710.800 euros (voir Annexe IX(b) du budget proposé) (2.052.500 euros - 341.700 euros pour la stratégie des TI) + 1.317.500 euros (1.551.400 euros de réductions à la base de référence de l'Annexe X du Projet de budget-programme 2022 – 233.900 euros, le total des économies liées aux TI de l'Annexe XVI.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Annexe X du Projet de budget-programme 2022. Réductions sur la base de référence, page 260.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> 14.135.600 euros (total du budget 2021 approuvé pour les TI/GI de l'ensemble de la Cour) + 3.028.300 euros = 17.163.900 euros.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> 11,6 pour cent = 17.163.900 euros (budget supplémentaire total que la Cour a demandé d'utiliser en 2022) / 148.259.000 euros (budget approuvé pour 2021).

# B. Grand programme I: Branche judiciaire

# 1. Observations générales et analyse

- 13. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme I (Branche judiciaire) s'élève à 13.370.200 euros soit une augmentation de 1.613.900 euros (ou 13,7 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 de 11.756.300 euros.
- 14. En 2021, le budget comprenait 184.700 euros pour la nomination des juges nouvellement élus. Ces dépenses ne figurent plus dans le budget de 2022. Par conséquent, l'augmentation réelle demandée dans le budget était de 15.39 pour cent.
- 15. S'agissant de 2021, il était prévu que le taux d'exécution du budget de la Branche judiciaire serait de 94,7 pour cent, soit 11.132.200 euros par rapport au budget approuvé de 11.756.300 euros.
- 16. Le Comité a fait observer que l'importante augmentation dans le projet de budget pour 2022 traduisait une augmentation de deux postes budgétaires :
  - i. Personnel temporaire (« GTA ») : une augmentation de 1.263.900 euros soit 107,2 pour cent (1.179.000 euros approuvés en 2021 par rapport à €2.442.900 euros proposés pour 2022) ; et
  - ii. Émoluments et indemnités des juges d'un montant de 365.000 euros, soit 7,7 pour cent (4.711.100 euros approuvés en 2021 y compris des dépenses non récurrentes pour les juges sur le point de prendre leurs fonctions par rapport à 5.076.100 euros proposés pour 2022).

# 2. Émoluments et indemnités des juges au 1<sup>er</sup> septembre 2021

- 17. En vertu du Statut de Rome <sup>10</sup> la Cour se compose de 18 juges. En se fondant sur l'évaluation, par la Présidence, des prévisions de la charge de travail pour 2021, les ouvertures de crédits pour la rémunération de 14 juges à plein temps ont été incluses dans le budget approuvé pour les juges, d'un montant de 4.711.100 euros.<sup>11</sup>
- 18. Le Comité a signalé que conformément à l'article 35(3) du Statut de Rome, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la Présidence a demandé à trois autres juges nouvellement élus d'exercer leurs fonctions à plein temps. L'estimation des dépenses supplémentaires pour ces juges s'élève à 253.500 euros. Une demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus a été présenté au Comité pour ces nouveaux juges qui ont été appelés en septembre 2021 mais la demande de prélèvement ne contenait aucune information sur les incidences budgétaires. Le Comité a attiré l'attention de la Cour sur le fait qu'un manque d'information financière n'aide pas le Comité dans son travail et il a rappelé à la Cour l'obligation définie par l'article 6.7 du Règlement financier et règles de gestion financière.<sup>12</sup>
- 19. Le Comité a réitéré sa recommandation à la Cour afin qu'elle mette tout en œuvre pour absorber dans le budget approuvé pour 2021, toutes les dépenses imprévues et non inscrites au budget relatives aux juges nouvellement élus.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> (Augmentation entre le projet du budget proposé pour 2022 et budget approuvé pour 2021 de 1,613.900 + nomination des juges nouvellement élus de 184.700 euros) / 11.756.300 = 15,3 pour cent.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Article 36 (1) du Statut de Rome.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Tableau 2 : Total CPI : budget approuvé pour 2021, page 6, Brève présentation du Budget-programme de la Cour pénale internationale approuvé pour 2021.

<sup>12</sup> Article 6.7 du Règlement financier et règles de gestion financière : « S'il devient nécessaire de faire face à des dépenses imprévues ou inévitables, le Greffier, agissant de son propre chef ou à la demande du Procureur, de la Présidence ou de l'Assemblée des États Parties, est autorisé à engager des dépenses ne dépassant pas le montant total du Fonds en cas d'imprévus. Auparavant, il doit soumettre une brève demande de budget supplémentaire au Président du Comité du budget et des finances. Deux semaines après cette notification au Président du Comité du budget et des finances, il peut, en tenant compte de toute observation de nature financière faite par le Président en ce qui concerne les besoins de financement, engager ces dépenses comme il en aura été décidé ou comme cela aura été demandé. Tous les fonds obtenus de cette façon ne doivent être comptabilisés que pour l'exercice ou les exercices pour lesquels un budget-programme a déjà été approuvé. »

### 3. Émoluments et indemnités des juges pour 2022

- 20. Lors de sa dix-neuvième session, l'Assemblée a décidé de modifier les conditions de service et de rémunération des juges de la Cour en les remplaçant par les conditions associées au niveau de Secrétaire général adjoint dans le Régime commun des Nations Unies (« RCNU »), y compris la participation à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les ressources requises pour la rémunération de 18 juges pour 2022 ont été calculées conformément à cette résolution. Le projet de budget programme s'élevait à 5.076.000 euros soit une augmentation de 365.000 euros par rapport au budget approuvé pour 2021.<sup>13</sup>
- 21. Le Comité a fait observer que les nouvelles conditions de rémunération des juges a entraîné une diminution importante du paiement des cotisations de retraite, de 1,574.400 euros<sup>14</sup> approuvés en 2020 à 864.000 euros qui seront nécessaires en 2022 pour verser à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, ce qui permet d'absorber une augmentation des salaires des juges en 2022.

### RECOMMANDATION

22. En raison des obligations légales de la Cour de payer la rémunération des juges, le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le montant de 5.076.000 euros pour les dépenses correspondant aux juges.

### 4. Frais de personnel

- a) Postes permanents
- 23. Le Comité a fait observer qu'il n'y avait eu aucune demande de postes permanents supplémentaires.

# b) Personnel temporaire

- 24. Le Comité a signalé qu'il y avait eu un doublement des ressources demandées pour le personnel temporaire, de 1.179.000 euros en 2021 à 2.442.900 euros en 2022.
- 25. Cette augmentation des dépenses de personnel temporaire reflète la demande de la Branche judiciaire pour 11 nouveaux postes à plein temps de personnel temporaire (de 10 personnes temporaires à 21 équivalents temps plein) comme suit :
  - i. Deux juristes, P-3, pour 12 mois à la Présidence pour faire en sorte d'apporter une réponse complète de la Présidence au rapport établi à l'occasion de l'Examen par les experts indépendants ;
  - ii. Deux juristes, P-3, pour 12 mois dans les Chambres; et
  - iii. Sept juristes adjoints de 1<sup>re</sup> classe, P-2, pour 12 mois dans les Chambres.

### Présidence

26. Le Comité a fait remarquer que la description de poste présentée dans le projet d'avis de vacance pour deux emplois temporaires de juristes, P-3 à la Présidence ne correspond pas à la justification de ce poste à pourvoir qui figurait dans le document du budget étant donné que des responsabilités générales de juriste sont assignées à ces postes et qu'aucune justification précise des tâches et de la charge de travail n'était fournie.

### **RECOMMANDATION**

27. Le Comité n'a pas recommandé que l'Assemblée approuve les ressources pour les deux nouveaux emplois temporaires proposés de juriste, P-3 à la Présidence pour 2022.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup>En tenant compte des frais non récurrents de 184.700, l'augmentation nette serait de 549.700 euros.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Voir Annexe VI (a) dans le projet de budget-programme de 2020 des émoluments des juges.

### Les Chambres

28. Le Comité a examiné attentivement les hypothèses budgétaires,<sup>15</sup> la charge de travail globale attendue et les informations complémentaires fournies par la Cour pendant la réunion. Le Comité a tenu compte de la justification fournie par la Cour dans les précédents cycles budgétaires à propos de l'emploi de personnel temporaire <sup>16</sup> selon laquelle deux équivalents temps plein sont nécessaires pour le service d'appui d'un procès en cours, une moyenne de 2,5 emplois temporaires, P-2, équivalents temps plein pour le service d'appui d'une affaire à plusieurs accusés et des ressources supplémentaires pour des activités de la phase préalable au procès et pour les réparations. Le tableau 1 ci-dessous présente l'emploi de personnel temporaire en fonction de la charge de travail dans les Chambres entre 2016 et 2019.

Tableau 1 : Hypothèse budgétaire et nombre d'emplois temporaires approuvés et de postes permanents dans les Chambres \*

Année	Affaires avant procès	Nombre de procès	Hypothèse des jours d'audience	Affaires en appel	Réparations	Personnel temporaire	Postes permanents dans les Chambres
2016	6	4	465	1	4	13	40
2017	5	4	440	1	4	12	40
2018	8	3	400	1	3	12	40
2019	10	2	294	3	4	10	40
Projet de	10	4	421	1	4	19	40
budget 2022							
Recommandat	ion du Com	12.6	40				

<sup>\*</sup> Il n'a pas été tenu compte de l'utilisation en 2020 et 2021 en raison des restrictions de la COVID-19.

- 29. En outre, la Cour devrait bénéficier du recrutement en 2020 du Chef de la Section des Chambres, poste P-5,<sup>17</sup> afin d'améliorer la coordination et la communication entre les divisions et introduire un leadership général en matière de gestion.
- 30. Le Comité a fait remarquer que les Chambres avaient fondé leur demande de postes temporaires supplémentaires sur l'augmentation du nombre d'affaires qui se traduit par un accroissement de la charge de travail. Cependant, le Comité a fait observer que les paramètres de la période de 2016 à 2019 et 2022 étaient comparables et a estimé qu'elles devraient fonctionner avec une quantité comparable de ressources.

### RECOMMANDATIONS

- 31. Le Comité n'a recommandé que l'approbation des ressources pour un nouveau poste P-3 pendant sept mois et deux nouveaux juristes adjoints, P-2 pour 12 mois dans les Chambres.
- 32. Le Comité a recommandé que les Chambres mettent en œuvre la politique d'affectation flexible des postes permanents et des emplois de personnel temporaire ce qui lui a permis de gérer la question de l'évolution du profil de sa charge de travail lié aux développements judiciaires attendus pour les postes permanents existants et les emplois temporaires approuvés, et qu'elles s'abstiennent dans la mesure du possible de la pratique continue consistant à utiliser « du personnel temporaire non approuvé ».

### 5. Dépenses hors personnel

# a) Frais de voyages

33. Le Comité a fait observer que les dépenses hors personnel se situaient au même niveau que dans le budget approuvé pour 2021. Le Comité a examiné la demande concernant les dépenses hors personnel, l'a comparé avec le taux d'exécution de 2019 et a estimé que le niveau demandé était raisonnable et correspondait aux activités respectives.

15R1-F-081121

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Deux affaires dans la phase de procès pendant 12 mois ; une affaire pendant six mois au deuxième semestre de 2022 ; une affaire (en vertu de l'article 70 du Statut de Rome) pour laquelle on prévoit 30 jours d'audience.

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Projet de budget-programme pour 2016 de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/14/10) par. 88 (b).

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup>Documents officiels ... Vingt-cinquième session... 2015 (ICC-ASP/14/15), vol. II, partie B.3, par. 36.

# 6. Budget recommandé pour le Grand programme I

34. Le Comité a recommandé un montant total de réductions de 984.500 euros pour le Grand programme I par rapport au projet de budget initial pour 2022. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée approuve un montant total de 12.385.700 euros pour le Grand programme I.

# C. Grand programme II: Bureau du Procureur

### 1. Observations générales et analyse

- 35. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme II : Bureau du Procureur s'élève à 51.377.400 euros, soit une augmentation de 4.042.600 euros (8,5 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 de 47.334.800 euros.
- 36. Le Procureur prévoit une vaste réorganisation du BP. Le Comité a bien accueilli l'intention du Procureur de s'acquitter de sa mission plus efficacement en renforçant, rationalisant et intégrant les fonctions du Bureau ainsi qu'en améliorant la culture et l'atmosphère de travail au sein du Bureau.
- 37. La nouvelle structure prévoit trois nouveaux programmes : A) Le Bureau du Procureur avec le Procureur lui-même à sa tête, B) Les Pôles des poursuites judiciaires sous la direction de deux Procureurs adjoints, ASG (Secrétaire général adjoint), et C) Le Pôle Services intégrés avec à sa tête un Directeur, D- 1.
- 38. Les Programmes A et C sont en grande partie une réorganisation d'unités existantes et de leur personnel tandis que le Programme B reflète la vision du Procureur selon laquelle le personnel devrait travailler au sein d'équipes intégrées qui suivent une affaire du début à la fin. En conséquence, les anciennes Division des enquêtes et Division des poursuites sont dissoutes et avec quelques exceptions transférées vers les deux piliers du Programme B.
- 39. Le Comité a fait remarquer que la structure organisationnelle du Bureau telle qu'elle est présentée par le Procureur pourrait, d'une part, être favorable aux objectifs de plus grande efficience et d'amélioration de l'ambiance de travail mais pourrait d'autre part présenter un risque pour le budget s'agissant notamment des effectifs des deux piliers des poursuites judiciaires. C'est pourquoi les futures demandes budgétaires devraient être évaluées en toute objectivité seulement et non pas selon la comparaison des effectifs des deux piliers.

### 2. Dépenses de personnel

40. Le Comité a constaté que la proposition de nouvelle structure organisationnelle comportait trois catégories principales : des postes redéfinis ; de nouveaux postes permanents ; et de nouvelles exigences en matière de personnel temporaire.

### a) Postes redéfinis

41. Le Comité a fait observer que les postes redéfinis proposés avaient été soumis à une évaluation de leur classification et que les changements au niveau des responsabilités et de la fonction de ces postes exigeront la mise en place de procédures de recrutement.

### RECOMMANDATION

42. Le Comité a estimé que tous les postes redéfinis proposés étaient justifiés et neutres en termes de coût et a de ce fait recommandé que l'Assemblée approuve les cinq postes redéfinis demandés.

### b) Nouveaux postes permanents

43. Le Comité a fait observer que le coût demandé pour les nouveaux postes permanents s'élevait à 623.700 euros ce qui inclut la création d'un nouveau poste de Procureur adjoint au niveau de Secrétaire général adjoint (225.300 euros) et six postes supplémentaires. Le Comité a pris note également qu'à l'exception du nouveau Procureur adjoint, la création des autres postes était compensée par la suppression

de cinq postes permanents. Bien que cela ne soit pas neutre sur le plan des coûts, les incidences budgétaires devraient être absorbées en partie.

### RECOMMANDATION

44. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la création des sept postes proposés, y compris le poste de Procureur adjoint si telle est la décision de l'Assemblée, ainsi que la suppression des cinq autres postes. Si l'on tient compte des procédures de recrutement, des délais nécessaires pour pourvoir les postes vacants, il y aurait lieu d'absorber un montant de 167.000 euros dans le budget total du Bureau du Procureur.

### c) Nouveau personnel temporaire

- 45. Le Comité a noté que la demande de 18 postes supplémentaires de personnel temporaire (15,08 ETP) et le montant net de l'augmentation du personnel temporaire demandée dans le budget était de 1.643.700 euros.
- 46. Le Comité a estimé que le personnel existant pourrait faire face à lala charge de travail et assumer les fonctions de neuf postes de personnel temporaire et que la réorganisation du BP devrait entraîner des efficiences qui devrait se traduire par le meilleur emploi des ressources existantes.

### RECOMMANDATION

47. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve les neuf postes suivants de personnel temporaire : un fonctionnaire principal chargé de l'information du public, P-4 ; trois fonctionnaires adjoints de 1<sup>re</sup> classe chargés de la stratégie en matière de protection, P-2 ; un assistant à la transcription, agent des services généraux, autre classe ; deux vérificateurs des transcriptions, agents des services généraux, autre classe ; un assistant aux services linguistiques, agent des services généraux, autre classe ; et un coordonnateur adjoint de 1<sup>re</sup> classe des services d'interprétation, P-2.

### 3. Dépenses hors personnel

48. Le Comité a fait observer que les dépenses hors personnel demandées s'élevaient à 4,335.200 euros soit une augmentation de 1.232.500 euros par rapport au budget hors personnel approuvé pour 2021 de 3.102.700 euros. Le Comité a estimé que l'on pourrait effectuer une réduction sur trois postes budgétaires.

# a) Dépenses au titre des voyages

49. Le Comité a fait observer que le BP avait demandé une augmentation du budget 2022 au titre des voyages d'un montant de 276.100 euros (14 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021. Le Comité a estimé que les dépenses au titre des voyages pourraient être ramenées au niveau approuvé pour 2021 compte tenu de l'expérience acquise durant la pandémie dans les méthodes de travail hybride. Le Comité a estimé que l'idée du Bureau consistant à accroître les effectifs des bureaux nationaux devrait permettre de réaliser des économies supplémentaires dans les prochains projets de budget.

### RECOMMANDATION

50. Le Comité a recommandé de maintenir le niveau approuvé pour le budget 2021 au titre des voyages, soit 1.973.700 euros.<sup>18</sup>

# b) Services contractuels

51. Le Comité a estimé que, compte tenu des structures de dépenses des années précédentes, le poste budgétaire des services contractuels pouvait être maintenu au niveau de 2021 tout en recherchant des synergies avec le Greffe afin de soutenir les missions d'information du public.

-

15R1-F-081121

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Se reporter au par. 87.

# RECOMMANDATIONS

52. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la réduction de 188.400 euros sur le montant demandé de 558.400 euros pour les services contractuels.

### c) Formation

53. Le Comité a également examiné la demande d'augmentation du budget de formation et a estimé que si en matière de pourcentage l'augmentation demandée pouvait paraître importante, en termes réels, une augmentation de 90.000 euros sur le budget précédent de 10.000 euros est non seulement souhaitable mais également nécessaire compte tenu de la nature du travail effectué par le Bureau du Procureur.

### **RECOMMANDATION**

54. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le montant demandé de 90.000 euros pour la formation.

### d) Consultants

55. Le Comité a fait observer que le BP avait demandé une augmentation du budget 2022 relatif aux consultants de 100.000 euros (200 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021. Compte tenu des dépenses prévues au poste budgétaire « Consultants » en 2021, le Comité a estimé que l'on pourrait faire une réduction de 50.000 euros sur le budget de 2022.

# RECOMMANDATION

56. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la réduction 50.000 euros sur le montant demandé de 150.000 euros pour les consultants.

### e) Dépenses pour les technologies de l'information (TI)

57. Le Comité a suggéré de rechercher des synergies dans les projets liés au TI, en tirant parti de la Stratégie TI/GI et en rétablissant un ordre de priorité parmi les dépenses de TI de base. Pour le BP, le montant consacré aux projets non récurrents en matière de TI est de 300.000 euros pour pouvoir disposer de l'infrastructure de soutien nécessaire. Le Comité a estimé qu'une partie – 60.000 euros – de cette dépense non récurrente, soit accordée.

### RECOMMANDATION

- 58. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le montant de 60.000 euros sur le budget demandé de 300.000 euros afin de pouvoir disposer de l'infrastructure de soutien nécessaire dans le Grand programme II.
- 4. Budget recommandé pour le Grand programme II
- 59. Le Comité a recommandé 1.831.000 euros de réductions au total pour le Grand programme II par rapport au projet de budget initial 2022. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée approuve un total de 49.546.400 euros pour le Grand programme II.

# D. Grand programme III: Greffe

### 1. Observations générales et analyse

60. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme III : Greffe s'élève à 83.578.900 euros soit une augmentation de 7.794.900 (10,3 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 qui était de 75.784.000 euros. Cependant, le Comité a remarqué qu'en tenant compte des dépenses non récurrentes de

- 1.710.800 euros<sup>19</sup> sur la stratégie quinquennale TI/GI qui étaient nécessaires en 2021 mais ne le seront plus en 2022, l'augmentation nette s'est élevée à 9.505.700 euros soit 12,5 pour cent.
- 61. Les principaux inducteurs de coûts reflètent les projections de la Cour qui envisage la tenue d'un plus grand nombre de procès avec un montant de 4,8 millions d'euros, ainsi que l'augmentation concomitante de l'aide judiciaire de 2,1 millions d'euros, un montant supplémentaire de 0,5 million d'euros pour soutenir les activités liées aux victimes et un supplément de dépenses de 1,9 million d'euros pour la protection des témoins.

## 2. Dépenses de personnel

62. Le Comité a pris note d'une augmentation totale des dépenses de personnel de 5.131.500 euros (9,9 pour cent) et a observé en outre que l'incidence de l'augmentation des dépenses de personnel temporaire pour l'appui apporté à l'activité judiciaire croissante pour 4 procès s'est élevée à 4.123.600 euros : 2.618.900 euros de personnel temporaire, 1.321.200 euros en personnel temporaire pour les réunions (« TAM ») et 183.500 euros d'heures supplémentaires comme cela est exposé en détail dans les commentaires du budget. La très grande majorité des dépenses de personnel sont affectées aux solutions faisant appel à du personnel temporaire et témoigne de l'engagement du Greffe en faveur d'effectifs flexibles pouvant être augmentés et diminués dans les années à venir selon les impératifs des futurs développements judiciaires.

### a) Nouveaux postes permanents et conversion de postes temporaires en postes permanents

- 63. Le projet de budget 2022 pour les postes permanents s'élève à 48.329.800 euros soit une augmentation de 1.007.900 euros (2,1 pour cent) par rapport aux 47.321.900 euros du budget approuvé pour 2021.
- 64. Le Comité a fait observer que le Greffe avait demandé dix postes permanents supplémentaires dans le projet de budget 2022, six d'entre eux étant des conversions de postes temporaires en postes permanents et les quatre autres, de nouveaux postes. Le Comité a pris note en outre de la proposition de supprimer trois permanents existants ce qui se traduit par une augmentation nette du nombre de postes permanents de sept postes ; voir le tableau 2 ci-dessous.
- 65. Le Comité a rappelé qu'en 2014 et 2015, le Greffe mis en place le projet *ReVision* dans le cadre duquel tous les postes temporaires étaient approuvés par l'Assemblée pour être convertis en postes permanents afin que la structure actuelle permette d'absorber une charge de travail plus importante. Le Comité a remarqué que les postes temporaires aux BCPD et BCPV permettaient une utilisation plus souple des ressources humaines en fonction de la charge de travail.

### RECOMMANDATIONS

- 66. Le Comité a examiné attentivement les changements proposés et recommandé que l'Assemblée approuve les changements suivants dans la structure du personnel :
  - i. Un nouveau fonctionnaire chargé des contrats et des ressources liées aux installations, P-3, dans la Section des Services généraux, où deux factotums, Agents des services généraux, autre classe et un technicien de maintenance, Agent des services généraux, autre classe ont été supprimés.
  - ii. Un nouveau juriste, P-3, BCPV Bureau du conseil public pour les victimes a été recommandé comme poste permanent en raison de l'augmentation continue de la charge de travail, avec une attribution de ressources pour six mois.
  - iii. Une coordonnatrice pour l'égalité des genres, P-4, Conseil du personnel, à approuver en tant que personnel temporaire avec l'allocation de ressources pour six mois. La stratégie relative aux effectifs du personnel sera examinée lors de la prochaine session du Comité en mai 2022.

15R1-F-081121

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> voir annexe IX(b), Tableau 4 , page 254 du projet de budget 2022.

- iv. La demande de suppression du poste d'infirmier principal, Services généraux (1<sup>re</sup> classe), est accepté et il est recommandé de le remplacer par un nouveau poste d'infirmier en santé du travail, agent des services généraux, autre classe, en tant que poste temporaire.
- v. Le Comité n'a pas recommandé d'approuver la conversion de cinq des six postes demandés, et a recommandé d'approuver la conversion d'un poste temporaire de longue durée depuis 2016, Juriste, P-3 au BCPD - Bureau du conseil public pour la Défense. Voir le paragraphe 67 cidessous pour plus de détails.
- 67. Le Comité a recommandé que les nouvelles demandes de postes permanents ou demande de conversion de postes temporaires en postes permanents ne soient formulées que lorsqu'un ou plusieurs postes permanents sont supprimés en même temps.

### b) Personnel temporaire

68. Le projet de budget pour le personnel temporaire en 2022 s'élève à 6.344.300 euros soit une augmentation de 2.618.900 euros par rapport au budget de 2021 de 3.725.400 euros. Le Comité a évalué le niveau de ressources nécessaires pour le personnel temporaire en 2022 à l'aide des données des six années précédentes. Voir le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 · H	(vpothèse budgétaire	of postos tompor	oirea à plain tam	na annuautiáa
rabieau 2 : n	vooinese nuugetaire	et postes tempor	an es a bieni tem	us additouves

Année	Nombre de procès	Appel	Réparations	Nombre de langues*	Nombre de victimes et de témoins **	Greffe Postes permanents	Personnel temporaire (ETP)	Greffe Postes linguistiques (Postes permanents)	Greffe Postes temporaires linguistiques (ETP)
2016	4	1	4	21	100	574	29.1	49	5.81
2017	4	1	4	22	81	574	45.5	49	10.92
2018	3	1	3	29	132	573	44.61	49	9.61
2019	2	3	3	29	103	575	61.16	49	4.00
2020	2	2	4	33	0	575	55.47	49	8.97
2021	2	3	4	36	90	574	54.72	49	8.30
Supprimé en 2022	-	-	-	-	-	-	-7.22	0	-3.38
Nouveau poste temporaire proposé	-	-	-	-	-	-	34.23	49	11.98
Total en 2022	4	1	5	36	131	581	81.73	49	20.98

<sup>\*</sup> Nombre de langues liées aux affaires. \*\* Nombre de témoins comparaissant pour témoigner.

- 69. Le Comité a fait observer que 34,23 nouveaux postes temporaires (ETP) avaient été demandés. Cependant en tenant compte des conversions demandées, la croissance nominale du nombre de postes temporaires (ETP) représenté par 27,01<sup>20</sup> postes à plein temps (par 50 pour cent) était du même ordre que le personnel temporaire approuvé en 2021; voir le tableau 2 ci-dessus. Le Comité a fait part de son inquiétude au sujet d'une augmentation aussi importante et a fait remarquer que les années précédentes, la Cour était en mesure de fournir des services aux procédures judiciaires en utilisant beaucoup moins de personnel temporaire. Par ailleurs, le Comité a indiqué sur le nombre actuel de postes temporaires et de postes permanents permettait une souplesse d'utilisation des ressources humaines pour le Greffe.
- 70. La principale augmentation de demande pour 2022 a été relevée dans le Programme 3300 : Division des services judiciaires, de 24,98 postes temporaires représentant une augmentation budgétaire de

15R1-F-081121

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Total des postes temporaires demandés dans le projet de budet pour 2022 (81,73) – total des postes temporaires approuvés en 2021 (54,72) = croissance nominale des postes temporaires de (27,01).

- 2.312.100 euros (1.518.800 euros en 2021 à 3.830.900 euros en 2022), et dans le Programme 3800 : Division des opérations extérieures, de 4,75 postes temporaires représentant une augmentation budgétaire de 351.200 euros (de 1.446.400 euros en 2021 à 1.797.600 euros en 2022).
- 71. Le Comité a examiné minutieusement le projet de budget et a remarqué que nombre de postes temporaires existants et nouvellement proposés portaient sur une durée de 12 mois alors même que la troisième audience du procès est prévue se tenir pendant six mois au deuxième semestre de 2022 et la quatrième audience du procès (article 70) se tiendra pendant 30 jours seulement. Le Comité a reconnu cependant un accroissement des activités judiciaires et la nécessité de disposer de ressources supplémentaires en matière de postes temporaires.

### **RECOMMANDATION**

72. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve une augmentation du budget du personnel temporaire pour 2022 de 50 pour cent, soit un montant de 1.862.700 euros<sup>21</sup> par rapport au budget approuvé pour 2021, avec une diminution des ressources en personnel temporaire de 756.200 euros.

### c) Réduire la taille du bureau national de Kinshasa

73. Le Comité s'est inquiété du fait que bien que la taille du bureau national de Kinshasa ait été réduite en 2020 et 2021, cette diminution n'apparaît pas dans le nombre total de postes da la Division des opérations extérieures. Au contraire on constate dans le tableau 3 ci-dessous que pour l'année 2022 il a été demandé une nouvelle augmentation du nombre de postes temporaires.

Tableau 3 : Effectifs du Programme 3800 : Division de	es opérations extérieures (20	16 -2021)
---	-------------------------------	-----------

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Demande pour 2022
Postes permanents							
approuvés	197	192	192	193	194	193	193
Postes temporaires							
approuvés	9,7	16,08	16	33,9	32	30,92	34,75
Total	206,7	208,08	208	226,9	226	223,92	227,75

74. Le Comité estime que la Cour devrait autant que possible introduire de la flexibilité dans la gestion de ses ressources humaines de la Division des opérations extérieures et utiliser les ressources existantes. Le Comité a accordé au Greffe la flexibilité nécessaire pour répartir la réduction de 756.200 euros du budget des postes temporaires ; voir les paragraphes 69 et 249.

### d) Personnel temporaire pour les réunions

- 75. Le Comité a fait observer que le montant demandé pour le personnel temporaire pour les réunions était de 1.683.000 euros soit une augmentation de 1.321.200 euros (or 365,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 de 361.8000 euros.
- 76. Ces projections sont fondées sur l'augmentation prévue par la Cour des jours et des besoins d'interprétation. Lors de sa trente-septième session, la Cour a dit s'attendre à ce que 421 jours d'audience soient nécessaires en 2022.
- 77. Compte tenu des données disponibles, le Comité a fait observer qu'au cours des trois années précédant la COVID-19 (2017, 2018 et 2019), les salles d'audience n'étaient pas totalement utilisées. Pendant cette période de trois années, seulement 43 pour cent<sup>22</sup> des jours d'audience inscrits au budget ont été utilisés, seulement 62 pour cent<sup>23</sup> des jours d'audience inscrits au budget ont été planifiés et seulement 69 pour cent<sup>24</sup> des jours planifiés ont été en fait utilisés comme le montre le tableau 4 ci-dessous.

15R1-F-081121

 $<sup>^{21}</sup>$  Budget approuvé pour 2021 de 3.725.400 euros / 100 \* 50 = 1.862.700 euros.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Jours d'audience utilisés en réalité 485 / 1.134 jours d'audience\*100.

 $<sup>^{23}</sup>$  Jours d'audience effectivement planifiés 707 / Jours d'audience inscrits au budget 1.134  $\ast$  100.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Jours d'audience utilisés en réalité 485 / 707 jours d'audience réellement planifiés \* 100 = 69 pour cent.

Tableau 4	Utilisation	des salles	d'audience
-----------	-------------	------------	------------

Année	Jours d'audience inscrits au budget	Jours d'audience effectivement planifiés	Jours d'audience utilisés en réalité	% de jours utilisés en réalité par rapport aux jours inscrits au budget	% de jours utilisés en réalité par rapport aux jours planifiés
2017	440	383	298	68%	78%
2018	400	168	93	23%	55%
2019	294	156	94	32%	60%
Total/pourcentage	1,134	707	485	43%	69%

- 78. Sur la base de ces projections, le Comité recommande de limiter toute augmentation du financement du personnel temporaire pour les réunions à un montant qui reflète plus précisément les résultats des années précédentes et non pas l'ambition c'est-à-dire en tablant sur l'hypothèse que la Cour est en mesure d'utiliser ses jours d'audience proposés (inscrits au budget) selon le même pourcentage qu'en 2017.
- 79. En 2017, la Cour a utilisé 2840 jours-interprètes, chiffre le plus élevé depuis 2014. Ce qui représente 1.593.000 euros (128 pour cent<sup>25</sup>) de plus que ce qui a été utilisé en 2020. Pour financer le personnel temporaire pour les réunions au même niveau qu'en 2017, le Greffe aurait besoin d'une augmentation de 355.000 euros (128 pour cent).

**Tableau 5 : Besoins en interprétation (judiciaire et autre)** 

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Jours d'interprète	1.334	1.490	2.730	2.840	1.094	1.206	1.247	607
								(au 12 mai)

### RECOMMANDATION

80. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve une augmentation de 463.100 euros soit un budget total de 824.900 euros pour le personnel temporaire pour les réunions.

### e) Heures supplémentaires

81. Le Comité a pris note de l'augmentation de ressources demandée pour le paiement des heures supplémentaires de 183.500 euros (82,5 pour cent). Compte tenu de l'augmentation importante des dépenses de personnel, le Comité a recommandé une diminution du budget des heures supplémentaire de 72.000 euros.

### RECOMMANDATION

82. Le Comité a recommandé d'approuver le budget des heures supplémentaires d'un montant de 334.700 euros.

# 3. Dépenses hors personnel

### a) Frais de voyages

- 83. Le Greffe a demandé une augmentation de 265.000 euros (17,7 pour cent) de son budget de voyages pour 2022. Pour 2021 budget approuvé était de 1.498.800 euros, alors que la prévision pour l'année entière était de 1.054.500 euros soit 444.300 euros de moins que le budget approuvé pour 2021.
- 84. Le Comité a reconnu que les voyages, en termes de quantité et de coût, augmenteront vraisemblablement en 2022 avec l'assouplissement des restrictions dues à la COVID-19. Le Comité estime cependant que la Cour devrait utiliser les nouvelles méthodes hybrides de travail pour réduire autant que

15R1-F-081121

\_

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Nombre de jours d'interprétation utilisés plus que ceux utilisés en 2020 de 1.593.000 euros / nombres de jours utilisés en 2020 de 1.247 jours\*100 = 128 pour cent.

possible les déplacements puisque la Cour a réussi à accomplir diverses activités à distance au cours des 18 derniers mois et notamment des entretiens avec des témoins et des témoignages.

85. Dans ce contexte et en opposition avec l'augmentation importante demandé par la Cour pour 2022, le Comité a recommandé de maintenir dans la mesure du possible la dotation budgétaire pour les voyages au même niveau que celui approuvé pour le budget de 2021.

### RECOMMANDATIONS

- 86. Le Comité a recommandé que la Cour cherche à associer une redéfinition minutieuse des priorités à la mise en œuvre continue de méthodes efficientes de travail (adoptées en 2020 et 2021) pour gérer dans un avenir proche, un budget des voyages stable.
- 87. Le Comité a recommandé de maintenir le niveau du budget approuvé en 2021 pour les voyages à 1.498.800 euros.

### b) Consultants

- 88. Le budget approuvé en 2020 pour les consultants du Greffe était de 260.000 euros alors que les dépenses réelles sur cette période ont été de 533.100 euros, soit un taux d'exécution de 204 pour cent. Le budget de 2021 pour les consultants était de 506.800 euros avec une prévision de dépenses de 1.116.000 euros soit un taux d'exécution de 220 pour cent. La Cour a demandé une augmentation pour le budget 2022 de 254.900 euros (soit 50,3 pour cent).
- 89. Le Comité est préoccupé par le taux de croissance du budget pour les consultants et le manque apparent de contrôle de l'usage qui en est fait.

### RECOMMANDATION

- 90. Le Comité a demandé que le budget pour les consultants soit examiné en interne, contrôlé et que des priorités soient définies afin de répondre aux besoins du Greffe et qu'un rapport soit présenté au Comité à sa trente-neuvième session en septembre 2022.
- 91. Cependant le Comité estime qu'une augmentation théorique de 47.000 euros soit prévue pour les consultants du BCPV et BCPD pour répondre aux besoins du pays au Soudan et en Côte d'Ivoire. En outre un montant de 10.400 euros demandé par les consultants en TI au Greffe concernait le Grand programme VII-5: MCI déjà demandé par le MCI lui-même devrait être diminué et un montant de 4.100 euros demandé par les consultants en TI au Greffe concernait le Grand programme VII-6: BAI, déjà demandé par le BAI lui-même devrait être diminué. Le Comité s'attendait à ce que le coût de recrutement de consultants dans le pays soit partiellement compensé par la diminution des besoins de voyage qui, autrement, auraient dû avoir lieu.
- 92. De plus, le Comité, compte tenu de la demande plus importante de ressources supplémentaires, de la croissance de l'année précédente et des dépenses liées aux TI, non récurrentes (voir le paragraphe 89 cidessus n'a pas été en mesure d'appuyer la demande d'une augmentation plus importante de 254.900 euros (50,3 pour cent).

### **RECOMMANDATION**

93. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve un budget de 538.500 euros<sup>26</sup> pour le budget des consultants du Greffe en 2022.

15R1-F-081121

<sup>26</sup> Total budget recommandé pour consultants de 538.500 euros = total budget approuvé en 2021 pour consultants de 506.000 euros + augmentations recommandées de consultants de 47.000 euros - montant demandé déjá par le MCI de 10.400 euros - le montant demandé déjà par le BAI de 4.100 euros.

### c) Aide judiciaire

- 94. Le Comité a pris note que le projet de budget 2022 pour l'aide judiciaire s'élevait à 7.764.300 euros, (5.572.700 euros pour la défense et 2.191.600 pour les victimes),<sup>27</sup> soit une augmentation totale de 2.093.500 euros par rapport aux 5.750.800 euros approuvés dans le budget pour 2021.
- 95. Le Comité a remarqué qu'une augmentation importante de 1.629.000 euros (41,3 pour cent) pour l'avocat pour la défense découlait de l'application du système d'aide judiciaire de la Cour et prenait en considération les activités judiciaires prévues pour 2022. De ce fait les fonds destinés à trois équipes de la défense (deux affaires) pour les 12 mois de la phase de procès ont été inclus cumulativement dans le projet de budget pour un montant de 2.850.000 euros (soit 950 euros par équipe/année). Deux autres affaires devraient atteindre le stade d'une audience afférente au procès au cours de 2022 ce qui occasionne une pression sur le budget de l'aide judiciaire pour la défense. Le Comité a pris note de la dépense de l'aide judiciaire pour la défense et les victimes y compris la dépense liée au recours au Fonds en cas d'imprévus (2015-2021); se reporter à l'annexe II du présent rapport.
- 96. Le Comité a examiné le projet de budget et remarqué que le niveau de provisions demandées pour trois affaires l'année prochaine n'était pas totalement justifié. <sup>28</sup>
- 97. Compte tenu des données relatives au versement de l'aide judiciaire pour les frais de la défense au 30 juin 2021, le Comité a estimé que le montant demandé pouvait être réduit de 160.000 euros.

### RECOMMANDATION

- 98. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve une diminution du projet de budget pour l'aide judiciaire pour la défense de 160.000 euros.
- 99. Le Comité a remarqué que la provision pour l'aide judiciaire pour la défense au cours de l'exécution des ordonnances de réparations était incluse dans la demande budgétaire. Le Comité a fait part à nouveau de son inquiétude car il n'existe aucun cadre juridique pour le versement de l'aide judiciaire pendant cette phase de la procédure.<sup>29</sup>
- 100. En outre, le Comité a fait observer que la longueur de la procédure judiciaire avait une incidence directe sur les ressources demandées pour l'aide judiciaire.
- 101. Les ressources demandées pour l'aide judiciaire destinée aux victimes a augmenté de 464.500 euros (26,9 pour cent) en passant de 1.727.000 euros en 2021 à 2.191.600 euros en 2022.
- 102. Compte tenu des hypothèses des procédures de réparations (exécution des ordonnances de réparation) dans l'affaire *Lubanga*<sup>30</sup> et dans l'affaire *Katanga*, <sup>31</sup> le Comité estime que l'aide judiciaire pour les victimes peut être diminuée de 180.000 euros.

### RECOMMANDATION

- 103. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve une diminution de 180.000 euros des crédits budgétaires destinés à l'aide judiciaire pour les victimes.
- 104. Le Comité a pris note également de l'augmentation des ressources demandées pour les consultants en raison de la nomination d'avocats et d'assistants sur le terrain implantés dans les pays de situation. Voir le paragraphe 89 ci-dessus concernant les consultants.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> ICC-ASP/20/10, page 102, Tableau 19.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Exécution de la phase des réparations dans les affaires *Gaddafi*, *Banda*.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Document d'orientation unique du Greffe sur le système d'aide judiciaire de la Cour.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Pour ce qui est des réparations, les représentants légaux doivent soumettre des dossiers complets d'ici le 1er octobre 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> La procédure de réparation devrait être achevée en 2022.

105. Le Comité a pris note qu'un montant de 400.000 euros avait été affecté à l'avocat de permanence et à l'avocat ad hoc en se fondant sur l'utilisation effective des ressources attribuées à l'avocat ad hoc dans le passé ainsi que sur les prévisions de dépense des ressources de 170.000 euros à la fin de 2021.

### RECOMMANDATION

106. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve les ressources pour l'avocat *ad hoc* au même niveau que celui du budget approuvé pour 2021 soit 220.000 euros ce qui représente une réduction totale du montant, de 180.000 euros.

### d) Frais généraux de fonctionnement

- 107. Le projet de budget pour les frais de fonctionnement en 2022 s'élève à 11.925.100 euros soit une augmentation de 632.000 euros (5,6 pour cent) par rapport aux 11.293.100 euros dans le budget approuvé pour 2021. Les prévisions de dépenses pour 2021 étaient de 10.712.900 euros.
- 108. Le Comité a remarqué que la principale augmentation de ce poste budgétaire était imputable aux dépenses de 681.300 euros relatives à la Section d'aide aux victimes et aux témoins. Le Comité a pris note de l'augmentation attendue du nombre de victimes et de témoins mais il a fait remarquer que la Cour avait acquis de l'expérience au cours de l'ensemble de la pandémie, dans le recours à la participation à distance au procès des témoins et des victimes ce qui devrait entraîner des réductions des dépenses nécessaires consacrées au soutien des victimes et des témoins.

### **RECOMMANDATIONS**

- 109. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la réduction de l'augmentation demandée de 340.000 euros (50 pour cent) des frais généraux de fonctionnement concernant la Section des victimes et des témoins.
- 110. De plus, le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve une réduction de l'augmentation demandée du montrant des frais généraux de fonctionnement du Programme 3200 : Division des services de gestion, de 4,7 pour cent à 2,8 pour cent (indice local des prix à la consommation) et de ce fait une réduction de 50.400 euros de l'augmentation proposée.
- 111. Par ailleurs, le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve une réduction de l'augmentation demandée de 23.500 euros pour la mise à niveau de *TeamMate* telle qu'elle a été inscrite au budget du Grand programme VII-6 (Bureau de l'audit interne).

### e) Mobilier et matériel

112. Le Comité a pris note d'une augmentation importante de 436.000 euros (79,2 pour cent) des ressources demandées pour le matériel et le mobilier principalement pour le remplacement d'infrastructure en fin de vie. Une telle augmentation représentait des dépenses non récurrentes approuvées pour 2020 pour un montant total de 525.600 euros qui était réparti entre trois postes budgétaires différents comprenant « le mobilier et le matériel », « les missions de consultants » et « les frais généraux de fonctionnement ». La réaffectation automatique de dépenses non récurrentes devrait être évitée et au lieu de cela, redéterminer des priorités pour les dépenses de TI de base.

### RECOMMANDATIONS

- 113. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de ne pas approuver le montant de 436.000 euros correspondant à « mobilier et matériel ».
- 114. Le Comité a recommandé que la Cour présente à partir du projet de budget-programme de 2023, deux lignes budgétaires distinctes pour « mobilier et matériel » à savoir « mobilier » et « matériel » afin de refléter correctement la description des lignes budgétaires.

#### 4. Services du médiateur

- 115. Le Comité a rappelé qu'à sa trente-sixième session trois modèles différents de mise en place d'un mécanisme informel de règlement des différends lui avaient été soumis pour examen :
  - i. La nomination d'un médiateur en tant que poste permanent pluriannuel au niveau P-5;
  - ii. Le Service de l'Ombudsman et de médiation des Nations Unies exigeant d'ajuster soigneusement le cadre juridique de la Cour ; et
  - iii. Le recrutement d'un consultant individuel. Cette option permettrait à la Cour de respecter la Recommandation N° 118 de l'EEI selon laquelle la personne chargée de la médiation doit être un « authentique étranger ». Les jours de service seraient décidés au moyen de l'évaluation du nombre potentiel de cas.
- 116. La troisième option paraissant la plus appropriée pour l'instant, la Cour a proposé qu'un montant de 72.000 euros 32 soit attribué pour le consultant externe en 2022.

### RECOMMANDATION

- 117. Le Comité a examiné les options proposées pour les services du médiateur et recommandé que le montant demandé de 72.000 euros soit approuvé pour le consultant externe en 2022.
- 5. Rapport annuel de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie quinquennale sur les technologies de l'information et la gestion de l'information
- 118. Le Comité a examiné le « Rapport de la Cour sur sa Stratégie quinquennale sur les TI/GI »<sup>33</sup> et l'annexe IX du projet de budget-programme pour 2022 qui présentait un aperçu de la mise en œuvre de la Stratégie sur les TI/GI.<sup>34</sup>
- 119. Le 7 octobre 2021, la Cour a publié son deuxième corrigendum au projet de budget-programme pour 2022 qui comportait une réduction des « autres » dépenses de TI/GI « non récurrentes » d'un montant de 150.000 euros et un montant total rectifié de 896.900 euros au lieu de 1.046.900 euros.
- 120. Le dernier rapport de situation de la Stratégie quinquennale pour les TI/GI a été présenté au Comité. Le retard prévu au niveau des dépenses du projet pour 2022 s'élève à 876.500 euros qui, selon la Cour, étaient déjà couverts par les contrats tandis que les obligations avec les partenaires externes seront liquidées en 2022. 327.000 euros supplémentaires devraient être reportés de 2021 en raison de retards d'approvisionnement.
- 121. Pour 2022, la Cour a demandé 341.700 euros en dépenses de personnel et hors personnel pour parachever la Stratégie. En examinant cette demande on constate que les dépenses totales de la Stratégie quinquennale pour les TI/GI seront inférieurs de 293.200 euros (soit 3,4 pour cent) au budget total approuvé de 8.670.900 euros pour la Stratégie. Le Comité s'est félicité des économies réalisées par la Cour en termes d'exécution du budget de la Stratégie.
- 122. Cependant, le Comité est profondément préoccupé par le fait qu'à la fin de l'année 2021, année initialement prévue pour l'achèvement de la Stratégie, pas un seul modèle du système principal de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires (« JWP ») n'est pas même dans un environnement de test (seuls deux modules sont dans un environnement de développement). Il y a lieu de penser qu'il y a un risque réel que l'ensemble de la Stratégie ne soit pas même mise en œuvre à la fin de l'année de prolongation ce qui entraînera des dépenses supplémentaires en 2023 ainsi que sur les coûts de base des TI. La durée totale du projet est prolongée d'une année supplémentaire et il y a même un risque plus grave encore à savoir qu'à l'issue des six années nécessaires au développement et à la mise en œuvre de la Plateforme JWP, le produit final sera déjà obsolète et nécessitera immédiatement de très importantes mises à niveau ou dans le pire des cas son remplacement total.

22 15R1-F-081121

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Représentant 60 jours d'honoraires de consultants à 1.200 euros par jour.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> CBF/37/7.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> ICC-ASP/20/10, annexe IX (a) et (b).

### **RECOMMANDATION**

123. Le Comité a demandé à la Cour d'évaluer immédiatement s'il y a lieu de poursuivre le projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires ou d'y mettre fin et d'économiser le plus possible sur les dépenses futures de développement et de support d'un système potentiellement antérieur. La Cour devra informer le Comité du résultat de cette évaluation d'ici la fin de novembre 2021, avant la vingtième session de l'Assemblée.

# 6. Dépenses de TI

- 124. La vue d'ensemble consolidée des dépenses de TI de la Cour à l'annexe IX (b) indique que la Cour bénéficiait de la centralisation de la gestion des TI étant donné que la totalité des dépenses de base se sont stabilisées au cours de ces dernières années. Le Comité a remarqué cependant que les « dépenses hors personnel » pour le projet de budget 2022 pour les dépenses de base avait augmenté de 172.400 euros<sup>35</sup> et a estimé que ce montant pouvait être réduit dans le projet de budget-programme pour 2022 en établissant un ordre de priorité pour les projets que la Section des services de gestion de l'information prévoit de mettre à exécution.
- 125. Cette vue d'ensemble a également révélé que la Cour prévoyait de réaffecter 896.900 euros de dépenses non récurrentes devenues disponibles en raison de l'achèvement de la Stratégie quinquennale TI/GI.<sup>36</sup> La moitié de cette réaffectation comprenait des dépenses non récurrentes pour du remplacement d'équipement informatique (comme par exemple du stockage de données, l'équipement des salles d'audience, l'infrastructure du réseau) et l'autre moitié des dépenses de TI non récurrentes pour le BP, le MCI et le BAI.

### RECOMMANDATIONS

- 126. Le Comité a recommandé que l'Assemblée n'approuve pas l'augmentation demandée des dépenses hors personnel de base d'un montant de 172.400 euros, ces dépenses devant rester au même niveau que celui approuvé dans le budget de 2021 ; ce montant doit être diminué de la Section des services de gestion de l'information au Greffe.
- 127. A l'exception du MCI, du BAI et d'une restitution de 60.000 euros pour assurer le support de l'infrastructure dans le Bureau du Procureur, le Comité a recommandé de ne pas réaffecter toutes les dépenses non récurrentes d'un montant de 896.900 euros<sup>37</sup> et que cette réduction de 805.800 euros soit répartie entre les Grands programmes concernés : 240.000 euros du Bureau du Procureur ; 525.600 euros des TI au Greffe ; 40.200 euros du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. La Cour devrait redéfinir le degré de priorité ou différer les dépenses de TI non essentielles en 2022 et si la Cour décide de poursuivre le projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires, elle devrait mettre l'accent sur la mise au point définitive de ce projet crucial.

### 7. Budget recommandé pour le Grand programme III

128. Le Comité a recommandé des réductions totales d'un montant de 3.769.800 euros pour le Grand programme III sur son projet initial de budget pour. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le montant de 79.809.100 euros pour le Grand programme III.

15R1-F-081121 23

\_

<sup>35 172.400</sup> euros = 6.203.600 euros dans le projet de budget-programme de 2022 – 6.031.200 euros dans le budget approuvé pour 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Voir aussi les par. 198 – 200 au sujet de la base de référence.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Dépenses de TI non récurrentes = 525.600 dans la Section des services de gestion de l'information + 300.000 euros pour les initiatives du BP + 40.200 euros dans le Fonds au profit des victimes + 10.400 euros dans le MCI + 20.700 euros pour le BAI.

# E. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

### 1. Observations générales et analyse

- 129. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme IV: Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (« Secrétariat of l'Assemblée ») s'élève à 3.175.600 euros soit une augmentation de 338.300 (11,6 pour cent), par rapport au budget approuvé pour 2021 de 2.837.00 euros.
- 130. Cette augmentation découle essentiellement de la tenue de la prochaine session de l'Assemblée à La Haye et notamment des frais de location du lieu, des frais pour la sécurité et les badges et autres coûts de services, d'une session de deux jours de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge ainsi que de l'augmentation des honoraires annuels de l'auditeur externe.

### 2. Dépenses de personnel

### a) Postes permanents

131. Le Comité a fait observer que le Secrétariat of l'Assemblée n'avait demandé aucun poste permanent supplémentaire.

# b) Personnel temporaire

132. Le Comité a remarqué une augmentation non significative des dépenses de personnel temporaire d'un montant de 22.700 euros (4,3 pour cent), alors que le Secrétariat a sollicité l'approbation d'un nouveau poste d'assistant spécial du Président, P-3 au lieu du précédent poste P-2 basé à New York et il a fait observer que dans le cadre de cette nouvelle demande, il s'agit d'apporter un appui lors des réunions du Président avec les Nations Unies, au Groupe de travail de New York et aux sessions de l'Assemblée ainsi que d'apporter si nécessaire un appui politique, juridique et stratégique au Président et de le conseiller sur des questions complexes inhérentes à la mission et aux fonctions du Président.

### RECOMMANDATION

133. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le poste d'assistant spécial du Président, P3, et la suppression du poste P-2.

### 3. Dépenses hors personnel

### a) Dépenses liées aux voyages

134. Le Comité a pris note d'une augmentation de la demande relative aux voyages qui s'élève à 50.600 euros par rapport au budget approuvé pour 2021. Le Comité a fait observer que la plus grande partie de l'augmentation d'environ 40.000 euros concernait les frais de voyage pour la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge qui sont des dépenses non récurrentes.

# **RECOMMANDATION**

135. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve l'augmentation demandée des dépenses liées aux voyages pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties.

### b) Services contractuels

- 136. Le Comité a pris note que le Secrétariat de l'Assemblée a demandé un montant total de 951.700 euros pour les services contractuels ce qui représente une augmentation de 448.400 euros par rapport au budget approuvé pour 2021. Cette augmentation concerne essentiellement les frais de location du lieu où se tiendra l'Assemblée, pour un montant de 298.200 euros et autres frais liés aux services. En outre, l'augmentation des services contractuels comprend l'augmentation de 28.300 euros des honoraires des auditeurs externes.
- 137. Le Comité a fait observer que si la vingt-et-unième session de l'Assemblée reçoit la traditionnelle aide subsidiaire, le montant de 298.200 euros serait déduit du budget de 2022.

### 4. Budget recommandé pour le Grand programme IV

138. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le montant demandé de 3.175.600 euros pour le Grand programme IV.

# F. Grand programme V: Locaux

- 139. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme V s'élève à 2.270.000 euros, soit un montant identique à celui approuvé pour le budget de 2021.
- 140. Le Comité a fait observer que le projet de budget pour 2022 comprenait 1.938.400 euros pour les mesures préventives et correctives et 331.600 euros pour les remplacements prévus d'équipements. En raison du fait que l'enveloppe budgétaire proposée pour les locaux pour 2022 est demeurée inchangée, et par suite de l'augmentation du contrat de maintenance liée à l'inflation, les ressources disponibles pour les remplacements prévus d'équipements ont encore diminué.
- 141. Le Comité a compris que pour 2022, en raison de contraintes budgétaires, la méthodologie initialement adoptée par la Cour pour estimer les remplacements à moyen et long terme des équipements devait être modifiée et au lieu de suivre les normes industrielles et les instructions du fabricant, se limiter à remplacer les pièces lorsqu'elles cassent ou montrent des signes de rupture imminente.
- 142. Cet abandon du programme de remplacement des équipements s'appuyant sur un plan à moyen et long terme et l'adoption d'une approche réactive peut être actuellement le seul moyen possible d'assurer la continuité de l'activité et la préservation des avoirs. Mais cette méthode ne sera pas viable sur le long terme.
- 143. L'Assemblée avait approuvé le début du remplacement des équipements en 2020 mais n'avait pas toutefois octroyé les fonds prévus dans le plan quinquennal actualisé de remplacement des équipements. Le déficit cumulatif de financement depuis 2020 avait atteint le montant de 1.920.400 euros pour 2022. Puisque selon les projections de coûts à moyen et long terme, des augmentations des coûts de remplacements sont prévues tous les cinq ans, on peut s'attendre à une plus grande flambée des prix d'ici 2025.

Tableau 6 : Budget prévu et alloué au remplacement des équipements

Éléments du bâtiment à remplacer	2019	2020	2021	2022
Remplacements prévus d'équipements	0€	975.000€	1.475.854€	605.034€
Alloué	0€	425.000€	378.900€	331.600€
Écart par rapport au projet	0€	550.000€	1.096.954€	273.434€
Écart cumulatif	0€	550.000€	1.646.954€	1.920.388€

- 144. Dans le projet de budget 2022 la Cour a par ailleurs proposé une croissance nominale zéro pour le Grand programme V : Locaux. L'écart cumulatif en 2022 reflète celui du plan quinquennal présenté en 2020.
- 145. Le Comité a pris note qu'en 2022, qu'une attention particulière serait portée à la répartition du chauffage et de la climatisation et à l'infrastructure électrique par exemple ainsi qu'aux installations de sécurité et de sûreté et que des remplacements de nature esthétique n'étaient pas prévus.
- 146. Le Comité espère que les États Parties pourront être en position de désigner un expert à titre gracieux pour proposer un avis indépendant et il a pris note de l'intérêt exprimé par la Cour pour collaborer avec un tel expert.

Budget recommandé pour le Grand programme V

147. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le budget nécessaire de 2.270.000 euros pour le Grand programme V.

# G. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

### 1. Observations générales et analyse

- 148. Le Fonds au profit des victimes (FPV) est investi de deux mandats : 1) administrer l'exécution des ordonnances de réparations rendues par la Cour à l'encontre d'une personne condamnée (mandat de réparations) ; et 2) utiliser ses autres ressources dans l'intérêt des victimes conformément à l'article 79 du Statut de Rome (mandat d'assistance).
- 149. Pour le FPV en 2022, le dossier des réparations portera sur des activités de mise en œuvre dans les affaires *Katanga* (RDC), *Lubanga* (RDC) et *Al Mahdi* (Mali). Le plan de mise en œuvre pour l'affaire *Ntaganda* devrait commencer en septembre 2021 ; quant à l'affaire *Ongwen* (Ouganda) le plan de mise en œuvre sera élaboré en 2022, et devrait concerner un plus grand nombre de victimes et d'indemnisations que toutes les autres affaires précédentes.
- 150. Les programmes d'assistance en cours au FPV sont dans les pays suivants : quatre en République démocratique du Congo (RDC), en République centrafricaine (CAR), en Côte d'Ivoire, en Géorgie, au Kenya et au Mali.
- 151. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme VI s'élève à 3.388.200 euros soit une augmentation de 188.600 euros équivalant à 5,9 pour cent par rapport au budget approuvé pour 2021.
- 152. Le Comité a été informé que l'exécution du budget au 30 juin 2021 pour le Grand programme VI était de 51,4 pour cent et que le taux d'exécution total prévu au 31 décembre 2021 devrait être de 101,7 pour cent.
- 153. Le Comité s'est félicité des relations de travail entre le FPV et le Greffe grâce au Cadre de coopération et d'assistance qui permet une mise en œuvre efficace et efficiente de leurs missions respectives, d'optimiser les synergies entre le Secrétariat du Fonds au profit des victimes et le Greffe, notamment dans les bureaux de pays, l'Unité des achats, la Section des finances, la Section de la participation des victimes et des réparations, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États, la Section d'appui à la défense, le Bureau du conseil public pour les victimes, la Section de la sécurité et la Section de l'information et de la sensibilisation.
- 154. Le Comité a reconnu le travail effectué sur la politique et le cadre pour la procédure de réparations. Le Comité est d'avis que la politique devrait mettre l'accent sur le principe selon lequel toutes les victimes doivent être traitées équitablement et sur un pied d'égalité et il a accueilli favorablement la présentation et les efforts à cet effet du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes.

### 2. Dépenses de personnel

### a) Postes permanents

155. Le Comité a noté que deux nouveaux postes permanents ont été proposés par le Secrétariat du Fonds au profit des victimes pour 2022 résultant de la conversion de deux postes temporaires à long terme en postes permanents : un fonctionnaire d'administration adjoint de 1<sup>re</sup> classe, P-2, et un fonctionnaire adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé des programmes, P-2.

### RECOMMANDATION

156. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la conversion de ces deux postes temporaires à long terme en postes permanents ce qui n'aura aucune incidence financière sur le budget.

### b) Personnel temporaire

- 157. Le projet de budget 2022 pour le personnel temporaire du Grand programme VI (Secrétariat du Fonds au profit des victimes) s'élève à 18 (15.17 FTE) soit 1.659.000 euros c'est-à-dire une diminution de 63.400 euros (3,7 pour cent) par rapport au budget de 1.722.400 euros approuvé pour 2021.
- 158. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a demandé quatre nouveaux postes temporaires et a demandé en même temps la suppression de deux postes et deux conversions en postes permanents. Le Comité

a remarqué que les changements proposés ainsi que le reclassement et l'incidence des coûts au titre du RCNU se traduisaient par une diminution de la demande de ressources en postes temporaires de 63.400 euros.

- 159. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a demandé un nouveau fonctionnaire chargé de la collecte des fonds et de la visibilité, P-3 pour six mois et un assistant administratif, agent des services généraux, autre classe, pour six mois qui apporteront l'appui nécessaire aux activités de visibilité et de communication. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes est en train d'élaborer une stratégie dans le but de donner à la collecte des fonds une place plus cruciale dans le nouveau Plan stratégique du FPV.
- 160. Le Comité a pris note de la demande du Secrétariat du Fonds au profit des victimes pour un nouveau fonctionnaire adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé des achats et du développement de partenariats, P-2, pour deux mois pour effectuer toutes les procédures d'achats en cours et la coordination avec l'Unité des achats du Greffe, et un juriste, P-2 pour six mois pour la procédure en réparation en cours.

### RECOMMANDATIONS

- 161. Le Comité a recommandé que l'Assemblée n'approuve pas le poste de fonctionnaire chargé de la collecte des fonds et de la visibilité, P-3, pour six mois et celui d'assistant administratif, agent des services généraux, autre classe, pour six mois tant que la stratégie n'a pas été mise au point et approuvée par le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes et il a recommandé de travailler en étroite collaboration avec le Greffe pour utiliser les ressources existantes de la Section de l'information et de la sensibilisation.
- 162. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve le poste de fonctionnaire adjoint de 1<sup>re</sup> classe chargé des achats et du développement de partenariats, P-2, pour deux mois compte tenu de la charge de travail du Secrétariat du Fonds au profit des victimes en matière de réparations.

### 3. Dépenses hors personnel

### Dépenses liées aux voyages

163. Le projet de budget 2022 pour les voyages s'élève à 201.100 euros soit une augmentation de 56.200 euros (38,8 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 de 144.900 euros. Le Comité a indiqué que les dépenses prévues à fin 2021 sont de 153.900 euros.

### **RECOMMANDATION**

164. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve les ressources liées aux voyages à un niveau identique à celui de 2021 d'un montant de 144.900 euros.<sup>38</sup>

# 4. Questions de politique concernant le Fonds au profit des victimes

165. Le Comité a examiné diverses questions de politique qui sont toutes afférentes à la rentabilité des opérations du FPV, à la responsabilité et à la collecte des fonds et qui ont de possibles incidences financières et budgétaires.

# Informations récentes concernant l'utilisation des fonds des donateurs pour les dépenses accessoires de programme

166. Le Comité a noté que l'évaluation des futures conditions d'admissibilité du FPV est en cours concernant l'utilisation des fonds des donateurs pour les dépenses accessoires de programme (« DAP ») et il espère que celle-ci sera achevée au premier semestre de 2022. Le Comité a accueilli favorablement les nouveaux éléments fournis pour obtenir des informations qui faciliteront les parts de dépenses relevant des ressources extra-budgétaires du Fonds au profit des victimes et comprenant d'autres activités financées au titre des DAP.

\_

<sup>38</sup> Se référer au par. 87.

### 6. Cabinet d'audit externe pour les partenaires de mise en œuvre

167. Le Comité a pris note que la Cour avait fourni le calendrier pour l'engagement d'un cabinet d'audit externe pour les partenaires de mise en œuvre du Fonds au profit des victimes. Le Comité a fait observer par ailleurs l'importance d'un cabinet d'audit externe pour le Fonds au profit des victimes qui réalisera des audits annuels des partenaires de mise en œuvre ce qui constituera une strate supplémentaire d'examen des prestations des partenaires de mise en œuvre, avec l'objectif d'évaluer les fonctions des partenaires de mise en œuvre, de s'assurer que les fonds reçus du FPV sont traités conformément aux contrats de services et que les systèmes d'encadrement et de contrôle financier et interne des partenaires de mise en œuvre existent bien et fonctionnent effectivement.

168. Le Comité a recommandé lors de ses trente-cinquième et trente-sixième sessions que des échantillons du rapport du cabinet d'audit externe lui soient remis mais il n'a rien reçu.

### **RECOMMANDATION**

169. Le Comité a demandé à recevoir un échantillon du rapport du cabinet d'audit externe sur les partenaires de mise en œuvre lors de la reprise de sa trente-huitième session en mai 2022.

### 7. Proposition de contributions volontaires et de collecte de fonds auprès de donateurs privés

- 170. Le Comité a noté que le Fonds au profit des victimes avait amélioré la qualité de sa fonction organisationnelle de collecte de fonds pour renforcer la mobilisation des ressources au FPV moyennant la collecte de fonds auprès de donateurs publics et privés et qu'il avait finalement obtenu une augmentation importante de son portefeuille en 2020-2021. C'est ce qui a été obtenu en raison de l'ampleur et de la complexité de la conception et de la mise en œuvre d'un nombre croissant d'ordonnances de réparation ainsi que de l'accroissement des programmes d'assistance.
- 171. Étant donné que le FPV envisage de professionnaliser davantage ses capacités de mobilisation des ressources afin de devenir suffisamment compétitif et efficace pour maintenir sa mission en matière de réparation, il faut disposer d'une solide stratégie de collecte de fonds au moyen de laquelle les contributions volontaires et la collecte de fonds auprès des donateurs privés sont encouragées.

### 8. Budget recommandé pour le Grand programme VI

172. Le Comité a recommandé des réductions totales d'un montant de 161.000 euros sur le projet original de budget 2022 pour le Grand programme VI. Le Comité a donc recommandé que l'Assemblée approuve un total de 3.227.200 euros pour le Grand programme VI.

# H. Grand programme VII-2 : Locaux permanents – Prêt de l' hôte

# 1. Observations générales et analyse

- 173. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme VII-2 s'élève à 3.585.100 euros qui correspond au niveau du budget approuvé pour 2021 de 3.585.100 euros.
- 174. Le Comité a rappelé que la Cour a une obligation légale de payer les versements au 1<sup>er</sup> février de chaque année. En tenant compte du fait que la Cour devrait autrement utiliser ses fonds d'exploitation pour couvrir ces paiements, le Comité a réitéré que le paiement tardif et/ou l'absence de paiement intensifie la pression sur les ressources opérationnelles et aggrave davantage le problème des liquidités.

### RECOMMANDATION

175. Le Comité a invité instamment les États Parties qui doivent contribuer au paiement du prêt de l'État hôte à s'acquitter de la totalité de leur versement au plus tard à la fin du mois de janvier de chaque année.

### 2. Budget recommandé pour le Grand programme VII-2

176. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve un total de 3.585.100 euros pour le Grand programme VII-2.

# I. Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant

### 1. Observations générales

177. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme VII-5 s'élève 874.200 euros soit une augmentation de 134.700 euros (18,2 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 de 531.100 euros.

# 2. Dépenses de personnel

### a) Nouveaux besoins de ressources en personnel temporaire

178. Le Comité a fait observer que la plus grande partie de cette augmentation à savoir 133.7000 euros est demandée pour un nouveau poste temporaire : enquêteur, P-3, pour 12 mois, qui doit être capable de conduire une enquête de manière indépendante tout en ayant également les compétences pour assister l'enquêteur principal sur des enquêtes plus sensibles et complexes.

### RECOMMANDATION

179. En tenant compte du délai nécessaire à la procédure de recrutement, le Comité a recommandé d'approuver le poste d'enquêteur, P-3, pour une durée limitée à six mois.

### 3. Dépenses hors personnel

#### a) Services contractuels

180. Le Comité a pris note de la demande de 3.000 euros pour les services contractuels. Cependant la demande n'est pas très bien justifiée car la seule spécification est celle de services de transcription qui fait double emploi avec le poste budgétaire des consultants.

### RECOMMANDATION

181. Le Comité a recommandé à l'Assemblée de ne pas approuver les ressources de 3.000 euros pour les services contractuels.

### b) Consultants

182. Le Comité a pris note de la demande de ressources pour les consultants d'un montant de 17.000 euros qui représente une diminution de 8.200 euros (-32,5 pour cent). Le Comité a fait observer que la demande n'était pas pleinement justifiée : bien que des enquêtes soient prévues, le poste supplémentaire d'enquêteur, P-3, exclut la nécessité d'un consultant en enquêtes et le matériel médico-légal demandé va renforcer davantage les capacités d'investigation du MCI et le besoin spécifique est établi seulement pour un consultant pour un seul exercice d'évaluation. Bien que l'on prévoie que des consultants seront nécessaires pour les services de transcription des entretiens, le nombre d'entretiens n'est pas précisé.

### RECOMMANDATION

183. Le Comité a recommandé à l'Assemblée d'approuver un montant de 7.000 euros pour les consultants.

### c) Dépenses liées aux voyages

184. Le Comité a noté que la demande de ressources pour les voyages s'élève à 18.500 euros ce qui représente une augmentation de 2.300 euros (14,2 pour cent).

185. Le Comité pris note du fait que la demande est liée aux enquêtes et aux réunions annuelles avec les pairs. L'impulsion donnée au MCI grâce à un membre supplémentaire du personnel et le renforcement des capacités des TIC devrait être exploité pour les capacités d'investigation et le MCI prévoit que les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19 se poursuivront en 2022.

#### RECOMMANDATION

186. Le Comité a recommandé que l'Assemblée maintienne le niveau du budget approuvé en 2021 pour les voyages, à savoir 16.200 euros.<sup>39</sup>

### d) Mobilier et matériel

187. Le Comité a pris note de la demande de ressources pour le mobilier et matériel d'un montant de 10.400 euros soit une augmentation de 8.400 euros (14,2 pour cent) pour l'achat de matériel spécialisé.

### RECOMMANDATIONS

188. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la réduction de 2.000 euros et approuve seulement 8.400 euros pour le « Mobilier et matériel ».

### 4. Budget recommandé pour le Grand programme VII-5

189. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve des réductions totales d'un montant de 83.400 euros pour le Grand programme VII-5 sur le projet de budget initial 2022. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve un montant total de 790.800 euros pour le Grand programme VII-5.

# J. Grand programme VII-6: Bureau de l'audit interne

### 1. Observations générales et analyse

- 190. Le projet de budget 2022 pour le Grand programme VII-6 s'élève à 775.000 euros soit une augmentation de 22.300 euros (3 pour cent) par rapport au budget approuvé pour 2021 de 752.700 euros.
- 191. Le Bureau de l'audit interne a proposé de garder l'auditeur des TI, P-3, pour 12 mois supplémentaires dans le cadre de la poursuite du poste temporaire.
- 192. Le Comité a pris note d'une augmentation de 20.700 euros des services contractuels en raison du projet d'installation de *TeamMate*+ une mise à jour de *TeamMate AM*, qui atteindra sa fin de vie fin 2023 et ne bénéficiera plus de l'assistance du fournisseur. Le Comité d'audit s'était inquiété précédemment avec le directeur du BAI du fait que *TeamMate* était sous-utilisé. Le directeur du BAI a confirmé que la mise à niveau du système ne serait également utilisée que pour des applications limitées.

# RECOMMANDATION

193. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve la dépense de 20.700 euros pour la mise à niveau de *TeamMate AM* et a demandé que le Comité d'audit lui rende compte à sa trente-neuvième session de l'avancement de l'installation et de son utilisation en tenant compte du fait que le contrat de maintenance ne doit être fait que sur une base annuelle.

# 2. Budget recommandé pour le Grand programme VII-6

194. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve un montant total de 775.000 euros pour le Grand programme VII-6.

30

15R1-F-081121

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Se référer au par. 87.

# K. Annexes du projet de budget-programme 2022

195. Lors de sa dix-neuvième session,<sup>40</sup> l'Assemblée a demandé à la Cour de présenter un projet de budget durable pour son budget-programme 2022 fondé sur des évaluations financières transparentes et précises et sur l'analyse des besoins. Les augmentations proposées par rapport au niveau du budget approuvé pour 2021 ne doivent être sollicitées que si elles sont nécessaires pour les besoins des activités mandatées et après que tout ce qui est possible ait été fait pour financer ces augmentations par des économies et des efficiences.

196. La présentation des informations en annexe a été élaborée au fil des ans et est nécessaire pour donner un aperçu précis sur un point ayant une incidence budgétaire importante. Selon la règle, les annexes doivent être conçues pour présenter davantage de chiffres et moins de texte.

### RECOMMANDATION

197. Le Comité a recommandé que les annexes accompagnées des plus longues explications comme par exemple l'annexe VI sur les objectifs stratégiques, l'annexe IX (à la fois (a) et (b) sur les technologies de l'information), et l'annexe XVI sur les économies et les efficiences fassent l'objet d'un examen approfondi au cours de l'atelier budgétaire lors de la reprise de sa trente-huitième session en mai 2022.

# 1. Économies et efficiences pertinentes et base de référence

198. La synthèse des économies et efficiences réalisées en 2021 et les estimations pour 2022 présentées à l'Annexe XVI du projet de budget-programme est éparpillée et on ne distingue pas clairement de quelle manière les choix stratégiques et les projets transversaux et ayant une incidence sur l'ensemble de la Cour (par exemple la Plateforme de gestion des tâches judiciaires) sont liés à des gains d'efficience. La présente énumération des descriptions d'efficience raconte au lecteur l'histoire du réglage progressif des processus existants. S'il y a des efforts stratégiques d'une plus grande portée pour produire des gains d'efficience importants, ils ne sont pas visibles. Actuellement il n'est pas possible d'obtenir un tel point de vue soit de l'annexe VI sur les objectifs stratégiques ou à partir des rapports sur la mise en œuvre de la stratégie. Le Comité a recommandé que la Cour élabore une approche plus stratégique pour présenter les gains d'efficience. Les économies et les dépenses non récurrentes parlent davantage d'elles-mêmes et donnent de ce fait les informations nécessaires au lecteur.

199. Le Comité s'attendait à une utilisation plus large par la Cour de nouveaux outils et des procédures modifiées qui ont été mises au point en réaction à la COVID-19 et qui auraient abouti à une diminution des besoins de ressources supplémentaires dans les budgets futurs. En examinant la nature des économies et des efficiences décrites à l'annexe XVI du projet de budget-programme 2022, on ne constate qu'un effet limité suite aux changements de pratiques occasionnés par la COVID-19 c'est-à-dire une utilisation plus importante des outils virtuels dans les procédures de la Cour (environ 150.000 euros d'économies directes grâce aux entretiens à distance menés par la Division des enquêtes et le Système de gestion de l'apprentissage en ligne).

200. Le Comité a noté que la réduction totale de la base de référence présentée par la Cour à l'annexe X du projet de budget-programme 2022 s'élève à 1.551.400 euros. Par ailleurs, il a remarqué que les dépenses non récurrentes de 1,7 million d'euros pour la Stratégie quinquennale relative au TI/GI, qui ne seront pas réalisées en 2022 puisque ce projet est achevé, ne figurent pas dans les informations fournies dans l'annexe X susmentionnée.

## 2. Tableau indiquant les réductions et les ressources transférées pour compenser les augmentations

201. Le Comité a recommandé à sa trente-quatrième session que la Cour recense les économies et les efficiences pertinentes permettant d'établir un projet de budget raisonnable et allégé avant 2021 en raison de l'augmentation de la base des frais fixes, <sup>41</sup> et présente un tableau indiquant clairement quelles ont été les

15R1-F-081121 31

\_

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Documents officiels ... Dix-neuvième session, 2020 (ICC-ASP/19/5), Rés.1, section K, par. 1 à 6.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> *Ibid*, vol. II, section B.2, par. 43.

réductions opérées et les ressources réaffectées pour compenser les augmentations. <sup>42</sup> Bien que la Cour n'ait pas encore présenté le tableau, le Comité a reçu la plupart des informations pertinentes.

# L. Maquette du Grand programme I

- 202. À la suite de la recommandation du Comité à sa trente-sixième session, celui-ci a recommandé que la Cour produise également, en même temps que le projet de budget-programme 2022 pour la trente-septième session du Comité, une maquette d'un Grand programme utilisant la nouvelle structure.
- 203. La Cour a présenté une maquette pour le Grand programme I : Branche judiciaire.<sup>43</sup> Après une première discussion avec les membres du Comité, la Cour développera davantage son idée et présentera un deuxième projet qui pourrait être examiné à la trente-huitième session du Comité en janvier 2022.

### RECOMMANDATION

- 204. Le Comité a recommandé que la Cour tienne compte, entre autres, des points suivants lorsqu'elle approfondira l'élaboration de la maquette du document pour le projet de budget qui sera soumis à la trente-huitième session du Comité en janvier 2022 :
  - 1. Mettre l'accent sur les nouvelles informations plutôt que sur les informations de base relatives aux différents Grands programmes étant donné que le Manuel organisationnel fournit les informations de base ;
  - 2. Le texte devrait privilégier les nouvelles demandes de ressources dans le budget par rapport aux ressources des années précédentes ;
  - 3. Davantage de tableaux avec des chiffres à tous les niveaux y compris dans les sousprogrammes ;
  - 4. Adopter une approche stratégique pour la relier au plan stratégique afin de voir si chaque dépense continuera dans les prochaines années : et
  - 5. Les annexes concernant les économies et les efficiences doivent contenir davantage d'informations pour le lecteur afin de rendre la lecture plus attrayante.

# M. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2019-2021

- 205. Lors de sa trente-troisième session,<sup>44</sup> le Comité a demandé que la Cour présente un rapport de situation intérimaire sur la mise en œuvre de son Plan stratégique pour 2019-2021, en mettant en évidence les résultats importants.
- 206. Étant donné qu'aucun rapport d'évaluation n'a été présenté, le Comité a pris note des rapports de mise en œuvre des plans stratégiques pour la Cour, le Greffe et le BP. Le Comité a été informé que la nouvelle stratégie serait mise en œuvre à partir de 2023 et que 2022 serait l'année de transition. En se fondant sur les rapports de mise en œuvre, on peut observer que le lien entre les objectifs stratégiques et le budget n'est pas encore très clair.

# RECOMMANDATION

207. Le Comité a fait observer qu'il faudrait au moins que la Cour fasse une évaluation de la mise en œuvre de la stratégie avant d'élaborer de nouveaux objectifs pour la prochaine période stratégique.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup>Ibid., par. 44.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Documents officiels ... Vingtième session, 2021 (ICC-ASP/20/5), vol. II, section B.2, par. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Documents officiels ...Dix-huitième session, 2019 (ICC-ASP/18/15), vol. II, section B.2, par. 26.

# III. Autres questions financières et budgétaires

# A. Situations financières (État des contributions, États en retard dans le paiement de leur contribution, liquidités)

208. Le Comité a fait part de sa grande préoccupation concernant les retards de paiement des contributions avec comme conséquence l'importante détérioration des perspectives pour les liquidités de la Cour.

209. Le Comité a fait remarquer qu'au 31 juillet 2021, un total général de 63,3 millions d'euros de contributions n'avaient pas été acquittés. Le Comité a fait observer en outre qu'à cette même date neuf États Parties présentaient un arriéré de contributions et ne seraient pas en mesure de voter conformément à l'article 112, alinéa 8 du Statut de Rome.

210. S'agissant de la situation des liquidités, le Comité a fait remarquer qu'à la fin de l'exercice 2020, un défaut de liquidités d'environ 14,3 millions d'euros n'avait pu être évité que grâce à quelques États Parties qui avaient été disposés à payer leur contribution au titre de l'exercice 2021 en avance, au mois de décembre 2020. Même en utilisant le fonds de roulement, le déficit de trésorerie aurait été de 2,8 millions d'euros. Tout en étant louables, ces paiements anticipés de quelques États Parties ont potentiellement aggravé la situation des liquidités de l'exercice 2021 car ces contributions censées financer des dépenses de 2021 ont été utilisées pour financer des dépenses de 2020. En conséquence, si les schémas de paiement du passé prédominent, il y aura une insuffisance importante de liquidités en novembre 2021. Alors que l'insuffisance de novembre 2021 pourrait encore être couverte par le fonds de roulement, l'insuffisance prévue en décembre 2021 sera supérieure aux fonds disponibles et entraînera une insuffisance importante de liquidités.

Tableau 7 : Analyse des tendances de l'ensemble des contributions non acquittées de 2010 à 2021, y compris le prêt de l'État hôte et à l'exclusion du Fonds en cas d'imprévus (en milliers d'euros)

Année	Budget- programme approuvé	Contributions non acquittées, fin de la période actuelle	Contributions non acquittées, fin de la période actuelle (en %)	Total des contributions non acquittées, fin de la période y compris les années précédentes
2010	103.623,3	5.774,4	5,6%	6.254,9
2011	103.607,9	2.385,6	2,3%	2.791,6
2012	108.800,0	6.159,7	5,7%	6.569,3
2013	115.120,3	6.659,1	5,8%	6.980,2
2014	121.656,2	8.034,2	6,6%	14.489,3
2015	130.665,6	12.639,1	9,7%	20.785,7
2016	139.590,6	14.059,7	10,1%	18.405,0
2017	144.587,3	18.234,7	12,6%	31.047,9
2018	147.431,5	15.339,9	10,4%	21.121,9
2019	148.135,1	14.410,5	9,7%	25.771,8
2020	149.205,6	18.075,0	12,1%	38.401,7
2021*	148.259,0	17.926,4**	12,1%	46.626,0

\*Prévision. \*\*Au 20 septembre 2021.

211. Le Comité a rappelé l'obligation de tous les États Parties à payer leur contribution au budget ordinaire de la Cour, leur contribution au fonds de roulement et au Fonds en cas d'imprévus, et le fait que, s'agissant des locaux de la Cour, les États Parties qui n'ont pas opté pour un paiement versé « en une seule fois » sont tenus de contribuer aux versements du remboursement du prêt de l'État hôte. Le Comité a souligné également qu'assurer le paiement des contributions était non seulement une obligation individuelle pour l'État Partie en question mais devrait être considéré aussi comme une obligation des États Parties collectivement.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Chaque État Partie pouvait choisir de financer sa part des frais de construction des locaux soit au moyen d'un paiement versé en une seule fois ou bien en versant une contribution pour le remboursement du prêt de l'État hôte. 63 États Parties ont fait un versement forfaitaire pour la construction des locaux, soit en intégralité ou en partie dans le délai imparti.

212. Le Comité a fait remarquer qu'au cours des années précédentes un grand nombre de recommandations ont été faites pour améliorer la situation financière de la Cour, en particulier par les auditeurs externes, par le présent Comité et récemment aussi, par les Experts indépendants. Ces recommandations portent entre autres sur l'usage de sanctions prévues par le Statut de Rome ou sur des échéanciers de paiement pour permettre aux États en retard dans le paiement de leur contribution d'apurer ces arriérés en faisant des versements échelonnés ainsi que sur des démarches diplomatiques pour convaincre les États Parties en retard dans leurs paiements, de payer. Le Comité a fait observer que toutes ces recommandations n'avaient pas eu l'effet souhaité.

### RECOMMANDATIONS

- 213. Le Comité a recommandé que les États Parties en retard dans le paiement de leur contribution respective hormis l'année en cours, devraient régler dès que possible leurs comptes avec la Cour, et si nécessaire, établir avec la Cour un échéancier de paiement réaliste et raisonnable mais aussi fiable afin de régler les contributions non acquittées.
- 214. Le Comité a recommandé afin de renforcer le processus de récupération des contributions non acquittées, que les États n'ayant pas acquitté leur contribution au cours des deux précédentes années pleines, ne soient autorisés à voter que lorsqu'ils auront honoré leur échéancier de paiement, et que les demandes d'exemption ne soient accordées qu'après le paiement d'un montant minimum identifié et une fois qu'un échéancier de paiement pour le solde restant est présenté.

# B. Exécution des programmes du budget 2020

- 215. Lors de sa trente-sixième session, le Comité a examiné le « Rapport sur les activités et l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2020 »<sup>46</sup> qui s'appuie sur des chiffres préliminaires et non audités. Le Comité a noté que les chiffres figurant dans le rapport mentionné ci-dessus correspondent à ceux qui ont été approuvés par l'auditeur externe : le total des dépenses réelles de la Cour y compris le Fonds en cas d'imprévus s'élève à 144.725.000 euros ce qui représente 97 pour cent du budget de 149,206.000 euros approuvé pour 2020. Le solde restant représente un montant de 4.481.000 euros de crédits non utilisés.
- 216. Les constatations et observations du Comité sur le Rapport relatif à l'exécution des programmes en 2020 a été inclus dans le Rapport de la trente-sixième session du Comité.<sup>47</sup> Cependant en raison des contraintes de temps de la session virtuelle, l'examen de l'annexe XIV Engagements non réglés, au Rapport sur l'exécution des programmes pour 2020, a été reporté à la trente-septième session.
- 217. Le Comité a analysé les informations fournies sur les engagements non réglés et remarqué que le montant des engagements non réglés et des demandes ouvertes de remboursement de frais de voyage de la Cour au 31 décembre 2020 s'élevait à 5.362.700 euros, ce qui représentait une augmentation de 1.319.700 euros (ou 32,6 pour cent) par rapport à 2019 avec un montant de 4.043.000 euros.
- 218. Le Comité a remarqué que la principale augmentation des engagements non réglés à la fin de 2020 concernait la Section des services de gestion de l'information (731.000 euros d'augmentation) découlant du délai de paiement pour le matériel informatique et de la délivrance tardive des factures relatives aux locaux permanents (comme l'électricité, le nettoyage). Le Comité a été informé que sur les 5.362.000 euros d'engagements non réglés dont il est rendu compte à la fin de 2020, 3,6 millions ont été utilisés jusqu'à la fin d'août, 0,4 million a été annulé et 1,4 million restait disponible.
- 219. Le Comité a remarqué qu'il n'y avait pas de commandes de 2019 non réglées ou de demandes ouvertes de remboursement de frais de voyage à la fin de 2020. Sur un total de 4.043.000 euros d'engagements non réglés à la fin de 2019, 3,4 millions d'euros ont été utilisés en 2020, 0,7 million d'euros représentait une économie qui a été incluse dans le calcul de l'excédent de trésorerie de 2020.

<sup>46</sup> CBF/36/10.

<sup>47</sup> ICC-ASP/20/5.

- 220. Le Comité a noté en outre que la Section des finances, par l'intermédiaire de l'équipe SAP a lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2021 un processus électronique complet de compétition et de règlement pour les demandes de remboursement de frais de voyage. La nouvelle procédure va aider toutes les parties prenantes et contribuera à diminuer les demandes ouvertes de remboursement de frais de voyage à la fin de l'année civile.
- 221. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par la Cour pour diminuer le nombre de demandes ouvertes de remboursement de frais de voyage et a décidé d'enchaîner sur le paiement de tous les bons de commande ouverts et les demandes ouvertes de remboursement de frais de voyage sur une base annuelle dans le contexte de l'examen du Rapport sur l'activité et l'exécution des programmes de la Cour.

# C. Exécution du budget de la Cour au 30 juin 2021

222. Le Comité a examiné le « Rapport sur l'exécution du budget de la Cour au 30 juin 2021 ». <sup>48</sup> Le taux d'exécution prévu pour la fin d'année 2021 est de 98,5 pour cent pour un montant de 145.970.000 euros par rapport au budget approuvé de 148.260.000 euros y compris les versements pour les locaux.

# D. Réserves de précaution

- 223. Le Comité a fait observer que les projections actuelles de flux de trésorerie font apparaître une insuffisance de liquidités d'environ 19,3 millions à la fin de 2021. Au niveau actuel de 11,5 millions d'euros pour le fonds de roulement, les réserves de la Cour sont insuffisantes pour faire face effectivement aux problèmes temporaires de liquidités liés à un niveau élevé de contributions non acquittées par quelques États Parties, alors que la majorité des contributions non acquittées concerne trois États en retard dans le paiement de leur contribution.
- 224. Le Comité a noté que la Cour avait déterminé le niveau du Fonds de roulement en 2016, qui représentait approximativement quatre semaines des coûts moyens de la Cour. Cependant, à la suite d'un exercice d'évaluation comparative faisant intervenir des organisations internationales ayant des problèmes de liquidités, la Cour a soumis pour examen à la trente-deuxième session du Comité, un rapport sur ses réserves de précaution,<sup>49</sup> dans lequel la Cour proposait d'augmenter le niveau établi du fonds de roulement pour le porter à environ 17 millions d'euros, couvrant approximativement six semaines des dépenses moyennes de la Cour.
- 225. Eu égard au risque d'insuffisance de liquidités auquel la Cour est confrontée, le Comité a réitéré sa recommandation afin que le Bureau et l'Assemblée surveillent le niveau du fonds de roulement et que le Comité continue d'examiner le niveau approprié du fonds de roulement.

# E. Plan des projections de la Cour dans la perspective du retour au bureau

- 226. Le Comité fait remarquer que la Cour s'attendait à passer à la Phase III de la réouverture début septembre avec le retour attendu du personnel dans les locaux. Le Comité a également observé l'engagement de la Cour en termes de surveillance de la situation de la pandémie de la COVID-19 et de respect des conseils actualisés de l'État hôte afin de maintenir un environnement de travail sûr et fiable.
- 227. Le Comité a fait observer par ailleurs que la Cour avait élaboré un plan complet d'atténuation pour faciliter les projections concernant le retour au bureau. Il a noté avec satisfaction que des mesures supplémentaires étaient mises en œuvre sur l'ensemble de la Cour afin d'assurer la santé et la sécurité de toutes les personnes travaillant à la Cour ou ayant accès à ses locaux en raison de l'actuelle pandémie de la COVID-19 et dans le respect des exigences en matière de santé publique pour empêcher la propagation du coronavirus ; citons notamment les procédures d'habilitation médicale pour avoir accès aux locaux.
- 228. Le Comité a pris note des projections gérées par l'Unité de médecine du travail pour le retour au bureau. En conséquence, le Comité a demandé à la Cour d'effectuer des mesures de contrôle des coûts lors du respect

15R1-F-081121 35

. .

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> CBF/35/9.

<sup>49</sup> CBF/32/2/Rév.1.

de la réglementation pour empêcher et atténuer la propagation et l'exposition à la COVID-19 sur le lieu de travail, et des recommandations de santé publique, notamment les recommandations les plus importantes sur le lieu de travail concernant la COVID-19 et les lignes directrices actuelles du Gouvernement néerlandais.

### F. Ratios des coûts couvrant 2019 et 2020

- 229. La Cour a soumis à l'examen de la trente-sixième session du Comité un rapport sur les ratios des coûts daté du 18 mars 2021 mais en raison de la situation sanitaire mondiale prédominant alors, ledit rapport n'a pas été inclus dans l'ordre du jour abrégé pour la session.
- 230. Le rapport présentait les dépenses moyennes effectives pour la période 2016-2020 et révélait que 79,6 pour cent des dépenses concernaient les fonctions essentielles de la Cour à savoir les Activités judiciaires et de poursuites et les Autres activités concernant les fonctions d'appui et de gouvernance.
- 231. Le Comité a réitéré ses recommandations précédentes à la Cour afin qu'elle continue de surveiller les coûts associés à ses fonctions essentielles, les contrôle attentivement et recherche de potentielles économies de coûts.

# IV. Questions liées aux ressources humaines

# A. Répartition géographique et équilibre entre les genres

232. Le Comité a examiné le « Rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines » <sup>50</sup> et le document actualisé « Statistiques types des ressources humaines » qui donne des informations détaillées sur la Répartition géographique et l'Équilibre entre les genres (« RGEG ») au 31 juillet 2021.

### 1. Répartition géographique

- 233. Le Comité a pris note de l'opinion de la Cour selon laquelle la diversité des effectifs accroîtrait la productivité et il a reconnu que sa « légitimité en tant qu'organisation exige la représentation de tous les États Parties, » et que la Cour avait fait observer que les progrès en matière de RGEG avaient été lents et que les mesures prises dans le passé n'avaient pas été aussi efficaces qu'espérées. De ce fait, la Cour a estimé qu'une nouvelle approche ciblée s'imposait et elle a inclus la RGEG en tant qu'objectif stratégique dans le plan du Greffe. En 2020, la Cour a ébauché une nouvelle politique mettant l'accent sur l'équilibre tout au long du processus de sélection du personnel et elle devrait être mise en œuvre au second semestre de 2022 ou 2023.
- 234. Les Statistiques types des ressources humaines ont révélé d'importantes améliorations depuis 2016 dans la répartition de la catégorie en équilibre et de modestes améliorations dans les catégories sur-représentées, sous-représentées et non représentées. Le Comité a fait observer que le nombre de membres du personnel provenant de pays n'ayant pas ratifié le Statut est passé de 21 en 2016 à 24 en 2021 soit une augmentation de 14,3 pour cent (Annexe III-1).
- 235. Au 31 juillet le total des effectifs de la Cour s'établissait à 1393 personnes, dont 439 dans les postes permanents pour les administrateurs hormis 21 fonctionnaires élus et 40 membres du personnel linguistique; le nombre de nationalités du personnel était de 92 (Annexe III-2).
- 236. Les Statistiques types de la Cour montrent un déséquilibre dans la répartition régionale des administrateurs. La composition est la suivante : 16,9 pour cent pour les Africains, 7,1 pour cent pour les Asiatiques, 10,3 pour cent pour les Européens de l'Est, 7,5 pour cent pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), 58,3 pour cent pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (WEOG) ; il existe aussi des déséquilibres au sein des régions elles-mêmes (Annexe III-2). La répartition des administrateurs par échelons fait apparaître des déséquilibres similaires parmi les régions

-

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> ICC-ASP/20/3.

(Annexe III-3). Le Comité a réitéré sa recommandation à la Cour afin qu'elle établisse un plan pour atténuer graduellement les déséquilibres.

### 2. Équilibre entre les genres

- 237. Le rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines donne des informations détaillées classées par Grand programme et échelon professionnel au 31juillet 2021. Dans l'ensemble les femmes et les hommes représentaient respectivement 48,1 pour cent (49,3 à fin mars 2021) et 51,9 pour cent des administrateurs à l'exclusion des fonctionnaires élus. 81 pour cent des femmes sont dans les échelons inférieurs, en particulier P-3, P-2, P-1. Dans les échelons supérieurs des administrateurs à savoir D-1, P-5 et P-4, la part des femmes n'était que de 27,6 pour cent, en baisse par rapport à 32,8 pour cent en mars 2021 (Annexe IV- 1 et 2).
- 238. La Cour a déclaré que les principaux responsables des organes de la Cour avaient décidé de mettre en place une coordonnatrice pour l'égalité des genres pour aider à l'amélioration de l'élaboration de politiques à l'échelle de la Cour et pour traiter les questions de genre en ce qui concerne les conditions d'emploi à la Cour. Le Comité a réitéré sa recommandation précédente à la Cour afin qu'elle établisse un plan à long terme pour réduire graduellement les disparités entre les sexes.

### B. L'utilisation de contrats de personnel temporaire non approuvés

- 239. Le Comité a examiné la liste actualisée des contrats de personnel temporaire non approuvés et observé que leur nombre avait légèrement diminué par rapport à leur usage au moment de la trente-sixième session, (c'est-à-dire de 22 à 19) y compris quatorze contrats à long terme de personnel temporaire non approuvés utilisés au cours de ces deux dernières années.
- 240. Le Comité a fait remarquer que le personnel temporaire est une catégorie de personnel très importante qui permet à la Cour d'utiliser des ressources de manière flexible pour les adapter à l'évolution des charges de travail à différentes périodes de l'année. Le Comité est en outre conscient de la difficulté de planifier la charge de travail une année à l'avance en particulier à cause de l'incidence de facteurs externes qui sont indépendants de la volonté de la Cour. Cependant, lorsque les besoins de personnel temporaire vont au-delà du cycle budgétaire d'un an, cela doit se refléter dans le projet de budget soumis à l'examen du Comité.
- 241. Le Comité a souligné que l'usage par la Cour de contrats de personnel temporaire non approuvés pour une période plus longue que l'année budgétaire lorsque le redéploiement de ressources se faisait conformément à la règle 104.3 du Règlement financier et règles de gestion financière compromet la discipline budgétaire et la compétence de l'Assemblée, suivant l'avis du Comité après son examen minutieux des hypothèses et de la charge de travail.
- 242. Le Comité a pris note de l'intention de la Cour de réduire l'utilisation de contrats de personnel temporaire non approuvés dans le cadre du projet de budget 2022 et il continuera de surveiller les progrès accomplis par la Cour, lors de la reprise de sa trente-huitième session en mai au cours de l'examen de la question des ressources humaines, en particulier lorsque l'on estime que cet usage nuit à la prérogative de l'Assemblée concernant la gestion des ressources humaines.

### C. Rapport de la Cour sur le Programme d'administrateurs auxiliaires

243. À sa trente-troisième session le Comité a recommandé de prolonger provisoirement le Programme des administrateurs auxiliaires pour une troisième année en absorbant les frais liés à cette prolongation du Programme dans le budget approuvé et en faisant rapport au Comité à sa trente sixième session. Lors de sa trente-sixième session,<sup>51</sup> le Comité a pris note de la demande de la Cour d'établir le Programme des administrateurs auxiliaires sur une base permanente et a demandé que la Cour soumette le rapport accompagné de nouvelles directives et d'un échantillon pour être examiné par le Comité à sa trente-septième session.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> ICC-ASP/20/5, par. 86.

- 244. La Cour estime que le Programme d'administrateurs auxiliaires permet de faire prendre davantage conscience que la Cour peut représenter un choix éventuel de carrière pour de jeunes professionnels issus des systèmes nationaux. Elle a ajouté qu'elle avait eu des retours très positifs des bureaux de la Cour et aussi de superviseurs d'administrateurs auxiliaires qui ont qualifié les administrateurs auxiliaires de professionnels très performants et de membres précieux de leur équipe. À la fin de leur affectation, ils avaient eu une très bonne expérience d'apprentissage et avaient été en mesure de développer leurs aptitudes professionnelles. Cependant, le Comité a remarqué que la Cour n'avait pas présenté les retours d'informations des pays donateurs.
- 245. Le rapport de la Cour mentionne que pendant la période de quatre années (2017-2020) neuf administrateurs auxiliaires du Japon, de la République de Corée et le la Suisse ont rejoint le Programme. En 2020, l'Allemagne, la France et la Finlande devaient se joindre au Programme.
- 246. Le Comité a fait observer que l'exemple des estimations de coût sur deux ans était assez élevé et plaçait le Programme hors d'atteinte de la plupart si ce n'est de tous les pays en développement. Le Comité a néanmoins loué les efforts de la Cour pour intensifier l'engagement avec des donateurs potentiels et encourager le développement de ces efforts pour inclure des donateurs potentiels qui seraient intéressés à financer des ressortissants des pays en développement.

### RECOMMANDATION

247. Le Comité a recommandé d'établir le Programme d'administrateurs auxiliaires sur une base permanente ainsi que d'adopter les directives et le modèle d'accord.

# D. Nouveaux éléments relatifs à la réaffectation d'un poste en République démocratique du Congo au Siège

- 248. À sa trente-sixième session,<sup>52</sup> le Comité a demandé davantage d'informations concernant le contrat non approuvé de personnel temporaire exerçant les fonctions et responsabilités de Coordonnateur des affaires extérieures qui doit être soumis à sa trente-septième session afin de recommander les actions appropriées sur le sujet à l'Assemblée.
- 249. Le Comité a examiné le rapport soumis par le Greffe et expliquant les fonctions et responsabilités figurant dans le contrat d'emploi temporaire non approuvé du Coordonnateur des affaires extérieures, Bureau du Directeur de la Division des opérations extérieures, recruté le 15 avril 2019 et a joint l'avis de vacance d'emploi, et était d'avis qu'en réalité il ne s'agissait pas du redéploiement d'un poste mais plutôt de la création d'un poste totalement nouveau. Cependant le Comité a estimé que suffisamment d'informations avaient été données et qu'il n'avait aucune autre objection à l'encontre du poste de coordonnateur des affaires extérieures. Néanmoins, le Comité surveillera d'autres demandes ainsi que l'utilisation des ressources humaines par la Division des opérations extérieures, tant au Siège que dans les bureaux de pays.

## E. Nouveaux éléments sur la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national

- 250. À la trente-sixième session du Comité, la Cour a demandé que le Comité envisage la possibilité d'introduire la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national (NO) dans l'esprit de la pratique au sein du Régime commun des Nations Unies et utilisé par certaines de ses organisations pour exercer des fonctions d'une nature professionnelle qui exige des connaissances locales en termes de culture, de langue et d'expérience. La Cour a souligné que l'adoption de la catégorie NO offrirait une option flexible, rentable et efficace de recruter des candidats locaux à l'appui des opérations sur le terrain.
- 251. Le Comité a fait observer que les NO sont des ressortissants du pays dans lequel ils vont servir, sont recrutés localement et remplissent leurs fonctions dans leur propre pays/région. Ils sont des membres du personnel de l'organisation et par conséquent régis par le Statut du personnel et Règlement du personnel. Les

\_

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Ibid, par. 88.

mêmes normes internationales de recrutement s'appliquent en termes de qualifications. Les postes de NO sont classés sur la base des normes applicables établis par la Commission de la fonction publique internationale pour les postes dans les catégories d'administrateurs.

- 252. À sa trente-sixième session, le Comité a soulevé des questions concernant des sujets financiers et administratifs comme les estimations d'économies potentielles de coûts et a par conséquent demandé à la Cour de fournir davantage d'informations afin d'examiner complètement la proposition.
- 253. Le Comité a examiné le « Second rapport de la Cour sur la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national »<sup>53</sup> qui donne des informations détaillées sur les questions financières et administratives à examiner. Le rapport fait observer que le recrutement de NO dans les bureaux extérieurs engendrerait des économies de coûts directs sur les salaires, les avantages et prestations comme par exemple les subventions de voyages et d'installation, indemnité de frais d'expédition, indemnité pour frais d'études, congé dans les foyers et visites familiales, prime de rapatriement et repos et récupération le cas échéant. En outre, les voyages du NO au siège seraient considérablement réduits et entraîneraient des économies supplémentaires.
- 254. Étant donné que la catégorie des NO n'est pas envisagée dans le Statut du personnel et Règlement du personnel de la Cour, il faudrait alors le modifier. La Cour a soumis la proposition de modification du Statut du personnel et Règlement du personnel concerné qui figurera dans le projet de résolution sur le budget qui sera examinée par l'Assemblée.
- 255. À la suite de l'approbation de l'Assemblée, la Cour propose d'établir les NO en 2022, avec un certain nombre de postes vacants dans les bureaux de pays, au niveau d'administrateur, à la fois en tant que postes permanents et temporaires dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée.

### **RECOMMANDATION**

256. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve l'établissement de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national et approuve les modifications proposées au Statut et Règlement du personnel. Cependant cette application sera mise en œuvre une fois que l'incidence financière pourra être constatée et figurera dans le projet de budget-programme pour 2023. Le Comité donnera des indications détaillées sur l'application de cette nouvelle modalité à la reprise de sa trente-huitième session en mai 2022.

### V. Questions d'audit

### A. Rapports du Comité d'audit en 2021

- 257. Le Comité a examiné les rapports du Comité d'audit (« CA ») en 2021. Les rapports du CA résument les discussions et la recommandation de la treizième et quatorzième sessions qui se sont tenues respectivement en mars et juillet et août 2021.
- 258. Le CA a tenu trois réunions en 2021 au moyen d'une connexion à distance. Les réunions ont eu lieu du 8 au 10 mars 2021 ; du 27 au 29 juillet 2021 et le 11 août 2021.

### RECOMMANDATION

259. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve de renouveler le mandat de Mme Margaret Wambui Ngugi Shava (Kenya) comme membre représentant du Comité au sein du Comité d'audit pour un autre mandat de trois ans, commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

\_

<sup>53</sup> CBF/37/8.

### B. Rapport intérimaire sur les résultats du Bureau de l'audit interne

- 260. À sa trente-cinquième session,<sup>54</sup> le Comité était très préoccupé par les résultats du Bureau de l'audit interne (« BAI ») et a noté qu'un Plan d'amélioration des résultats avait été préparé pour améliorer la situation dans le Bureau. Le Comité a approuvé les recommandations du CA et recommandé qu'à sa trente-sixième session, le CA présente un rapport intérimaire sur les résultats du BAI; mais en raison des contraintes de temps de la session virtuelle imposée par la pandémie de la COVID-19, ce point a été reporté à la trente-septième session.
- 261. La présidence du Comité d'audit a mis le Comité au courant de l'évolution des résultats du Directeur du BAI comme il est stipulé dans la Charte du CA.
- 262. Pendant la période considérée dans le rapport, il y a eu des retards dans la fixation des objectifs. L'intervention directe du Greffier a contribué à la réalisation de l'exercice qui s'est finalement terminé à la fin de 2021 pour couvrir la période de mars 2021 à mars 2022.
- 263. Alors que l'on a pu remarquer une certaine amélioration dans les résultats de la fonction de l'audit interne, par exemple dans le format d'établissement des rapports, il reste certaines préoccupations importantes. En juin 2021 seulement 1 plan d'audit interne sur 6 avait été mis en œuvre ce qui a eu pour effet de retarder l'approbation du Plan d'audit 2022.
- 264. Une autre préoccupation importante concerne l'audit de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires. En raison de la grande valeur du projet, le Comité a demandé au CA de faire en sorte que ce projet soit inclus dans le plan d'audit du BAI. Selon le rapport du CA, le rapport d'audit du BAI sur la Plateforme de gestion des tâches judiciaires, sur l'achat des biens et services informatiques ne donne pas une image complète des constatations, des risques, des recommandations, etc. Même lorsque l'information est fournie, celle-ci est fragmentée et<sup>55</sup> le rapport n'est pas complet et de cohérence en termes de l'information fournie. <sup>56</sup>

### RECOMMANDATION

265. Le Comité a recommandé que la présidence du Comité d'audit mette le Comité au courant à sa trente-neuvième session, des résultats du Bureau de l'audit interne.

### C. États financiers de la Cour pour 2020

266. Le Comité a remarqué que l'auditeur externe avait exprimé une opinion sans réserve. L'auditeur externe n'a formulé aucune recommandation.

### RECOMMANDATION

267. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve les états financiers de la Cour pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.

### D. États financiers du Fonds au profit des victimes pour 2020

268. Le Comité a remarqué que l'auditeur externe avait exprimé une opinion sans réserve. L'auditeur externe n'a formulé aucune recommandation.

### RECOMMANDATION

269. Le Comité a recommandé que l'Assemblée approuve les états financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Documents officiels ... Dix-neuvième session ... 2020 (ICC-ASP/19/15), vol. II, partie B.2, par. 216.

<sup>55</sup> AC/13/5 par. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Ibid., par. 31.

### E. Rapport de l'auditeur externe sur l'évaluation des piliers

270. La présidence du Comité d'audit a informé le Comité que suivant les exigences de l'UE afférentes aux subventions, l'ancien auditeur externe a été chargé de conduire une évaluation des piliers pour les piliers sept, huit et neuf. Au moment de la trente-septième session du Comité, le rapport final de l'ancien auditeur externe n'était pas disponible.

### RECOMMANDATION

271. Le Comité a recommandé que la présidence du Comité d'audit mette le Comité au courant à sa trente-neuvième session.

### F. Nouveaux éléments sur l'état des recommandations de l'auditeur externe

272. Le Comité a pris note des nouveaux éléments sur l'état des recommandations de l'auditeur externe en 2021.

### G. Procédures de contrôle

- 273. Le Comité a pris note du Plan d'action complet du Mécanisme de contrôle pour l'évaluation des recommandations du Groupe d'experts indépendants et a compris qu'il sera appelé à conseiller l'Assemblée sur les recommandations ayant des incidences budgétaires, les conclusions du Comité formant une base pour les décisions à examiner par la facilitation du budget. Dans le cadre de son mandat (et de ses capacités) le Comité jouera ce rôle important. Il est entendu que pour les recommandations qui concernent directement le Comité, ses opinions seront prises en considération.
- 274. En ce qui concerne la procédure de contrôle des mécanismes de contrôle, le Comité a reçu le rapport de l'ancien auditeur externe la *Cour des comptes* dont le mandat confié par l'Assemblée consistait à « mener une évaluation des organes de contrôle de la Cour et à recommander des actions possibles sur leurs mandats et structure hiérarchique respectives... » Le Comité avait formulé des commentaires sur le fond à différentes étapes qui cependant n'avaient pas été pris en compte par les auteurs du rapport. Une bonne compréhension du processus budgétaire pour les budgets-programme de la Cour et de la pertinence du caractère indépendant de l'avis technique fourni par le Comité sont importants à cet égard. Le Comité attend avec intérêt les discussions dans le cadre des facilitations appropriées du Groupe de travail de La Haye au sujet du contrôle, par l'auditeur externe, des organes de contrôle.

### VI. Questions diverses

# A. Évaluation du risque de litige lié aux affaires pendantes devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail et de la Commission de recours interne

- 275. À sa trente-cinquième session en 2020, le Comité a demandé à recevoir de la Cour à sa trente-sixième session, les derniers éléments sur l'état des affaires pendantes devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) et la Commission de recours interne<sup>57</sup> En raison des contraintes imposées par la COVID-19, cette question a été reportée à la trente-septième session.
- 276. Le Comité a été mis au courant par la Cour des développements importants sur les affaires en cours concernant le personnel à la date du 11 août 2021 et a examiné des informations complémentaires fournies par la Cour durant la session.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup>ICC-ASP/18/15, par. 267.

### 1. Affaires devant le TAOIT

- 277. Le Comité a fait observer que depuis septembre 2020, le TAOIT a rendu trois séries de jugements sur un total de 33 affaires; en décembre 2020 : 10 affaires; en février 2021 : 22 affaires et une affaire en juillet 2021. Étant donné que le TAOIT tient deux sessions par an, on attend aucun autre jugement après juillet 2021.
- 278. Au moment de la trente-cinquième session du Comité en août 2020, 42 affaires étaient pendantes devant le TAOIT. Ce chiffre est passé à 33 affaires. Les neuf affaires restantes sont encore pendantes.
- 279. Depuis août 2020, quatre nouvelles affaires ont été ajoutées pour lesquelles il n'a pas été possible de parvenir à un règlement amiable et le TAOIT a été saisi de ces affaires. En conséquence, il y avait un total de 13 affaires pendantes devant le TAOIT à la date de la trente-septième session du Comité, ce qui représente une diminution importante par rapport aux 42 affaires en 2020.

### 2. Affaires devant la Commission de recours interne

280. Le Comité a noté qu'il y avait 11 affaires pendantes à divers stades de la procédure interne ce qui représente une diminution de cinq affaires par rapport aux 16 affaires en août.

### RECOMMANDATION

281. Le Comité a encouragé la Commission de recours interne à parvenir à des règlements amiables chaque fois que possible et a par ailleurs incité la direction de la Cour à prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer le risque de litige.

### 3. Dispositions liées aux affaires du TAOIT

- 282. Le Comité a noté que sur 33 jugements rendus au cours de la période considérée, le TAOIT a ordonné à la Cour de payer une compensation financière aux demandeurs dans deux affaires pour un montant de 268.000 euros y compris les affaires liées à la Re-vision du FPV.
- 283. À la fin de 2020, les provisions pour les litiges dont le TAOIT est saisi par des membres actuels ou ancien du personnel de la Cour s'élève à 7.000 euros ce qui représente une diminution importante de 256.000 euros par rapport aux 263.000 euros pour la Cour à fin 2019. Pour le FPV, la provision pour l'affaire relatif à l'affaire soumise par un ancien membre du personnel du Secrétariat du FPV à la fin de 2019 s'élève à 76.000 euros et reste inchangée à la fin de 2020.
- 284. Le Comité a fait observer que le niveau plus faible de provision pour des litiges reflète la diminution du nombre de cas de litige et leur incidence financière potentielle pour la Cour.
- 285. Le Comité se félicite de cette tendance à la baisse du nombre d'affaires devant le TAOIT et devant la Comission de recours interne et continuera de surveiller la situation.

### B. Prochaines sessions du Comité

286. Le Comité a décidé de tenir sa trente-huitième session virtuellement le 11 janvier 2022 pour élire la présidence et la vice-présidence et examiner d'autres questions ; la reprise de sa trente-huitième session aura lieu du 9 au 13 mai 2022 et sa trente-neuvième session du 12 au 23 septembre 2022 à La Haye.

\*\*\*

## Annexe I: État des contributions au 31 août 2021 (en euros)

		uittée

				Fond	ls Général				
			Exercic	es précédents		cice 2021		Grand	
	États Parties	Fonds de roulement	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte1	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte1	Autres Fonds <sup>1</sup>	Total/ Total des fonds	Période ouverte
1	Afghanistan	-	-	-	706	14 467	-	15 173	2021
2	Afrique du Sud	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Allemagne	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Andorre	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Antigue-et- Barbuda	-	558	27 297	186	5 353	-	33 394	2015-2021
7	Argentine	-	-	2 432 829	-	2 425 169	-	4 857 998	2020-2021
8	Australie	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Autriche	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Bangladesh Barbade	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Belgique			-	-	-	-	-	-
13	Belize	_	143	2 613	143	2 604	_	5 503	2020-2021
14	Bénin	-	-	-	-	-	_	-	-
15	Bolivie (État plurinational de)	-	-	137	-	42 389	-	42 526	2020-2021
16	Bosnie-Herzégo vine	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Botswana	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Brésil	-	416 882	15 407 298	416 882	7 813 693	-	24 054 755	2019-2021
19	Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Burkina Faso	-	-	-	-	6 897	-	6 897	2021
21	Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-
22	Canada	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Cap-Vert	-	-	1 636	143	2 604	-	4 383	2020-2021
24	Central African Republic	8	629	13 184	143	2 604	-	16 568	2015-2021
25	Chili	-	-	-	-	1 078 689	-	1 078 689	2021
26 27	Chypre Colombie	-	-	2 693	-	763 299	-	765 992	2020-2021
28	Comoros	8	657	26 799	143	2 604	46	30 257	2007-2021
29	Congo	335	3 244	107 802	706	15 914	73	128 074	2012-2021
30	Costa Rica	-	-	-	-	-	-	-	-
31	Côte d'Ivoire	_	-	_	1 563	34 432	-	35 995	2021
32	Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-
33	Czechia	-	-	-	-	-	-	-	-
34	Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-
35	Djibouti	-	-	-	-	-	-	-	-
36	Dominique	-	-	-	143	2 604	-	2 747	2021
37	El Salvador	-	-	-	-	-	-	-	-
38	Equateur	-	-	5 205	-	212 092	-	217 297	2020-2021
39 40	Espagne Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Fidji		-	-	-	7 173	-	7 173	2021
42	Finlande	_	_	-	-	-	_	- 173	-
43	France	_	-	-	794 404	11 733 777	_	12 528 181	2021
44	Gabon	_	1 793	39 914	1 793	39 785	_	83 285	2020-2021
45	Gambia	-	-	-	143	2 604	_	2 747	2021
46	Géorgie	-	-	-	-	-	-	-	-
47	Ghana	-	-	1 818	1 986	39 785	-	43 589	2020-2021
48	Grèce	-	_	-	-	-	-	-	-
49	Grenada	-	-	-	-	-	-	-	-
50	Guatemala	-	-	-	-	2 079	-	2 079	2021
51	Guinée	134	657	40 102	143	7 957	84	49 077	2011-2021
52	Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-
53	Honduras	-	-	37	1 136	23 871	-	25 044	2020-2021
54	Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-
55	Iles Cook	-	-	-	-	-	-	-	-
56	Iles Marshall	-	123	2 613	143	2 604	-	5 483	2020-2021

### Contributions non acquittées

				Fond	ls Général				
		Б	Exercic	es précédents		cice 2021		Grand	D.
	États Parties	Fonds de roulement	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte1	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte1	Autres Fonds <sup>1</sup>	Total/ Total des fonds	Pér ouv
57	Irelande	-	-	-	-	-	-	-	
58	Islande	-	-	-	-	-	-	-	
59	Italie	-	-	-	-	-	-	-	
60	Japon	-	-	-	-	-	-	-	
61	Jordanie	-	-	-	-	-	-	-	
62	Kenya	-	-	-	1 850	63 657	-	65 507	20
63	Kiribati	-	-	-	-	-	-	-	
64	Lesotho	-	-	168	143	2 604	-	2 915	2020
65	Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	
66	Libéria	-	548	10 212	143	2 604	-	13 507	2016
67	Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	
68	Lithuanie	-	-	-	-	-	-	-	
69	Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	
70	Macedonie du	-	-	-	-	-	-	-	
71	nord Madagascar	_	_	-	430	10 561	-	10 991	20
72	Malawi			-					20
73	Maldives	-	-		287	5 353	-	5 640	20
74	Mali	-	-	-	-	-	-	-	
75	Malta	-	_	-	-	-	-	-	
76	Maurice	-	-	-	-	-	-	-	
77	Mexique	-	-	-	-	3 424 286	-	3 424 286	20
78	Mongolia	-	-	-	-	3 424 280	-		
79	Montenegro	-	-	-	-	-	-	-	
80	Namibia	_	_	_	_	23 871		23 871	20
81	Nauru	_	_	-	-	-	_	-	
82	Niger	_	_	_	165	5 353	_	5 518	20
83	Nigeria	_	12 785	714 701	12 785	662 606	_	1 402 877	2019
84	Norvège	_	-	-	-	-	_	-	2017
	Nouvelle								
85	Zélande	-	-	-	-	-	-	-	
86	Ouganda	-	-	-	-	-	-	-	
87	Palestine (État de)	-	-	-	-	-	-	-	
88	Panama	-	-	-	-	-	-	-	
89	Paraguay	-	-	-	-	670	-	670	20
90	Pays-Bas	-	-	-	-	-	-	-	
91	Pérou	-	16 621	417 563	16 621	402 917	-	853 722	2019
92	Pologne	-	-	-	-	-	-	-	
93	Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
94	République de Corée	-	-	-	-	-	-	-	
95	République de moldova	-	-	-	-	-	-	-	
96	République démocratique	_	-	-	32	14 467	_	14 499	20
	du Congo République								-
97	dominicaine  République-Uni	-	-	-	-	656	-	656	20
98 99	e de Tanzanie  Roumanie	-	893	14 514	893	14 467	-	30 767	2020
100	Royaume uni	-	-	-	-	-	-	-	
-00	Saint Vincent	$\vdash$							
101	and the Grenadines	-	-	=	-	-	-	-	
102	Saint-Kitts-et- Nevis	-	276	5 215	143	2 604	-	8 238	2019
103	Saint-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	
104	Samoa	-	-	-	-	-	-	-	
105	San Marino	-	-	-	-	-	-	-	
106	Sénégal	-	-	87	850	14 467	-	15 404	2020
107	Serbie	-	-	-	-	-	-	-	
108	Seychelles	-	-	-	143	5 353	-	5 496	20
109	Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	
110	Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	
111	Slovénie	-	-	-	-	-	-	-	
112	Suède	-	-	-	-	-	-	-	

15R1-F-081121

### Contributions non acquittées

	États Parties	Fonds rouleme
113	Suisse	-
114	Suriname	-
115	Tadjikistan	-
116	Tchad	-
117	Timor-Leste	-
118	Trinidad et Tobago	-
119	Tunisie	-
120	Uruguay	-
121	Vanuatu	-
122	Venezuela (République bolivarienne de)	-
123	Zambie	37
	Total	522

		Fond	ls Général	
onds de	Exercice	es précédents	Exer	cice 2021
ulement	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte1	Prêt État hôte	Budget hors prêt État hôte1
-	-	-	-	-
-	1 322	41 324	441	13 310
-	-	-	-	430
-	-	-	154	10 561
-	-	-	-	-
-	-	-	-	93 354
-	-	-	5,112	66 261
-	-	24	-	230 610
-	143	2 613	143	2 604
-	409 205	10 389 188	89 087	1 929 516
37	3 735	71 173	850	14 467
522	870 214	29 778 759	1 350 778	31 302 658

Autres Fonds <sup>1</sup>	Grand Total/ Total des fonds
-	-
-	56 397
-	430
-	10 715
-	-
-	93 354
-	71 373
-	230 634
-	5 503
1	12 816 996
-	90 262
203	63 303 134

Période ouverte
-
2018-2021
2021
2021
-
2021
2021
2020-2021
2020-2021
2014-2021
2016-2021

Notes: tous les montants sont en euros.

# Annexe II: Dépenses au titre de l'aide judiciaire pour la Défense et les victimes, y compris Fonds en cas d'imprévus (en euros) (2015-2021)<sup>1</sup>

	BA 2015 y compris FCI	Dépenses 2015 y compris FCI	TE 2015 y compris FCI	BA 2016 y compris FCI	Dépenses 2016 y compris FCI	TE 2016 y compris FCI	BA 2017 y compris FCI	Dépenses 2017 y compris FCI	TE 2017 y compris FCI	BA 2018 y compris FCI	Dépenses 2018 y compris FCI	TE 2018 y compris FCI	BA 2019 y compris FCI	prévues 2019 y compris FCI	2019 y compris FCI	BA 2020 y compris FCI	Dépenses 2020 y compris FCI	TE 2020 y compris FCI	compris FCI	Dépenses prévuess 2021 y compris	2021 y compris FCI <sup>2</sup>
Aide judiciaire Défense		2 786 737	129,3%	4 339 900	4 770 824	109,9%	3 328 190	3 628 583	109,0%	2 883 000	3 628 307	125,9%	3 187 800	3 249 073	101,9%	2 867 500	2 584 738	90,1%	3 723 700	3 726 188	100.1%
Conseil ad-hoc	200 000	244 642	122,3%	181 500	179 179	98,7%	200 000	284 678	142,3%	500 000	352 975	70,6%	300 000	195 327.	65,1%	300 000	136 982	45,7%	220 000	170 000	77.3%
FCI Défense <sup>3</sup>	1 551 100	1 847 290	119,1%	0	0	0,0%	926 200	925 221	99,9%	262 700	250 693	95,4%	822 200	674 000	82,0%	978 100	921 400	94,2%	244 900	244 900	100%
Sous-total aide judiciaire pour la Défense	3 906 700	4 878 669	124,9%	4 521 400	4 950 003	109,5%	4 454 390	4 838 482	108,6%	3 645 700	4 231 975	116,1%	4 310 000	4 118 400	95,6%	4 145 600	3 643 120	87,9%	4 188 600	4 141 088	98.9%
Aide judiciaire victimes	1 862 100	1 233 556	66,2%	1 963 200	1 344 596	68,5%	1 002 800	942 750	94,0%	1 165 000	1 466 223	125,9%	1 101 500	1 200 200	109,0%	1 300 000	1 211 920	93,2%	1 727 100	1 416 090	82%
FCI victimes <sup>‡</sup>	0	0	0,0%	0	0	0,0%	425 260	398 660	93,7%	0	0	0,0%	173 000	88 400	51,1%	374 300	328 800	87,8%	0	0	0%
Sous-total aide judiciaire pour les victimes	1 862 100	1 233 556	66,2%	1 963 200	1 344 596	68,5%	1 428 060	1 341 410	93,9%	1 165 000	1 466 223	125,9%	1 274 500	1 288 600	101,1%	1 674 300	1 540 720	92,0%	1 727 100	1 416 090	82%
<u>s</u>	<u>5 768 800</u>	6 112 225	106,0%	<u>6 484 600</u>	<u>6 294 599</u>	97,1%	<u>5 882 450</u>	<u>6 179 892</u>	105,1%	4 810 700	<u>5 698 198</u>	118,4%	<u>5 584 500</u>	<u>5 407 000</u>	<u>96,8%</u>	<u>5 819 900</u>	<u>5 183 840</u>	89,1%	<u>5 915 700</u>	<u>5 557 178</u>	94%

BA: Budget approuvé. TE: Taux d'execution.

FCI: Fonds en cas d'imprévus.

46 15-E-081121

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sur la base des informations fournies par la Cour.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la base de prévisions actualisées fin août 2021.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les notifications sur le Fonds en cas d'imprévus au titre de la Défense et des victimes pour les exercices 2013, 2014 et 2018 sont basées sur des notifications révisées sur le Fonds en cas d'imprévus.

## Annexe III: Répartition géographique

### (1) Distribution des États parties au 31 juillet 2021

	2016	2021	Chang	gement							
		No. États	(%)								
Surreprésenté	21	20	1	4.8 (P)							
En équilibre	16	22	6	37.5 (P)							
Sous-représenté	27	23	4	14.8 (P)							
Non représenté	60	55	5	8.3 (P)							
Non ratifié	21	24	0	14.3 (N)							

(N): Négatif (P): Positif

### (2) Répartition des administrateurs établis par groupe régional au 31 juillet 2021

	201	.6	202	21	Changem	ent
	No.	(%)	No.	(%)	No.	(%)
	Personnel		Personnel		Personnel	
Africains	56	16.9	74	16.9	18	0
Asiatiques	23	6.9	31	7.1	8	2.9
Asiatiques	28	8.5	45	10.3	17	21.2
Pays de l'Amérique latine et des	26	7.9	33	7.5	7	-5.1
Caraïbes ("GRULAC")						
États occidentaux et autres États	198	59.8	256	58.3	58	-2.5
("WEOG")						
Total staff numbers	331	100%	439	100%	108	

### (3) Répartition des administrateurs de grades supérieurs par groupe régional au 31 juillet 2021

	Afri	Africains  No. %  1 11.1		Asiatiques		Asiatiques		LAC	W	EOG	Total <i>Par grade</i>
	No.			%	No.	%	No. %		No.	%	
D-1	1			1 11.1		0	2	22.2	5	55.6	9
P-5	7	17.9	1	2.6	2	5.1	0	0	29	74.4	39
P-4	12	12 16.7		8.3	6	8.3	7	9.7	41	56.9	72
Total grades supérieurs	20			6.7	8	6.7	9	7.5	75	62.5	120

15-E-081121 47

### Annex IV: Représentation équitable des hommes et des femmes

### (1) Répartition de tous les grades professionnels par grand programme au 31 mars 2021\*

	2016						2021	[		Differ	ence	Chan	ge (%)	
	F	M	Total	F	M	F	M	Total	F	M	F	M	F	M
	No.	No.	No.	%	%	No.	No.	No.	%	%				
Branche	16	17	33	48,5	515	17	16	33	51,5	48,5	1	-1	3,0	-3,0
judiciaire														
Bureau du	63	81	144	43,8	56,2	101	114	215	47,0	53,0	38	33	3,2	-3,2
Procureur														
Greffe	89	89	178	50,0	50,0	105	112	217	48,4	51,6	16	23	-1,6	1,6
Autres	5	7	12	4,z7	58,3	9	8	17	53,0	47,0	4	1	27,1	-19,4
programmes														
Grand total	173	194	367			232	250	482			59	56		

<sup>\*</sup>Á l'exclusison des principaux élus.

### (2) Répartition des administrateurs de grades supérieurs au 31 juillet 2021\*

			2016	l				2021			Difference		Change (%)	
	F	Н	Total	F	Н	F	Н	Total	F	Н	F	Н	F	Н
	No.	No.	No.	%	%	No.	No.	No.	%	%				
D-1	1	10	11	9,1	90,9	1	8	9	11,1	88,9	0	-2	2,2	-2,2
P-5	13	20	33	39,4	60,6	11	29	40	27,5	72,5	-2	9	-11,9	11,9
P-4	24	47	71	33,8	66,2	32	52	84	38,1	61,9	8	5	4,2	-4,3

Autres grades	135	117	252		188	161	349		57	37	
Total	173	194	367		232	250	482 <sup>2</sup>		59	56	

<sup>\*</sup>Á l'exclusison des principaux élus.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les données datent du 31 juillet 2016.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce total exclut 19 du grade USG et 2 du grade ASG.

Annexe V: Incidences budgétaires des recommandations du Comité (en milliers d'euros)

	Budget _	Changen Ress	nent de ources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changeme Resso		Budget proposé pour 2022 après
Projet de Budget pour 2022 (milliers d'euro)	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Branche judiciaire	11 756,3	1 613,9	13,7	13 370,2	(984,5)	629,4	5,4	12 385,7
Bureau du the Procureur	47 334,8	4 042,6	8,5	51 377,4	(1 831,0)	2 211,6	4,7	49 546,4
Greffe	75 784,0	7 794,9	10,3	83 578,9	(3 769,8)	4 025,1	5,3	79 809,1
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	2 837,0	338,6	11,9	3 175,6	-	338,6	11, 9	3 175,6
Locaux	2 270,0	-	-	2 270,0	-	-	-	2 270,0
Secrétariat du Fonds au Profit des Victimes	3 199,6	188,6	5,9	3 388,2	(161,0)	27,6	0,9	3 227,2
Mécanisme de Contrôle indépendant	739,5	134,7	18,2	874,2	(83,4)	51,3	6,9	790,8
Bureau de l'Audit interne	752,7	22,3	3,0	775,0	-	22,3	3,0	775,0
Total partiel	144 673,9	14 135,6	9,8	158 809,5	(6 829,7)	7 305,9	5,0	151 979,8
Prêt de l'État Hôte	3 585,1	-	-	3 585,1	-	-	-	3 585,1
Total CPI	148 259,0	14 135,6	9,5	162 394,6	(6 829,7)	7 305,9	4,9	155 564,9

		U	ment de	Budget proposé		U	ement de	Budget proposé
	Budget _	Res	ssources	pour 2022 avant	Changements	Re	ssources	pour 2022 après
СРІ	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Juges	4 711,1	365,0	7,7	5 076,1	- pa. ebi	365,0	7,7	5 076,1
Administrateurs	64 587,2	1 622,6	2,5	66 209,8	(633,6)	989,0	1,5	65 576,2
Agents des services généraux	25 005,5	649,2	2,6	25 654,7	(216,7)	432,5	1,7	25 438,0
Total partiel (fonctionnaires)	89 592,7	2 271,8	2,5	91 864,5	(850,3)	1 421,5	1,6	91 014,2
Personnel temporaire	18 648,3	5 618,3	30,1	24 266,6	(2 190,3)	3 428,0	18,4	22 076,3
Personnel temporaire pour les réunions	511,8	1 241,2	242,5	1 753,0	(858,1)	383,1	74,9	894,9
Heures supplémentaires	237,2	178,5	75,3	415,7	(72,0)	106,5	44,9	343,7
Total partiel (autre personnel)	19 397,3	7 038,0	36,3	26 435,3	(3 120,4)	3 917,6	20,2	23 314,9
Voyages	4 096,9	650,3	15,9	4 747,2	(600,1)	50,2	1,2	4 147,1
Représentation	28,0	-	-	28,0	-	-	-	28,0
Services contractuels	4 056,0	(305,1)	(7,5)	3 750,9	(191,4)	(496,5)	(12,2)	3 559,5
Formation	624,8	47,7	7,6	672,5	-	47,7	7,6	672,5
Consultants	627,2	346,7	55,3	973,9	(283,2)	63,5	10,1	690,7
Conseils pour la Défense	3 943,7	1 629,0	41,3	5 572,7	(340,0)	1 289,0	32,7	5 232,7
Conseils pour les victimes	1,727,1	464,5	26,9	2 191,6	(180,0)	284,5	16,5	2 011,6
Frais généraux de fonctionnement	14 026,5	856,6	6,1	14 883,1	(586,3)	270,3	1,9	14 296,8
Fourniture et accessoires	1 111,0	20,7	1,9	1 131,7	-	20,7	1,9	1 131,7
Matériel, dont mobilier	731,6	750,4	102,6	1 482,0	(678,0)	72,4	9,9	804,0
Total partiel (hors personnel)	30 972,8	4 460,8	14,4	35 433,6	(2 859,0)	1 601,8	5,2	32 574,6
Total	144 673,9	14 135,6	9,8	158 809,5	(6 829,7)	7 305,9	5,0	151 979,8
Prêt de l'État hôte	3 585,1	-	-	3 585,1	-	-	-	3 585,1
Total, prêt de l'État hôte inclus	148 259,0	14 135,6	9,5	162 394,6	(6 829,7)	7 305,9	4,9	155 564,9

		Change	ment de	Budget proposé		Change	ment de	Budget proposé
	Budget	Res	sources	pour 2022 avant	Changements	Res	sources	pour 2022 après
	approuvé			recommandations	recommandés			recommandations
Branche judiciaire	pour 2021	Montant	%	CBF	par CBF	Montant	%	CBF
Juges	4 711,1	365,0	7,7	5 076,1	-	365,0	7,7	5 076,1
Administrateurs	4 866,0	(34,8)	(0,7)	4 831,2	-	(34,8)	(0,7)	4 831,2
Agents des services généraux	881,2	19,8	2,2	901,0	-	19,8	2,2	901,0
Total partiel (fonctionnaires)	5 747,2	(15,0)	(0,3)	5 732,2	-	(15,0)	(0,3)	5 732,2
Personnel temporaire	1 179,0	1 263,9	107,2	2 442,9	(984,5)	279,4	23,7	1 458,4
Personnel temporaire pour les								
réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	1 179,0	1 263,9	107,2	2 442,9	(984,5)	279,4	23,7	1 458,4
Voyages	75,2	-	-	75,2	_	-	-	75,2
Représentation	11,0	-	-	11,0	-	-	-	11,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	27,8	-	-	27,8	-	-	-	27,8
Consultants	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Frais généraux de								
fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	119,0	-	-	119,0	-	-	-	119,0
Total	11 756,3	1 613,9	13,7	13 370,2	(984,5)	629,4	5,4	12 385,7

	Budget _	Change Res	ment de sources	Budget proposé pour 2022 avant	nt Changements	0	ment de ssources	Budget proposé pour 2022 après
Présidence	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Juges	28,0	-	-	28,0	-	-	-	28,0
Administrateurs	910,6	(5,4)	(0,6)	905,2	-	(5,4)	(0,6)	905,2
Agents des services généraux	306,0	8,6	2,8	314,6	-	8,6	2,8	314,6
Total partiel (fonctionnaires)	1 216,6	3,2	0,3	1 219,8	-	3,2	0,3	1 219,8
Personnel temporaire	-	264,6	-	264,6	(187,4)	77,2	-	77,2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	-	264,6	-	264,6	(187,4)	77,2	-	77,2
Voyages	75,2	-	-	75,2	-	-	-	75,2
Représentation	10,0	-	-	10,0	-	-	-	10,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	7,3	-	-	7,3	-	-	-	7,3
Consultants	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	=
Total partiel (hors personnel)	97,5	-	-	97,5	-	-	-	97,5
Total	1 342,1	267,8	20,0	1 609,9	(187,4)	80,4	6,0	1 422,5

	Budget _	Change Res	ment de sources	Budget proposé pour 2022 avant	t Changements			Budget proposé pour 2022 après
Chambres	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Juges	4,683.1	365.0	7.8	5,048.1	-	365.0	7.8	5,048.1
Administrateurs	3,955.4	(29.4)	(0.7)	3,926.0	-	(29.4)	(0.7)	3,926.0
Agents des services généraux	575.2	11.2	1.9	586.4	-	11.2	1.9	586.4
Total partiel (fonctionnaires)	4,530.6	(18.2)	(0.4)	4,512.4	-	(18.2)	(0.4)	4,512.4
Personnel temporaire	1,179.0	999.3	84.8	2,178.3	(797.1)	202.2	17.2	1,381.2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	1,179.0	999.3	84.8	2,178.3	(797.1)	202.2	17.2	1,381.2
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	1.0	-	-	1.0	-	-	-	1.0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	20.5	-	-	20.5	-	-	-	20.5
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	21.5	-	-	21.5	-	-	-	21.5
Total	10,414.2	1,346.1	12.9	11,760.3	(797.1)	549.0	5.3	10,963.2

	Budget	U	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	nt Changements		ement de ssources	Budget proposé pour 2022 après
Bureau du Procureur	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	27 999,3	920,7	3,3	28 920,0	(154,0)	766,7	2,7	28 766,0
Agents des services généraux	5 032,6	245,7	4,9	5 278,3	(13,0)	232,7	4,6	5 265,3
Total partiel (fonctionnaires)	33 031,9	1 166,4	3,5	34 198,3	(167,0)	999,4	3,0	34 031,3
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les	11 200,2	1 643,7	14,7	12 843,9	(909,5)	734,2	6,6	11 934,4
réunions Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	11 200,2	1 643,7	14,7	12 843,9	(909,5)	734,2	6,6	11 934,4
Voyages	1 973,7	276,1	14,0	2 249,8	(276,1)	-	-	1 973,7
Représentation	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Services contractuels	370,0	188,4	50,9	558,4	(188,4)	-	-	370,0
Formation	10,0	90,0	900,0	100,0	-	90,0	900,0	100,0
Consultants	50,0	100,0	200,0	150,0	(50,0)	50,0	100,0	100,0
Frais généraux de fonctionnement	440,0	237,0	53,9	677,0	-	237,0	53,9	677,0
Fourniture et accessoires	80,0	35,0	43,8	115,0	-	35,0	43,8	115,0
Matériel, dont mobilier	174,0	306,0	175,9	480,0	(240,0)	66,0	37,9	240,0
Total partiel (hors personnel)	3 102,7	1 232,5	39,7	4 335,2	(754,5)	478,0	15,4	3 580,7
Total	47 334,8	4 042,6	8,5	51 377,4	(1 831,0)	2 211,6	4,7	49 546,4

P	Budget		gement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	U	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 après
Programme A: Pôle Procureur	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	2 454.4	379.5	15.5	2 833.9	-	379.5	15.5	2 833.9
Agents des services généraux	713.8	87.9	12.3	801.7	-	87.9	12.3	801.7
Total partiel (fonctionnaires)	3 168.2	467.4	14.8	3 635.6	-	467.4	14.8	3 635.6
Personnel temporaire	307.8	416.3	135.3	724.1	(323.5)	92.8	30.1	400.6
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	307.8	416.3	135.3	724.1	(323.5)	92.8	30.1	400.6
Voyages	251.2	(208.2)	(82.9)	42.9	-	(208.3)	(82.9)	42.9
Représentation	5.0	-	-	5.0	-	-	-	5.0
Services contractuels	10.0	178.4	1,784.0	188.4	(178.4)	-	-	10.0
Formation	10.0	90.0	900.0	100.0	-	90.0	900.0	100.0
Consultants	50.0	100.0	200.0	150.0	(50.0)	50.0	100.0	100.0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	=	-	-	-	=
Total partiel (hors personnel)	326.2	160.2	49.1	486.3	(228.4)	(68.3)	(20.9)	257.9
Total	3 802.2	1 043.9	27.5	4 846.0	(551.9)	491.9	12.9	4 294.1

	Budget _		ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 après
Programme B: Pôles Poursuites	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	19 728,6	717,9	3,6	20 446,5	(56,3)	661,6	3,4	20 390,2
Agents des services généraux	765,6	(197,6)	(25,8)	568,0	-	(197,6)	(25,8)	568,0
Total partiel (fonctionnaires)	20 494,2	520,3	2,5	21 014,5	(56,3)	464,0	2,3	20 958,2
Personnel temporaire	6 294,2	802,4	12,7	7 096,6	(437,8)	364,6	5,8	6 658,8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	6 294,2	802,4	12,7	7 096,6	(437,8)	364,6	5,8	6 658,8
Voyages	1 395,9	506,0	36,3	1 902,0	(276,1)	230,0	16,5	1 625,9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	27,5	(27,5)	(100,0	-	-	(27,5)	(100,0	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	1 423,4	478,5	33,6	1 902,0	(276,1)	202,5	14,2	1 625,9
Total	28 211,8	1 801,2	6,4	30 013,0	(770,2)	1 031,0	3,7	29 242,8

	Budget _	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant	nt Changements			_ pour 2022 après	
Programme C: Pôle Services intégrés	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF	
Administrateurs	5 816,3	(176,7)	(3,0)	5 639,6	(97,7)	(274,4)	(4,7)	5 541,9	
Agents des services généraux	3 553,2	355,4	10,0	3 908,6	(13,0)	342,4	9,6	3 895,6	
Total partiel (fonctionnaires)	9 369,5	178,7	(1,9)	9 548,2	(110,7)	68,0	0,7	9 437,5	
Personnel temporaire	4 598,2	425,0	9,2	5 023,2	(148,2)	276,8	6,0	4 875,0	
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-	
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel (autre personnel)	4 598,2	425,0	9,2	5 023,2	(148,2)	276,8	6,0	4 875,0	
Voyages	326,6	(21,8)	(6,7)	304,9	-	(21,7)	(6,6)	304,9	
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-	
Services contractuels	360,0	10,0	2,8	370,0	(10,0)	-	-	360,0	
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-	
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-	
Frais généraux de fonctionnement	440,0	237,0	-	677,0	-	237,0	53,9	677,0	
Fourniture et accessoires	52,5	62,5	119,0	115,0	-	62,5	119,0	115,0	
Matériel, dont mobilier	174,0	306,0		480,0	(240,0)	66,0	37,9	240,0	
Total partiel (hors personnel)	1 353,1	593,7	43,9	1 946,9	(250,0)	343,8	25,4	1 696,9	
Total	15 320,8	1 197,4	7,8	16 518,3	(508,9)	688,6	4,5	16 009,4	

	Budget _	0	ment de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 après
Greffe	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	28 931,9	547,2	1,9	29 479,1	(479,6)	67,6	0,2	28 999,5
Agents des services généraux	18 390,0	460,7	2,5	18 850,7	(203,7)	257,0	1,4	18 647,0
Total partiel (fonctionnaires)	47 321,9	1 007,9	2,1	48 329,8	(683,3)	324,6	0,7	47 646,5
Personnel temporaire	3 725,4	2 618,9	70,3	6 344,3	(125,4)	2 493,5	66,9	6 218,9
Personnel temporaire pour les réunions	361,8	1 321,2	365,2	1 683,0	(858,1)	463,1	128,0	824,9
Heures supplémentaires	223,2	183,5	82,2	406,7	(72,0)	111,5	50,0	334,7
Total partiel (autre personnel)	4 310,4	4 123,6	95,7	8 434,0	(1 055,5)	3 068,1	71,2	7 378,5
Voyages	1 498,8	265,5	17,7	1 764,3	(265,5)	-	-	1 498,8
Représentation	4,0	-	-	4,0	-	-	-	4,0
Services contractuels	3 083,4	(965,6)	(31,3)	2 117,8	-	(965,6)	(31,3)	2 117,8
Formation	524,7	(38,6)	(7,4)	486,1	-	(38,6)	(7,4)	486,1
Consultants	506,8	254,9	50,3	761,7	(223,2)	31,7	6,3	538,5
Conseils pour la Défense	3 943,7	1 629,0	41,3	5 572,7	(340,0)	1 289,0	32,7	5 232,7
Conseils pour les victimes	1 727,1	464,5	26,9	2 191,6	(180,0)	284,5	16,5	2 011,6
Frais généraux de fonctionnement	11 293,1	632,0	5,6	11 925,1	(586,3)	45,7	0,4	11 338,8
Fourniture et accessoires	1 019,5	(14,3)	(1,4)	1 005,2	-	(14,3)	(1,4)	1 005,2
Matériel, dont mobilier	550,6	436,0	79,2	986,6	(436,0)	-	-	550,6
Total partiel (hors personnel)	24 151,7	2 663,4	11,0	26 815,1	(2 031,0)	632,4	2,6	24 784,1
Total	75 784,0	7 794,9	10,3	83 578,9	(3 769,8)	4 025,1	5,3	79 809,1

	Budget		ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		gement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Greffier	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	1 480,7	(8,6)	(0,6)	1 472,1	-	(8,6)	(0,6)	1 472,1
Agents des services généraux	150,2	5,4	3,6	155,6	-	5,4	3,6	155,6
Total partiel (fonctionnaires)	1 630,9	(3,2)	(0,2)	1 627,7	-	(3,2)	(0,2)	1 627,7
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	19,5	17,5	89,7	37,0	(17,5)	-	-	19,5
Représentation	4,0	-	-	4,0	-	-	-	4,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	6,8	-	-	6,8	-	-	-	6,8
Consultants	5,0	-	-	5,0	(5,0)	(5,0)	(100,0)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier		_						
Total partiel (hors personnel)	35,3	17,5	49,6	52,8	(22,5)	(5,0)	(14,2)	30,3
Total	1 666,2	14,3	0,9	1 680,5	(22,5)	(8,2)	(0,5)	1 658,0

	Budget		ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changer Ress	nent de sources	_ pour 2022 après
Cabinet du Greffier	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	637,0	(3,3)	(0,5)	633,7	-	(3,3)	(0,5)	633,7
Agents des services généraux	83,6	4,1	4,9	87,7	-	4,1	4,9	87,7
Total partiel (fonctionnaires)	720,6	0,8	0,1	721,4	-	0,8	0,1	721,4
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	11,7	(0,6)	(5,1)	11,1	-	(0,6)	(5,1)	11,1
Représentation	4,0	-	-	4,0	-	-	-	4,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	15,7	(0,6)	(3,8)	15,1	-	(0,6)	(3,8)	15,1
Total	736,3	0,2	0,0	736,5	-	0,2	0,0	736,5

	Budget	U	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		gement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Direction des services judiciaires	approuvé pour 2021	Montant	%	% CBF par	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	843,7	(5,3)	(0,6)	838,4	-	(5,3)	(0,6)	838,4
Agents des services généraux	66,6	1,3	2,0	67,9	-	1,3	2,0	67,9
Total partiel (fonctionnaires)	910,3	(4,0)	(0,4)	906,3	-	(4,0)	(0,4)	906,3
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	7,8	18,1	232,1	25,9	(17,5)	0,6	7,7	8,4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	6,8	-	-	6,8	-	-	-	6,8
Consultants	5,0	-	-	5,0	(5,0)	(5,0)	(100,0)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	=							=
Total partiel (hors personnel)	19,6	18,1	92,3	37,7	(22,5)	(4,4)	(22,4)	15,2
Total	929,9	14,1	1,5	944,0	(22,5)	(8,4)	(0,9)	921,5

			Changements		ement de ssources	Budget proposé pour 2022 après		
Direction des services de gestion (DMS)	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	4 116,3	198,1	4,8	4 314,4	(93,7)	104,4	2,5	4 220,7
Agents des services généraux	9 446,2	114,4	1,2	9 560,6	(135,8)	(21,4)	(0,2)	9 424,8
Total partiel (fonctionnaires)	13 562,5	312,5	2,3	13 875,0	(229,5)	83,0	0,6	13 645,5
Personnel temporaire	760,2	(44,4)	(5,8)	715,8	200,6	156,2	20,5	916,4
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	203,2	183,5	90,3	386,7	(72,0)	111,5	54,9	314,7
Total partiel (autre personnel)	963,4	139,1	14,4	1 102,5	128,6	267,7	27,8	1 231,1
Voyages	129,7	-	-	129,7	-	-	-	129,7
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	240,4	32,0	13,3	272,4	-	32,0	13,3	272,4
Formation	364,3	(49,6)	(13,6)	314,7	-	(49,6)	(13,6)	314,7
Consultants	25,5	26,0	102,0	51,5	(31,4)	(5,4)	(21,2)	20,1
Frais généraux de fonctionnement	2 623,6	124,6	4,7	2 748,2	(50,4)	74,2	2,8	2 697,8
Fourniture et accessoires	232,3	-	-	232,3	-	-	-	232,3
Matériel, dont mobilier	10,0	20,0	200,0	30,0	(20,0)	-	-	10,0
Total partiel (hors personnel)	3 625,8	153,0	4,2	3 778,8	(101,8)	51,2	1,4	3 677,0
Total	18 151,7	604,6	3,3	18 756,3	(202,7)	401,9	2,2	18 553,6

	Budget	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 après
Cabinet du directeur DMS	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	797,8	94,5	11,8	892,3	(93,7)	0,8	0,1	798,6
Agents des services généraux	399,6	143,6	35,9	543,2	(135,8)	7,8	2,0	407,4
Total partiel (fonctionnaires)	1 197,4	238,1	19,9	1 435,5	(229,5)	8,6	0,7	1 206,0
Personnel temporaire	519,2	(280,4)	(54,0)	238,8	260,9	(19,5)	(3,8)	499,7
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	519,2	(280,4)	(54,0)	238,8	260,9	(19,5)	(3,8)	499,7
Voyages	15,1	(0,2)	(1,3)	14,9	-	(0,2)	(1,3)	14,9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	57,8	(6,0)	(10,4)	51,8	-	(6,0)	(10,4)	51,8
Formation	27,5	0,2	0,7	27,7	-	0,2	0,7	27,7
Consultants	1,5	-	-	1,5	-	-	-	1,5
Frais généraux de fonctionnement	332,2	22,0	6,6	354,2	(9,1)	12,9	3,9	345,1
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	=
Total partiel (hors personnel)	434,1	16,0	3,7	450,1	(9,1)	6,9	1,6	441,0
Total	2 150,7	(26,3)	(1,2)	2 124,4	22,3	(4,0)	(0,2)	2 146,7

	Budget	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant	Changements	U	ement de ssources	0 1 1
Section des Ressources humaines	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	1 146,0	(5,5)	(0,5)	1 140,5	-	(5,5)	(0,5)	1 140,5
Agents des services généraux	1 082,6	23,6	2,2	1 106,2	-	23,6	2,2	1 106,2
Total partiel (fonctionnaires)	2 228,6	18,1	0,8	2 246,7	-	18,1	0,8	2 246,7
Personnel temporaire	133,5	(1,2)	(0,9)	132,3	-	(1,2)	(0,9)	132,3
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	133,5	(1,2)	(0,9)	132,3	-	(1,2)	(0,9)	132,3
Voyages	7,8	-	-	7,8	-	-	-	7,8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	9,3	-	-	9,3	-	-	-	9,3
Formation	231,3	(47,5)	(20,5)	183,8	-	(47,5)	(20,5)	183,8
Consultants	24,0	26,0	108,3	50,0	(31,4)	(5,4)	(22,5)	18,6
Frais généraux de fonctionnement	-	62,0	-	62,0	(25,2)	36,8	-	36,8
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	272,4	40,5	14,9	312,9	(56,6)	(16,1)	(5,9)	256,3
Total	2 634,5	57,4	2,2	2 691,9	(56,6)	0,8	0,0	2 635,3

	Budget	,	gement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changer Ress	nent de sources	_ pour 2022 après
Section du budget	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	396,6	(1,1)	(0,3)	395,5	-	(1,1)	(0,3)	395,5
Agents des services généraux	199,8	3,9	2,0	203,7	-	3,9	2,0	203,7
Total partiel (fonctionnaires)	596,4	2,8	0,5	599,2	-	2,8	0,5	599,2
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	1,0	-	-	1,0	_	-	-	1,0
Total partiel (autre personnel)	1,0	-	-	1,0	-	-	-	1,0
Voyages	1,1	-	-	1,1	-	-	-	1,1
Représentation	-	-	-	-	_	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	1,3	-	-	1,3	-	-	-	1,3
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	=
Total partiel (hors personnel)	2,4	-	-	2,4	-	-	-	2,4
Total	599,8	2,8	0,5	602,6	-	2,8	0,5	602,6

	Budget		gement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de ssources	pour 2022 après recommandations
Section des finances	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	
Administrateurs	492,6	(4,6)	(0,9)	488,0	-	(4,6)	(0,9)	488,0
Agents des services généraux	932,4	18,2	2,0	950,6	-	18,2	2,0	950,6
Total partiel (fonctionnaires)	1 425,0	13,6	1,0	1 438,6	-	13,6	1,0	1 438,6
Personnel temporaire	-	-	-	-	_	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Total partiel (autre personnel)	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Voyages	5,4	-	-	5,4	-	-	-	5,4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	43,3	-	-	43,3	-	-	-	43,3
Formation	6,8	-	-	6,8	-	-	-	6,8
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70,0	-	-	70,0	-	-	-	70,0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-							
Total partiel (hors personnel)	125,5	-	-	125,5	-	-	-	125,5
Total	1 555,5	13,6	0,9	1 569,1	-	13,6	0,9	1 569,1

	Budget		ngement de Ressources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	U	ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Section des services généraux	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	842,3	113,7	13,5	956,0	-	113,7	13,5	956,0
Agents des services généraux	2 648,4	(144,6)	(5,5)	2 503,8	-	(144,6)	(5,5)	2 503,8
Total partiel (fonctionnaires)	3 490,7	(30,9)	(0,9)	3 459,8	-	(30,9)	(0,9)	3 459,8
Personnel temporaire	107,5	(1,0)	(0,9)	106,5	-	(1,0)	(0,9)	106,5
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	74,0	-	-	74,0	-	-	-	74,0
Total partiel (autre personnel)	181,5	(1,0)	(0,6)	180,5	-	(1,0)	(0,6)	180,5
Voyages	16,3	-	-	16,3	-	-	-	16,3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	94,0	45,5	48,4	139,5	-	45,5	48,4	139,5
Formation	3,8	(2,3)	(60,5)	1,5	-	(2,3)	(60,5)	1,5
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2 057,4	40,6	2,0	2 098,0	(16,1)	24,5	1,2	2 081,9
Fourniture et accessoires	169,0	-	-	169,0	-	-	-	169,0
Matériel, dont mobilier	10,0	20,0	200,0	30,0	(20,0)	-	-	10,0
Total partiel (hors personnel)	2 350,5	103,8	4,4	2 454,3	(36,1)	67,7	2,9	2 418,2
Total	6 022,7	71,9	1,2	6 094,6	(36,1)	35,8	0,6	6 058,5

	Budget	,	gement de l'essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Section de la sécurité	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	441,0	1,1	0,2	442,1	-	1,1	0,2	442,1
Agents des services généraux	4 183,4	69,7	1,7	4 253,1	-	69,7	1,7	4 253,1
Total partiel (fonctionnaires)	4 624,4	70,8	1,5	4 695,2	-	70,8	1,5	4 695,2
Personnel temporaire	-	238,2	-	238,2	(60,3)	177,9	-	177,9
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	123,2	183,5	148,9	306,7	(72,0)	111,5	90,5	234,7
Total partiel (autre personnel)	123,2	421,7	342,3	544,9	(132,3)	289,4	234,9	412,6
Voyages	84,0	0,2	0,2	84,2	-	0,2	0,2	84,2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	36,0	(7,5)	(20,8)	28,5	-	(7,5)	(20,8)	28,5
Formation	93,6	-	-	93,6	-	-	-	93,6
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	164,0	-	-	164,0	-	-	-	164,0
Fourniture et accessoires	63,3	-	-	63,3	-	-	-	63,3
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	440,9	(7,3)	(1,7)	433,6	-	(7,3)	(1,7)	433,6
Total	5 188,5	485,2	9,4	5 673,7	(132,3)	352,9	6,8	5 541,4

	Budget	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Direction des services judiciaires (DJS)	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	12 616,9	340,6	2,7	12 957,5	(245,6)	95,0	0,8	12 711,9
Agents des services généraux	4 829,2	438,7	9,1	5 267,9	(67,9)	370,8	7,7	5 200,0
Total partiel (fonctionnaires)	17 446,1	779,3	4,5	18 225,4	(313,5)	465,8	2,7	17 911,9
Personnel temporaire	1 518,8	2 312,1	152,2	3 830,9	(309,2)	2 002,9	131,9	3 521,7
Personnel temporaire pour les réunions	277,0	1 289,5	465,5	1 566,5	(858,1)	431,4	155,7	708,4
Heures supplémentaires	20,0	-	-	20,0	-	-	-	20,0
Total partiel (autre personnel)	1 815,8	3 601,6	198,3	5 417,4	(1 167,3)	2 434,3	134,1	4 250,1
Voyages	461,2	112,3	24,3	573,5	(112,3)	-	-	461,2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	1 716,7	(1 119,2)	(65,2)	597,5	-	(1 119,2)	(65,2)	597,5
Formation	60,6	4,4	7,3	65,0	-	4,4	7,3	65,0
Consultants	470,8	83,7	17,8	554,5	(106,3)	(22,6)	(4,8)	448,2
Conseils pour la Défense	3 943,7	1 629,0	41,3	5 572,7	(340,0)	1 289,0	32,7	5 232,7
Conseils pour les victimes	1 727,1	464,5	26,9	2 191,6	(180,0)	284,5	16,5	2 011,6
Frais généraux de fonctionnement	6 291,2	(137,2)	(2,2)	6 154,0	(195,9)	(333,1)	(5,3)	5 958,1
Fourniture et accessoires	314,6	1,1	0,3	315,7	-	1,1	0,3	315,7
Matériel, dont mobilier	510,5	398,2	78,0	908,7	(398,2)	-	-	510,5
Total partiel (hors personnel)	15 496,4	1 436,8	9,3	16 933,2	(1 332,7)	104,1	0,7	15 600,5
Total	34 758,3	5 817,7	16,7	40 576,0	(2 813,5)	3 004,2	8,6	37 762,5

	Budget		ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		gement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Bureau du Directeur des services judiciaires DJS	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	519,8	(1,8)	(0,3)	518,0	-	(1,8)	(0,3)	518,0
Agents des services généraux	66,6	1,3	2,0	67,9	-	1,3	2,0	67,9
Total partiel (fonctionnaires)	586,4	(0,5)	(0,1)	585,9	=	(0,5)	(0,1)	585,9
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	=	-	-	-	=
Total partiel (autre personnel)	-	-	-	=	=	-	-	=
Voyages	4,0	(4,0)	(100,0)	-	-	(4,0)	(100,0)	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	5,0	-	-	5,0	(5,0)	(5,0)	(100,0)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	9,0	(4,0)	(44,4)	5,0	(5,0)	(9,0)	(100,0)	-
Total	595,4	(4,5)	(0,8)	590,9	(5,0)	(9,5)	(1,6)	585,9

	Budget		gement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements _		gement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Section de l'administration judiciaire	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	1 533,2	(14,5)	(0,9)	1 518,7	-	(14,5)	(0,9)	1 518,7
Agents des services généraux	1 016,0	226,0	22,2	1 242,0	-	226,0	22,2	1 242,0
Total partiel (fonctionnaires)	2 549,2	211,5	8,3	2 760,7	-	211,5	8,3	2 760,7
Personnel temporaire	158,0	943,9	597,4	1 101,9	(212,1)	731,8	463,2	889,8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	=	-	-	-	=
Total partiel (autre personnel)	158,0	943,9	597,4	1 101,9	(212,1)	731,8	463,2	889,8
Voyages	30,9	15,6	50,5	46,5	(11,6)	4,0	12,9	34,9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	5,2	(5,2)	(100,0)	-	-	(5,2)	(100,0)	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	12,8	(5,4)	(42,2)	7,4	-	(5,4)	(42,2)	7,4
Matériel, dont mobilier	-	0,7	-	0,7	(0,7)	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	48,9	5,7	11,7	54,6	(12,3)	(6,6)	(13,5)	42,3
Total	2 756,1	1 161,1	42,1	3 917,2	(224,4)	936,7	34,0	3 692,8

	Budget _		Changement de Bua Ressources pour		Changements	Changement de Ressources		pour 2022 après
Section des services de gestion de l'information	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	2 225,2	(7,9)	(0,4)	2 217,3	-	(7,9)	(0,4)	2 217,3
Agents des services généraux	2 331,0	113,4	4,9	2 444,4	-	113,4	4,9	2 444,4
Total partiel (fonctionnaires)	4 556,2	105,5	2,3	4 661,7	-	105,5	2,3	4 661,7
Personnel temporaire	75,7	1,5	2,0	77,2	-	1,5	2,0	77,2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	20,0	-	-	20,0	-	-	-	20,0
Total partiel (autre personnel)	95,7	1,5	1,6	97,2	-	1,5	1,6	97,2
Voyages	17,3	2,1	12,1	19,4	(2,1)	-	-	17,3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	1 537,0	(1,153,2)	(75,0)	383,8	-	(1 153,2)	(75,0)	383,8
Formation	50,4	8,6	17,1	59,0	-	8,6	17,1	59,0
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	4 305,2	(173,0)	(4,0)	4 132,2	(195,9)	(368,9)	(8,6)	3 936,3
Fourniture et accessoires	285,3	6,5	2,3	291,8	-	6,5	2,3	291,8
Matériel, dont mobilier	510,5	397,5	77,9	908,0	(397,5)	-	-	510,5
Total partiel (hors personnel)	6 705,7	(911,5)	(13,6)	5 794,2	(595,5)	(1 507,0)	(22,5)	5 198,7
Total	11 357,6	(804,5)	(7,1)	10 553,1	(595,5)	(1 400,0)	(12,3)	9 957,6

	Budget	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	0	ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Section de la détention	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	328.2	(0.5)	(0.2)	327.7	-	(0.5)	(0.2)	327.7
Agents des services généraux	133,2	2,6	2,0	135,8	-	2,6	2,0	135,8
Total partiel (fonctionnaires)	461,4	2,1	0,5	463,5	-	2,1	0,5	463,5
Personnel temporaire	129,5	54,3	41,9	183,8	(13,5)	40,8	31,5	170,3
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	129,5	54,3	41,9	183,8	(13,5)	40,8	31,5	170,3
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	6,0	-	-	6,0	(5,4)	(5,4)	(90,0)	0,6
Frais généraux de fonctionnement	1 956,0	24,4	1,2	1,980,4	-	24,4	1,2	1 980,4
Fourniture et accessoires	7,5	-	-	7,5	-	-	-	7,5
Matériel, dont mobilier		-	-					
Total partiel (hors personnel)	1 969,5	24,4	1,2	1,993,9	(5,4)	19,0	1,0	1 988,5
Total	2 560,4	80,8	3,2	2,641,2	(18,9)	61,9	2,4	2 622,3

	Budget _		ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements _	Change Res	ment de sources	Budget proposé pour 2022 après
Section des services linguistiques	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	4 606,8	(33,3)	(0,7)	4 573,5	-	(33,3)	(0,7)	4 573,5
Agents des services généraux	549,8	13,2	2,4	563,0	-	13,2	2,4	563,0
Total partiel (fonctionnaires)	5 156,6	(20,1)	(0,4)	5 136,5	-	(20,1)	(0,4)	5 136,5
Personnel temporaire	731,4	1 446,4	197,8	2 177,8	(300,6)	1 145,8	156,7	1 877,2
Personnel temporaire pour les réunions	277,0	1 289,5	465,5	1 566,5	(858,1)	431,4	155,7	708,4
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	1 008,4	2 735,9	271,3	3 744,3	(1 158,7)	1 577,2	156,4	2 585,6
Voyages	189,9	51,4	27,1	241,3	(49,2)	2,2	1,2	192,1
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	123,7	34,0	27,5	157,7	-	34,0	27,5	157,7
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	7,0	-	-	7,0	-	-	-	7,0
Matériel, dont mobilier								<u> </u>
Total partiel (hors personnel)	320,6	85,4	26,6	406,0	(49,2)	36,2	11,3	356,8
Total	6 485,6	2 801,2	43,2	9 286,8	(1 207,9)	1 593,3	24,6	8 078,9

Section de la participation	Budget	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
des victimes et des réparations	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	1 060,2	83,7	7,9	1 143,9	(93,7)	(10,0)	(0,9)	1 050,2
Agents des services généraux	333,0	74,4	22,3	407,4	(67,9)	6,5	2,0	339,5
Total partiel (fonctionnaires)	1 393,2	158,1	11,3	1 551,3	(161,6)	(3,5)	(0,3)	1 389,7
Personnel temporaire	183,2	107,0	58,4	290,2	110,5	217,5	118,7	400,7
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	183,2	107,0	58,4	290,2	110,5	217,5	118,7	400,7
Voyages	29,0	10,4	35,9	39,4	(10,4)	-	-	29,0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	6,0	-	-	6,0	-	-	-	6,0
Formation	4,5	0,9	20,0	5,4	-	0,9	20,0	5,4
Consultants	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Frais généraux de fonctionnement	19,0	4,0	21,1	23,0	-	4,0	21,1	23,0
Fourniture et accessoires	2,0	-	-	2,0	-	-	-	2,0
Matériel, dont mobilier								
Total partiel (hors personnel)	65,5	15,3	23,4	80,8	(10,4)	4,9	7,5	70,4
Total	1 641,9	280,4	17,1	1 922,3	(61,5)	218,9	13,3	1 860,8

	Budget		ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après recommandations
Bureau du conseil public pour la défense	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	491,2	114,4	23,3	605,6	-	114,4	23,3	605,6
Agents des services généraux	66,6	1,3	2,0	67,9	-	1,3	2,0	67,9
Total partiel (fonctionnaires)	557,8	115,7	20,7	673,5	-	115,7	20,7	673,5
Personnel temporaire	133,5	(133,5)	(100,0)	-	-	(133,5)	(100,0)	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	133,5	(133,5)	(100,0)	-	-	(133,5)	(100,0)	<u>-</u>
Voyages	3,0	1,0	33,3	4,0	(1,0)	-	-	3,0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	0,5	0,1	20,0	0,6	-	0,1	20,0	0,6
Consultants	20,0	-	-	20,0	-	-	-	20,0
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	23,5	1,1	4,7	24,6	(1,0)	0,1	0,4	23,6
Total	714,8	(16,7)	(2,3)	698,1	(1,0)	(17,7)	(2,5)	697,1

	Budget	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
Bureau du conseil public pour les victimes	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	1 266,5	203,4	16,1	1 469,9	(151,9)	51,5	4,1	1 318,0
Agents des services généraux	66,6	1,3	2,0	67,9	-	1,3	2,0	67,9
Total partiel (fonctionnaires)	1 333,1	204,7	15,4	1 537,8	(151,9)	52,8	4,0	1 385,9
Personnel temporaire	107,5	(107,5)	(100,0)	-	106,5	(1,0)	(0,9)	106,5
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	107,5	(107,5)	(100,0)	-	106,5	(1,0)	(0,9)	106,5
Voyages	131,3	38,0	28,9	169,3	(38,0)	-	-	131,3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	50,0	-	-	50,0	-	-	-	50,0
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	434,8	83,7	19,3	518,5	(95,9)	(12,2)	(2,8)	422,6
Frais généraux de fonctionnement	11,0	7,4	67,3	18,4	-	7,4	67,3	18,4
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	627,1	129,1	20,6	756,2	(133,9)	(4,8)	(0,8)	622,3
Total	2 067,7	226,3	10,9	2 294,0	(179,3)	47,0	2,3	2 114,7

Section de l'appui aux	Budget _ approuvé	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant recommandations	Changements _ recommandés	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après recommandations
conseils	pour 2021	Montant	%	CBF	par CBF	Montant	%	CBF
Administrateurs	585,8	(2,9)	(0,5)	582,9	-	(2,9)	(0,5)	582,9
Agents des services généraux	266,4	5,2	2,0	271,6	-	5,2	2,0	271,6
Total partiel (fonctionnaires)	852,2	2,3	0,3	854,5	-	2,3	0,3	854,5
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	=
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	55,8	(2,2)	(3,9)	53,6	-	(2,2)	(3,9)	53,6
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseils pour la Défense	3 943,7	1 629,0	41,3	5 572,7	(340,0)	1 289,0	32,7	5 232,7
Conseils pour les victimes	1 727,1	464,5	26,9	2 191,6	(180,0)	284,5	16,5	2 011,6
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	5 726,6	2 091,3	36,5	7 817,9	(520,0)	1 571,3	27,4	7 297,9
Total	6 578,8	2 093,6	31,8	8 672,4	(520,0)	1 573,6	23,9	8 152,4

	Budget		gement de Ressources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		gement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Direction des opérations extérieures (DEO)	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	10 718,0	(123,2)	(1,1)	10 594,8	-	(123,2)	(1,1)	10 594,8
Agents des services généraux	3 964,4	(97,8)	(2,5)	3 866,6	-	(97,8)	(2,5)	3 866,6
Total partiel (fonctionnaires)	14 682,4	(221,0)	(1,5)	14 461,4	-	(221,0)	(1,5)	14 461,4
Personnel temporaire	1 446,4	351,2	24,3	1 797,6	(96,5)	254,7	17,6	1 701,1
Personnel temporaire pour les réunions	84,8	31,7	37,4	116,5	-	31,7	37,4	116,5
Heures supplémentaires	-	-	-	-	=	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	1 531,2	382,9	25,0	1 914,1	(96,5)	286,4	18,7	1 8,17,6
Voyages	888,4	130,7	14,7	1 019,1	(130,7)	-	-	888,4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	1 126,3	121,6	10,8	1 247,9	-	121,6	10,8	1 247,9
Formation	93,0	(23,4)	(25,2)	69,6	-	(23,4)	(25,2)	69,6
Consultants	5,5	75,0	1,363,6	80,5	(80,5)	(5,5)	(100,0)	-
Frais généraux de fonctionnement	2 378,3	644,6	27,1	3 022,9	(340,0)	304,6	12,8	2 682,9
Fourniture et accessoires	472,6	(15,4)	(3,3)	457,2	-	(15,4)	(3,3)	457,2
Matériel, dont mobilier	30,1	17,8	59,1	47,9	(17,8)	-	-	30,1
Total partiel (hors personnel)	4 994,2	950,9	19,0	5 945,1	(569,0)	381,9	7,6	5 376,1
Total	21 207,8	1 112,8	5,2	22 320,6	(665,5)	447,3	2,1	21 655,1

	Budget		gement de Lessources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		pour 2022 après
Bureau du Directeur des opérations extérieures DEO	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	425,2	(0,9)	(0,2)	424,3	-	(0,9)	(0,2)	424,3
Agents des services généraux	66,6	1,3	2,0	67,9	-	1,3	2,0	67,9
Total partiel (fonctionnaires)	491,8	0,4	0,1	492,2	-	0,4	0,1	492,2
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	60,4	(6,5)	(10,8)	53,9	-	(6,5)	(10,8)	53,9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	60,4	(6,5)	(10,8)	53,9	-	(6,5)	(10,8)	53,9
Total	552,2	(6,1)	(1,1)	546,1	-	(6,1)	(1,1)	546,1

	Budget	0	ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Section de l'appui aux opérations extérieures	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	2 063,3	(9,0)	(0,4)	2 054,3	-	(9,0)	(0,4)	2 054,3
Agents des services généraux	532,8	10,4	2,0	543,2	-	10,4	2,0	543,2
Total partiel (fonctionnaires)	2 596,1	1,4	0,1	2 597,5	-	1,4	0,1	2 597,5
Personnel temporaire Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	51,6	(20,2)	(39,1)	31,4	-	(20,2)	(39,1)	31,4
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	15,0	-	-	15,0	-	-	-	15,0
Formation	15,8	(10,8)	(68,4)	5,0	-	(10,8)	(68,4)	5,0
Consultants	-	16,0	-	16,0	(16,0)	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	10,0	10,0	100,0	20,0	-	10,0	100,0	20,0
Matériel, dont mobilier		-						
Total partiel (hors personnel)	92,4	(5,0)	(5,4)	87,4	(16,0)	(21,0)	(22,7)	71,4
Total	2 688,5	(3,6)	(0,1)	2 684,9	(16,0)	(19,6)	(0,7)	2 668,9

	Budget _	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
Section de l'aide aux victimes et aux témoins	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	3 531,6	114,5	3,2	3 646,1	-	114,5	3,2	3 646,1
Agents des services généraux	1 137,6	85,5	7,5	1 223,1	-	85,5	7,5	1 223,1
Total partiel (fonctionnaires)	4 669,2	200,0	4,3	4 869,2	-	200,0	4,3	4 869,2
Personnel temporaire	784,3	252,9	32,2	1 037,2	(65,7)	187,2	23,9	971,5
Personnel temporaire pour les réunions	84,8	31,7	37,4	116,5	-	31,7	37,4	116,5
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (autre personnel)	869,1	284,6	32,7	1 153,7	(65,7)	218,9	25,2	1 088,0
Voyages	333,5	237,5	71,2	571,0	(119,0)	118,5	35,5	452,0
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	9,8	-	9,8	-	9,8	-	9,8
Formation	-	4,9	-	4,9	-	4,9	-	4,9
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 279,0	681,3	53,3	1 960,3	(340,0)	341,3	26,7	1 620,3
Fourniture et accessoires	-	16,8	-	16,8	-	16,8	-	16,8
Matériel, dont mobilier	-	5,4	-	5,4	(5,4)	-		-
Total partiel (hors personnel)	1 612,5	955,7	59,3	2 568,2	(464,4)	491,3	30,5	2 103,8
Total	7 150,8	1 440,3	20,1	8 591,1	(530,1)	910,2	12,7	8 061,0

	Budget	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		gement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Section de l'information et de la sensibilisation	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	1 266,5	(6,7)	(0,5)	1 259,8	-	(6,7)	(0,5)	1 259,8
Agents des services généraux	1 065,6	20,8	2,0	1 086,4	-	20,8	2,0	1 086,4
Total partiel (fonctionnaires)	2 332,1	14,1	0,6	2 346,2	-	14,1	0,6	2 346,2
Personnel temporaire	-	106,5	-	106,5	(27,0)	79,5	-	79,5
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	-	106,5	-	106,5	(27.0)	79,5	-	79,5
Voyages	31,6	11,7	37,0	43,3	(11,7)	-	-	31,6
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	186,5	117,0	62,7	303,5	-	117,0	62,7	303,5
Formation	2,6	10,4	400,0	13,0	-	10,4	400,0	13,0
Consultants	5,5	54,5	990,9	60,0	(60,0)	(5,5)	(100,0)	-
Frais généraux de fonctionnement	26,0	0,5	1,9	26,5	-	0,5	1,9	26,5
Fourniture et accessoires	9,5	0,5	5,3	10,0	-	0,5	5,3	10,0
Matériel, dont mobilier	15,0	7,0	46,7	22,0	(7,0)			15,0
Total partiel (hors personnel)	276,7	201,6	72,9	478,3	(78,7)	122,9	44,4	399,6
Total	2 608,8	322,2	12,4	2 931,0	(105,7)	216,5	8,3	2 825,3

	Budget	U	ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Change Res	ment de sources	Budget proposé pour 2022 après
Bureaux extérieurs de la Cour	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	3 431,4	(221,1)	(6,4)	3 210,3	-	(221,1)	(6,4)	3 210,3
Agents des services généraux	1 161,8	(215,8)	(18,6)	946,0	-	(215,8)	(18,6)	946,0
Total partiel (fonctionnaires)	4 593,2	(436,9)	(9,5)	4 156,3	-	(436,9)	(9,5)	4 156,3
Personnel temporaire	662,1	(8,2)	(1,2)	653,9	(3,8)	(12,0)	(1,8)	650,1
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	662,1	(8,2)	(1,2)	653,9	(3,8)	(12,0)	(1,8)	650,1
Voyages	411,3	(91,8)	(22,3)	319,5	-	(91,8)	(22,3)	319,5
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	924,8	(5,2)	(0,6)	919,6	-	(5,2)	(0,6)	919,6
Formation	74,6	(27,9)	(37,4)	46,7	-	(27,9)	(37,4)	46,7
Consultants	-	4,5	-	4,5	(4,5)	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 073,3	(37,2)	(3,5)	1 036,1	-	(37,2)	(3,5)	1 036,1
Fourniture et accessoires	453,1	(42,7)	(9,4)	410,4	-	(42,7)	(9,4)	410,4
Matériel, dont mobilier	15,1	5,4	35,8	20,5	(5,4)	-	-	15,1
Total partiel (hors personnel)	2 952,2	(194,9)	(6,6)	2 757,3	(9,9)	(204,8)	(6,9)	2 747,4
Total	8 207,5	(640,0)	(7,8)	7 567,5	(13.7)	(653,7)	(8,0)	7 553,8

	Budget	U	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	s <u>Ressources</u> poi		Budget proposé pour 2022 après
Bureau de pays - Ouganda	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	696,9	168,6	24,2	865,5	-	168,6	24,2	865,5
Agents des services généraux	166,4	30,1	18,1	196,5	-	30,1	18,1	196,5
Total partiel (fonctionnaires)	863,3	198,7	23,0	1 062,0	-	198,7	23,0	1 062,0
Personnel temporaire	104,9	(8,5)	(8,1)	96,4	(2,7)	(11,2)	(10,7)	93,7
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	104,9	(8,5)	(8,1)	96,4	(2,7)	(11,2)	(10,7)	93,7
Voyages	27,5	22,3	81,1	49,8	-	22,3	81,1	49,8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	115,5	9,2	8,0	124,7	-	9,2	8,0	124,7
Formation	10,3	(0,2)	(1,9)	10,1	-	(0,2)	(1,9)	10,1
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	167,4	37,0	22,1	204,4	-	37,0	22,1	204,4
Fourniture et accessoires	60,5	20,8	34,4	81,3	-	20,8	34,4	81,3
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	381,2	89,1	23,4	470,3	-	89,1	23,4	470,3
Total	1 349,4	279,3	20,7	1 628,7	(2,7)	276,6	20,5	1 626,0

Bureau de pays -	Budget		ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
République démocratique du Congo (la)	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	447,0	(175,4)	(39,2)	271,6	-	(175,4)	(39,2)	271,6
Agents des services généraux	386,0	(161,2)	(41,8)	224,8	-	(161,2)	(41,8)	224,8
Total partiel (fonctionnaires)	833,0	(336,6)	(40,4)	496,4	-	(336,6)	(40,4)	496,4
Personnel temporaire	5,3	(0,4)	(7,5)	4,9	(1,1)	(1,5)	(28,3)	3,8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	5,3	(0,4)	(7,5)	4,9	(1,1)	(1,5)	(28,3)	3,8
Voyages	132,1	(79,6)	(60,3)	52,5	-	(79,6)	(60,3)	52,5
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	136,0	(43,5)	(32,0)	92,5	-	(43,5)	(32,0)	92,5
Formation	5,8	1,0	17,2	6,8	-	1,0	17,2	6,8
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	93,6	(26,8)	(28,6)	66,8	-	(26,8)	(28,6)	66,8
Fourniture et accessoires	50,1	(10,1)	(20,2)	40,0	-	(10,1)	(20,2)	40,0
Matériel, dont mobilier	0,6	0,1	16,7	0,7	(0,1)	-	-	0,6
Total partiel (hors personnel)	418,2	(158,9)	(38,0)	259,3	(0,1)	(159,0)	(38,0)	259,2
Total	1 256,5	(495,9)	(39,5)	760,6	(1,2)	(497,1)	(39,6)	759,4

Bureau de pays -	Budget	U	ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
République centrafricaine (la)	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	998,7	(58,0)	(5,8)	940,7	-	(58,0)	(5,8)	940,7
Agents des services généraux	193,9	(21,9)	(11,3)	172,0	-	(21,9)	(11,3)	172,0
Total partiel (fonctionnaires)	1 192,6	(79,9)	(6,7)	1 112,7	-	(79,9)	(6,7)	1 112,7
Personnel temporaire	113,3	1,4	1,2	114,7	-	1,4	1,2	114,7
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	113,3	1,4	1,2	114,7	-	1,4	1,2	114,7
Voyages	119,6	(13,7)	(11,5)	105,9	-	(13,7)	(11,5)	105,9
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	323,5	28,3	8,7	351,8	-	28,3	8,7	351,8
Formation	24,2	(22,0)	(90,9)	2,2	-	(22,0)	(90,9)	2,2
Consultants	-	4,5	-	4,5	(4,5)	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	240,0	29,8	12,4	269,8	-	29,8	12,4	269,8
Fourniture et accessoires	183,7	(2,2)	(1,2)	181,5	-	(2,2)	(1,2)	181,5
Matériel, dont mobilier	-	2,3	-	2,3	(2,3)	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	891,0	27,0	3,0	918,0	(6,8)	20,2	2,3	911,2
Total	2 196,9	(51,5)	(2,3)	2 145,4	(6,8)	(58,3)	(2,7)	2 138,6

	Budget		ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	gements Ressources pour 2	Budget proposé pour 2022 après	
Bureau de pays - Cote d'Ivoire	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	429,3	(152,7)	(35,6)	276,6	-	(152,7)	(35,6)	276,6
Agents des services généraux	291,1	(55,6)	(19,1)	235,5	-	(55,6)	(19,1)	235,5
Total partiel (fonctionnaires)	720,4	(208,3)	(28,9)	512,1	-	(208,3)	(28,9)	512,1
Personnel temporaire	-	-	-	-	_	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	34,8	(6,2)	(17,8)	28,6	-	(6,2)	(17,8)	28,6
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	101,3	(7,5)	(7,4)	93,8	-	(7,5)	(7,4)	93,8
Formation	6,8	0,3	4,4	7,1	-	0,3	4,4	7,1
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	153,0	(21,0)	(13,7)	132,0	-	(21,0)	(13,7)	132,0
Fourniture et accessoires	42,4	(18,0)	(42,5)	24,4	-	(18,0)	(42,5)	24,4
Matériel, dont mobilier	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Total partiel (hors personnel)	343,3	(52,4)	(15,3)	290,9	-	(52,4)	(15,3)	290,9
Total	1 063,7	(260,7)	(24,5)	803,0	-	(260,7)	(24,5)	803,0

	Budget	U	ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	U	ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Bureau de pays - Mali	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	518,2	17,8	3,4	536,0	-	17,8	3,4	536,0
Agents des services généraux	35,2	1,4	4,0	36,6	-	1,4	4,0	36,6
Total partiel (fonctionnaires)	553,4	19,2	3,5	572,6	-	19,2	3,5	572,6
Personnel temporaire	376,7	9,7	2,6	386,4	-	9,7	2,6	386,4
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	376,7	9,7	2,6	386,4	-	9,7	2,6	386,4
Voyages	80,2	(9,6)	(12,0)	70,6	-	(9,6)	(12,0)	70,6
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	219,3	19,3	8,8	238,6	-	19,3	8,8	238,6
Formation	18,7	(6,2)	(33,2)	12,5	-	(6,2)	(33,2)	12,5
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	178,4	(51,2)	(28,7)	127,2	-	(51,2)	(28,7)	127,2
Fourniture et accessoires	99,7	(30,2)	(30,3)	69,5	-	(30,2)	(30,3)	69,5
Matériel, dont mobilier	9,5	-	-	9,5	-	-	-	9,5
Total partiel (hors personnel)	605,8	(77,9)	(12,9)	527,9	-	(77,9)	(12,9)	527,9
Total	1 535,9	(49,0)	(3,2)	1 486,9	-	(49,0)	(3,2)	1 486,9

	Budget		ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
Bureau de pays – Géorgie	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	pour 2022 après recommandations   CBF     131,1     16,5     147,6     51,5     6,3     13,5     13,5     13,5     125,3
Administrateurs	138,8	(7,7)	(5,5)	131,1	-	(7,7)	(5,5)	131,1
Agents des services généraux	19,9	(3,4)	(17,1)	16,5	-	(3,4)	(17,1)	16,5
Total partiel (fonctionnaires)	158,7	(11,1)	(7,0)	147,6	-	(11,1)	(7,0)	147,6
Personnel temporaire	61,9	(10,4)	(16,8)	51,5	-	(10,4)	(16,8)	51,5
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	61,9	(10,4)	(16,8)	51,5	-	(10,4)	(16,8)	51,5
Voyages	9,8	(3,5)	(35,7)	6,3	-	(3,5)	(35,7)	6,3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	24,5	(11,0)	(44,9)	13,5	-	(11,0)	(44,9)	13,5
Formation	8,8	(0,8)	(9,1)	8,0	-	(0,8)	(9,1)	8,0
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	130,3	(5,0)	(3,8)	125,3	-	(5,0)	(3,8)	125,3
Fourniture et accessoires	12,0	(3,0)	(25,0)	9,0	-	(3,0)	(25,0)	9,0
Matériel, dont mobilier	-	3,0	-	3,0	(3,0)	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	185,4	(20,3)	(10,9)	165,1	(3,0)	(23,3)	(12,6)	162,1
Total	406,0	(41,8)	(10,3)	364,2	(3,0)	(44,8)	(11,0)	361,2

	Budget		ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	pour 2022 après recommandations
Bureau de liaison de New York	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	
Administrateurs	202,5	(13,7)	(6,8)	188,8	-	(13,7)	(6,8)	188,8
Agents des services généraux	69,3	(5,2)	(7,5)	64,1	-	(5,2)	(7,5)	64,1
Total partiel (fonctionnaires)	271,8	(18,9)	(7,0)	252,9	-	(18,9)	(7,0)	252,9
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	7,3	(1,5)	(20,5)	5,8	-	(1,5)	(20,5)	5,8
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	4,7	-	-	4,7	-	-	-	4,7
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	110,6	-	-	110,6	-	-	-	110,6
Fourniture et accessoires	4,7	-	-	4,7	-	-	-	4,7
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	127,3	(1,5)	(1,2)	125,8	-	(1,5)	(1,2)	125,8
Total	399,1	(20,4)	(5,1)	378,7	-	(20,4)	(5,1)	378,7

	Budget _	0	ement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	pour 2022 avant Changements		ement de essources	pour 2022 après recommandations
Secrétariat de l'Assemblée des États parties (AÉP)	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	
Administrateurs	800,3	(1,0)	(0,1)	799,3	-	(1,0)	(0,1)	799,3
Agents des services généraux	417,1	(85,8)	(20,6)	331,3	-	(85,8)	(20,6)	331,3
Total partiel (fonctionnaires)	1 217,4	(86,8)	(7,1)	1 130,6	-	(86,8)	(7,1)	1 130,6
Personnel temporaire	529,8	22,7	4,3	552,5	-	22,7	4,3	552,5
Personnel temporaire pour les réunions	150,0	(80,0)	(53,3)	70,0	-	(80,0)	(53,3)	70,0
Heures supplémentaires	14,0	(5,0)	(35,7)	9,0	-	(5,0)	(35,7)	9,0
Subtotal other staff	693,8	(62,3)	(9,0)	631,5	-	(62,3)	(9,0)	631,5
Voyages	377,2	50,6	13,4	427,8	-	50,6	13,4	427,8
Représentation	7,0	-	-	7,0	-	-	-	7,0
Services contractuels	503,3	448,4	89,1	951,7	-	448,4	89,1	951,7
Formation	7,4	0,1	1,4	7,5	-	0,1	1,4	7,5
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	17,4	(11,4)	(65,5)	6,0	-	(11,4)	(65,5)	6,0
Fourniture et accessoires	8,5	-	-	8,5	-	-	-	8,5
Matériel, dont mobilier	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Total partiel (hors personnel)	925,8	487,7	52,7	1,413,5	-	487,7	52,7	1,413,5
Total	2 837,0	338,6	11,9	3 175,6	-	338,6	11,9	3 175,6

	Budget _	U	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		ement de essources	Budget proposé pour 2022 après
AÉP - Conférence	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (fonctionnaires)	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	261,6	(2,2)	(0,8)	259,4	-	(2,2)	(0,8)	259,4
Personnel temporaire pour les réunions	90,0	(50,0)	(55,6)	40,0	-	(50,0)	(55,6)	40,0
Heures supplémentaires	9,0	-	-	9,0	-	-	-	9,0
Subtotal other staff	360,6	(52,2)	(14,5)	308,4	-	(52,2)	(14,5)	308,4
Voyages	-	37,3	-	37,3	-	37,3	-	37,3
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	353,0	442,2	125,3	795,2	-	442,2	125,3	795,2
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	6,0	(3,0)	(50,0)	3,0	-	(3,0)	(50,0)	3,0
Fourniture et accessoires	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	364,0	476,5	130,9	840,5	-	476,5	130,9	840,5
Total	724,6	424,3	58,6	1 148,9	-	424,3	58,6	1 148,9

	Budget _		gement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements		gement de essources	pour 2022 après recommandations
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	
Administrateurs	615,1	0,7	0,1	615,8	-	0,7	0,1	615,8
Agents des services généraux	322,1	(90,5)	(28,1)	231,6	-	(90,5)	(28,1)	231,6
Total partiel (fonctionnaires)	937,2	(89,8)	(9,6)	847,4	-	(89,8)	(9,6)	847,4
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5,0	(5,0)	(100,0)	-	-	(5,0)	(100,0)	-
Subtotal other staff	5,0	(5,0)	(100,0)	-	-	(5,0)	(100,0)	-
Voyages	26,9	(17,6)	(65,4)	9,3	-	(17,6)	(65,4)	9,3
Représentation	1,0	-	-	1,0	-	-	-	1,0
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	3,2	0,1	3,1	3,3	-	0,1	3,1	3,3
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	3,5	-	-	3,5	-	-	-	3,5
Matériel, dont mobilier	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Total partiel (hors personnel)	39,6	(17,5)	(44,2)	22,1	-	(17,5)	(44,2)	22,1
Total	981,8	(112,3)	(11,4)	869,5	-	(112,3)	(11,4)	869,5

Bureau du Président de l'Assemblée	Budget	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant	Changements _	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
	approuvé pour 2021	Montantt	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (fonctionnaires)	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	123,6	26,2	21,2	149,8	-	26,2	21,2	149,8
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	123,6	26,2	21,2	149,8	-	26,2	21,2	149,8
Voyages	102,6	(4,1)	(4,0)	98,5	-	(4,1)	(4,0)	98,5
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	6,0	-	-	6,0	-	-	-	6,0
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	108,6	(4,1)	(3,8)	104,5	-	(4,1)	(3,8)	104,5
Total	232,2	22,1	9,5	254,3	-	22,1	9,5	254,3

Comité du budget et des finances	Budget _			Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	185,2	(1,7)	(0,9)	183,5	-	(1,7)	(0,9)	183,5
Agents des services généraux	95,0	4,7	4,9	99,7	-	4,7	4,9	99,7
Total partiel (fonctionnaires)	280,2	3,0	1,1	283,2	-	3,0	1,1	283,2
Personnel temporaire	144,6	(1,3)	(0,9)	143,3	-	(1,3)	(0,9)	143,3
Personnel temporaire pour les réunions	60,0	(30,0)	(50,0)	30,0	-	(30,0)	(50,0)	30,0
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	204,6	(31,3)	(15,3)	173,3	-	(31,3)	(15,3)	173,3
Voyages	247,7	35,0	14,1	282,7	-	35,0	14,1	282,7
Représentation	6,0	-	-	6,0	-	-	-	6,0
Services contractuels	144,3	6,2	4,3	150,5	-	6,2	4,3	150,5
Formation	4,2	-	-	4,2	-	-	-	4,2
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	11,4	(8,4)	(73,7)	3,0	-	(8,4)	(73,7)	3,0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	413,6	32,8	7,9	446,4	-	32,8	7,9	446,4
Total	898,4	4,5	0,5	902,9	-	4,5	0,5	902,9

Locaux	Budget _	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (fonctionnaires)	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2 270,0	-	-	2 270,0	-	-	-	2 270,0
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	2 270,0	-	-	2 270,0	-	-	-	2 270,0
Total	2 270,0	-	-	2 270,0	-	-	-	2 270,0

Secrétariat du Fonds au profit des victimes	Budget	Changen Ress	ment de Budget proposé sources pour 2022 avant recommandations		Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	1 031,4	190,1	18,4	1 221,5	-	190,1	18,4	1 221,5
Agents des services généraux	133,2	5,8	4,4	139,0	-	5,8	4,4	139,0
Total partiel (fonctionnaires)	1 164,6	195,9	16,8	1 360,5	-	195,9	16,8	1 360,5
Personnel temporaire	1 722,4	(63,4)	(3,7)	1 659,0	(104,8)	(168,2)	(9,8)	1 554,2
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	1 722,4	(63,4)	(3,7)	1 659,0	(104,8)	(168,2)	(9,8)	1 554,2
Voyages	144,9	56,2	38,8	201,1	(56,2)	-	-	144,9
Représentation	1,0	-	-	1,0	-	-	-	1,0
Services contractuels	99,3	-	-	99,3	-	-	-	99,3
Formation	19,2	(0,1)	(0,5)	19,1	-	(0,1)	(0,5)	19,1
Consultants	40,2	-	-	40,2	-	-	-	40,2
Frais généraux de fonctionnement	5,0	-	-	5,0	-	-	-	5,0
Fourniture et accessoires	3,0	-	-	3,0	-	-	-	3,0
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	312,6	56,1	17,9	368,7	(56,2)	(0,1)	(0,0)	312,5
Total	3 199,6	188,6	5,9	3 388,2	(161,0)	27,6	0,9	3 227,2

Prêt de l'État hôte	Budget	Changem Resso	ent de ources		Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents des services généraux	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (fonctionnaires)	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	-	-	-	-	-	-	-	-
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêt de l'État hôte	3 585,1	-	-	3 585,1	-	-	-	3 585,1
Total y compris le prêt de l'État hôte	3 585,1	-	-	3 585,1	-	-	-	3 585,1

	Budget _		gement de essources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements Ressources		Budget proposé pour 2022 après	
Mécanisme de contrôle indépendant	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	450,7	(1,3)	(0,3)	449,4	-	(1,3)	(0,3)	449,4
Agents des services généraux	75,7	1,5	2,0	77,2	-	1,5	2,0	77,2
Total partiel (fonctionnaires)	526,4	0,2	0,0	526,6	-	0,2	0,0	526,6
Personnel temporaire	158,0	133,7	84,6	291,7	(66,1)	67,6	42,8	225,6
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	158,0	133,7	84,6	291,7	(66,1)	67,6	42,8	225,6
Voyages	16,2	2,3	14,2	18,5	(2,3)	-	-	16,2
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	3,0	-	3,0	(3,0)	-	-	-
Formation	10,7	(3,7)	(34,6)	7,0	-	(3,7)	(34,6	7,0
Consultants	25,2	(8,2)	(32,5)	17,0	(10,0)	(18,2)	(72,2	7,0
Frais généraux de fonctionnement	1,0	(1,0)	(100,0)	-	-	(1,0)	(100, 0)	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	2,0	8,4	420,0	10,4	(2,0)	6,4	320, 0	8,4
Total partiel (hors personnel)	55,1	0,8	1,5	55,9	(17,3)	(16,5)	(29,9 )	38,6
Total	739,5	134,7	18,2	874,2	(83,4)	51,3	6,9	790,8

	Budget	0	ement de ssources	Budget proposé pour 2022 avant	Changements	Changement de Ressources		Budget proposé pour 2022 après
Bureau de l'audit interne	approuvé pour 2021	Montant	%	recommandations CBF	recommandés par CBF	Montant	%	recommandations CBF
Administrateurs	507,6	1,7	0,3	509,3	-	1,7	0,3	509,3
Agents des services généraux	75,7	1,5	2,0	77,2	-	1,5	2,0	77,2
Total partiel (fonctionnaires)	583,3	3,2	0,5	586,5	-	3,2	0,5	586,5
Personnel temporaire	133,5	(1,2)	(0,9)	132,3	-	(1,2)	(0,9)	132,3
Personnel temporaire pour les réunions	-	-	-	-	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal other staff	133,5	(1,2)	(0,9)	132,3	-	(1,2)	(0,9)	132,3
Voyages	10,9	(0,4)	(3,7)	10,5	-	(0,4)	(3,7)	10,5
Représentation	-	-	-	-	-	-	-	-
Services contractuels	-	20,7	-	20,7	-	20,7	-	20,7
Formation	25,0	-	-	25,0	-	-	-	25,0
Consultants	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourniture et accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel, dont mobilier	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel (hors personnel)	35,9	20,3	56,5	56,2	-	20,3	56,5	56,2
Total	752,7	22,3	3,0	775,0	-	22,3	3,0	775,0

### Annex VI: Liste de documents

Title

Ordre du jour provisoire

Rapport du Greffe sur la réaffectation d'un poste en République démocratique du Congo au Siège

Réponse du Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes à la question concernant le cabinet d'auditeurs externes pour les partenaires de mise en œuvre

Rapport intermédiaire du Fonds au profit des victimes pour 2021 sur la collecte de fonds auprès du secteur privé

Réponse du Secrétariat du Fonds au profit des victimes sur la quantification et la synchronisation par le Fonds au profit des victimes d'autres activités financées par IPC concernant les procédures de vérification des victimes

Rapport de la Cour sur sa Stratégie quinquennale relative aux technologies et à la gestion de l'information

Deuxième rapport de la Cour sur la catégorie de poste d'Administrateur national

Rapport de la Cour concernant son plan, dans le cadre de la pandémie du Covid-19, pour un retour dans les bureaux

Rapport révisé de la Cour sur le Programme d'administrateurs auxiliaires (PAA)

Rapport de la Cour sur la politique et la structure du processus de réparation

Rapport de la Cour sur l'évaluation des dispositions à moyen et long terme relatives au remplacement des immobilisations au regard des dotations budgétaires pour 2021

Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2021

Modèle - Projet de budget de programme pour 2022 de la Cour pénale internationale [SysTran]

Projet de budget de programme pour 2022 de la Cour pénale internationale : Extrait du PdB2022 actuel – Branche judiciaire

Rapport du Bureau du Procureur sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Bureau du Procureur pour la période 2019-2021

Second rapport de la Cour sur des questions spécifiques liées à la gestion des ressources humaines : Classification des postes dans le projet de programme budgétaire 2022

\*\*\*